

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 6 mars 2023****DÉLIBÉRATION n°2023-13**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 mars 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 17 février 2023.

**Point de l'ordre du jour :****3.1. Compte financier et exécution financière 2022**

.....

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,  
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 17 février 2023,

**Exposé de la décision :**

Conformément au code de l'éducation et au décret n°2012-1246, le conseil d'administration doit approuver le compte financier ainsi que l'exécution budgétaire de l'exercice 2022.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

Après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes attestant du caractère sincère et véritable des comptes de l'université : budget principal, budget annexe immobilier (BAIM) et fondation François Rabelais, sans émettre de réserves,

**A- Comptes agrégés (Université + BAIM + Fondation universitaire)**

1-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- Niveau d'emploi :
  - 2 476 ETPT ;
  - . dont 2064 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
  - . dont 411 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
  
- 216 364 884 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 177 743 889 € de personnel ;
  - 29 075 314 € de fonctionnement et intervention ;
  - 9 545 680 € d'investissement ;
  
- 222 279 018 € de crédits de paiement dont :
  - 177 743 889 € de personnel ;
  - 30 534 491 € de fonctionnement et intervention ;
  - 14 000 637 € d'investissement ;
  
- 232 770 488 € de recettes ;
- 10 491 471 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptables suivants :

- 6 640 215 € de variation de trésorerie ;
- -2 766 870 € de résultat patrimonial ;
- 2 513 641 € de capacité d'autofinancement ;
- -4 152 322 € de variation de fonds de roulement.

B- Budget principal

1-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 208 040 042 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 177 743 889 € de personnel ;
  - 23 094 446 € de fonctionnement et intervention ;
  - 7 201 707 € d'investissement ;

- 209 182 053 € de crédits de paiement dont :
  - 177 743 889 € de personnel ;
  - 22 838 721 € de fonctionnement et intervention ;
  - 8 599 443 € d'investissement ;

- 211 720 440 € de recettes ;
- 2 538 387 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptables suivants :

- 1 101 866 € de variation de trésorerie ;
- -3 039 834 € de résultat patrimonial ;
- 755 303 € de capacité d'autofinancement ;
- -3 253 701 € de variation de fonds de roulement.

3-Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de -3 039 834 €, en totalité au compte 119-report à nouveau débiteur.

C- Fondation universitaire

1-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 33 838 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 0 € de personnel ;
  - 33 838 € de fonctionnement et intervention ;
  - 0 € d'investissement ;
- 24 091 € de crédits de paiement :
  - 0 € de personnel ;
  - 24 091 € de fonctionnement et intervention ;
  - 0 € d'investissement ;
- 38 500 € de recettes ;
- 14 410 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptables suivants :

- 14 410 € de variation de trésorerie ;
- 1 918 € de résultat patrimonial ;
- 1 982 € de capacité d'autofinancement ;
- 1 982 € de variation de fonds de roulement.

3-Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 1 918 € pour la Fondation au C/110-report à nouveau.

D- BAIM

1-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 8 291 004 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 0 € de personnel ;
  - 5 947 031 € de fonctionnement et intervention ;
  - 2 343 973 € d'investissement ;
    - 13 072 874 € de crédits de paiement dont :
      - 0 € de personnel ;
      - 7 671 679 € de fonctionnement et intervention ;
      - 5 401 194 € d'investissement ;
        - 21 011 548 € de recettes ;
        - 7 938 674 € de solde budgétaire ;

2-Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptables suivants :

- 5 523 939 € de variation de trésorerie ;
- 271 046 € de résultat patrimonial ;
- 1 756 356 € de capacité d'autofinancement ;
- - 900 604 € de variation de fonds de roulement.

3-Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de 271 046 € pour le BAIM au C/110, en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 35</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 18</b>	Votants : 29
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés 8	<b>Votes exprimés : 29</b>
<b>Total des membres présents et représentés 29</b>	<b>Majorité simple des suffr. expr.</b>
	<b>Pour : 29</b>
	Contre : 0

**Pièces jointes :**

- avis de la commission des moyens, rapport de gestion et tableaux réglementaires de l'exécution budgétaire et du compte financier 2022.

Fait à Tours,

**Commission des moyens du 17 février 2023**

Conseil d'administration du 6 mars 2023

Avis N°2023-3

Liasse budgétaire et rapport de gestion (projet) 2022  
compte financier 2022: balance, bilan, compte de résultat, annexe (projet).

**Exposé de la décision :**

L'année 2022 se signale par une rupture forte par rapport à 2021 sur les principaux indicateurs, notamment le résultat négatif, qui diverge largement du solde budgétaire. Les données comptables marquent une dégradation : baisse de la CAF (-10,0M€) mais qui reste positive à 2,51M€, résultat déficitaire de 2,77M€, diminution du FDR de 4,15 M€. Toutefois, cette diminution finance de l'investissement.

Bien que les niveaux de FDR et de trésorerie restent favorables au 31/12/2022, l'apparition d'un déficit significatif impose de résorber au plus tôt cette situation, par un suivi plus précis du financement de la masse salariale en premier lieu, mais aussi par une meilleure couverture par l'État de ses mesures réglementaires.

Le maintien de la soutenabilité financière de l'établissement implique de redresser l'équilibre d'exploitation. Elle impose également une vigilance sur nos engagements d'opérations pluriannuelles à venir car les restes à réaliser vont réduire d'autant le FDR disponible.

**Proposition(s) de décision soumise à la commission :**

Approbation des comptes de 2022

**Avis de la commission :**

Approbation à l'unanimité des comptes 2022 de l'Université

# Exécution budgétaire 2022

**Conseil d'administration  
du 06 mars 2023**

📍 Université de Tours  
60 rue du Plat d'Étain  
BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

🌐 univ-tours.fr





# Contenu

## **Rapport de gestion 2022**

1. Eléments de contexte
2. Autorisations budgétaires limitatives
  - 2.1. Autorisations d'emplois
  - 2.2. Autorisations budgétaires
3. Equilibre financier
4. Analyse de la soutenabilité
  - 4.1. Situation patrimoniale
  - 4.2. Tableau des opérations pluriannuelles
  - 4.3. Ratios caractéristiques
  - 4.4. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

## **Tableaux Budgétaires**

1. Autorisation d'emplois
2. Autorisations budgétaires
  - 2.1. Agrégé
  - 2.2. Principal
  - 2.3. Fondation
  - 2.4. BAIM
3. Dépenses par destinations et recettes par origine
4. Equilibre financier
5. Opérations pour le compte de tiers
6. Situation patrimoniale
  - 6.1. Agrégé
  - 6.2. Principal
  - 6.3. Fondation
  - 6.4. BAIM
7. Plan de trésorerie



8. Opérations liées aux recettes fléchées
9. Opérations pluriannuelles
10. Détail des opérations pluriannuelles
11. Moyens des unités mixtes de recherche
12. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Annexe 1 - Fondation F. Rabelais

Annexe 2 - Synthèse BAIM

Annexe 3 : Principaux programmes immobiliers

Annexe 4 : Synthèse budgétaire 2017-2022

### **Tableaux DPGECP**

1. Tableau de suivi des emplois
2. Tableau de suivi des dépenses de personnel
3. Tableau de décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale

### **Annexes**

Détail de l'inscription SCSP

Détail des budgets des composantes



## Rapport de gestion 2022

### 1. Eléments de contexte

Ce budget a été exécuté conformément au décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Le budget 2022 est composé du budget initial voté le 12/12/2022 et d'un budget rectificatif unique voté le 26/09/2022.

L'exercice 2022 est marqué par les effets des dérèglements économiques issus de la pandémie, mais aussi d'un premier impact du renchérissement du coût de l'énergie.

Ce rapport sur l'exécution budgétaire complète celui de l'Agent comptable présentant le compte financier. Il se réfère principalement au budget agrégé de l'établissement, composé du budget principal, du budget annexe de l'immobilier (BAIM) suite à la dévolution immobilière mise en œuvre dans l'établissement et celui de la Fondation universitaire François RABELAIS.

### 2. Autorisations budgétaires limitatives

#### 2.1. Autorisations d'emplois

Emplois (En ETPT)	Emplois Etat	Emplois sur ressources propres	Total emplois
Exécution 2021	2 058	378	2 436
Plafond au 31/12/2022	2 116**	410	2 526
Exécution 2022	2 064	411	2 476*

\*c/t des arrondis

\*\*la notification définitive a réhaussé le plafond à 2 119. Néanmoins, le dernier plafond global voté au BR était établi sur le plafond antérieurement notifié soit 2 116.

Ce tableau met en regard les plafonds d'emplois autorisés avec l'exécution intervenue en 2022, soit pour le plafond Etat, 2 116 ETPT pour 2 064 exécutés et pour le plafond voté par le CA 2 526 ETPT pour 2 476 réalisés. (Cf. DPGCEP TAB N°1)



## 2.2. Autorisations budgétaires

### 2.1.1. Soldes budgétaires prévus et exécutés :

Solde budgétaire en K€	2018	2019	2020	2021	2022
Prévu	-515	-960	-2 581	3 714	4 443
Exécuté	<b>1 200</b>	<b>1 642</b>	<b>1 048</b>	<b>8 261</b>	<b>10 491</b>
<i>Ecart prévision/exécution</i>	<i>1 715</i>	<i>2 602</i>	<i>3 629</i>	<i>4 547</i>	<i>6 048</i>

Le solde budgétaire 2022, de 10 491 K€, accentue le décrochage constaté l'an passé par rapport aux années précédentes ; conséquence notamment d'un solde excédentaire de 4,44 M€ au BR. Le solde budgétaire du BAIM (7 939K€) en explique les  $\frac{3}{4}$ . L'inflexion constatée en 2021 reflète le décalage entre les subventions reçues et leur consommation effective, du fait notamment des conditions socio-économiques perturbées depuis la pandémie.

Ce décalage entretient une vision trop optimiste des capacités financières de l'établissement et de sa soutenabilité budgétaire.

### 2.1.2. Comparaison des taux d'exécution :

#### a. Les dépenses

Dépenses en AE	2021			2022		
	Budget initial	Total budget	Exécution	Budget initial	Total budget	Exécution
Budget agrégé en K€						
<b>Personnel</b>	169 000	171 206	169 224	175 500	179 800	177 744
<b>% Exécution</b>	100,13%	98,84%		101,28%	98,86%	
<b>Fonctionnement</b>	30 887	30 294	26 374	30 814	33 227	29 075
<b>% Exécution</b>	85,39%	87,06%		94,36%	87,51%	
<b>Investissement</b>	24 094	32 586	29 676	31 825	15 727	9 689
<b>% Exécution</b>	123,17%	91,07%		30,44%	61,61%	
<b>Totaux</b>	<b>223 980</b>	<b>234 086</b>	<b>225 274</b>	<b>238 140</b>	<b>228 754</b>	<b>216 508</b>
<b>% Exécution</b>	100,58%	96,24%		90,92%	94,65%	
<b>% Exécution hors personnel</b>	101,95%	89,14%		61,88%	79,19%	



Dépenses en CP	2021			2022		
	Budget initial	Total budget	Exécution	Budget initial	Total budget	Exécution
Budget agrégé en K€						
Personnel	169 000	171 206	169 224	175 500	179 800	177 744
% Exécution	100,13%	98,84%		101,28%	98,86%	
Fonctionnement	33 037	28 665	26 457	31 575	31 575	30 534
% Exécution	80,08%	92,30%		96,71%	96,71%	
Investissement	13 920	14 238	11 546	21 190	16 890	14 001
% Exécution	82,95%	81,09%		66,07%	82,89%	
<b>Totaux</b>	<b>215 957</b>	<b>214 108</b>	<b>207 227</b>	<b>228 265</b>	<b>228 265</b>	<b>222 279</b>
% Exécution	95,96%	96,79%		97,38%	97,38%	
% Exécution hors personnel	80,93%	88,58%		84,40%	91,89%	

Hors masse salariale, le volume de dépenses réalisées en 2022 est supérieur de 4,07 M€ à l'année précédente pour l'enveloppe de fonctionnement (CP) qui atteint 30,53 M€. Quant à l'investissement, il est supérieur de 2,47 M€ pour atteindre 14,00M€.

En autorisations d'engagement, les crédits de fonctionnement sont exécutés à 87,5 %, soit un niveau équivalent à l'année précédente ; en revanche l'investissement s'effondre à 60,6 %. Au total, hors personnel, le taux d'exécution (79,2 %), est en recul de 10 pts.

En crédits de paiement, les dépenses de personnel sont exécutées à un niveau équivalent à l'année précédente mais inférieure à 99 %, ce qui s'explique par des décalages liés à des difficultés croissantes à recruter.

L'exécution des crédits de fonctionnement progresse encore de 4 pts, à 96,7 %, après une hausse de 9 pts l'an passé. À noter que le montant non consommé, de 1,04 M€ concerne le BAIM.

Au total, ces éléments traduisent la poursuite de la reprise d'activité mais confirment également la tendance de fond à l'alourdissement des charges courantes.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement progresse de 1,8 pt, à 82,8%, grâce à un volume considérablement réduit au BR.

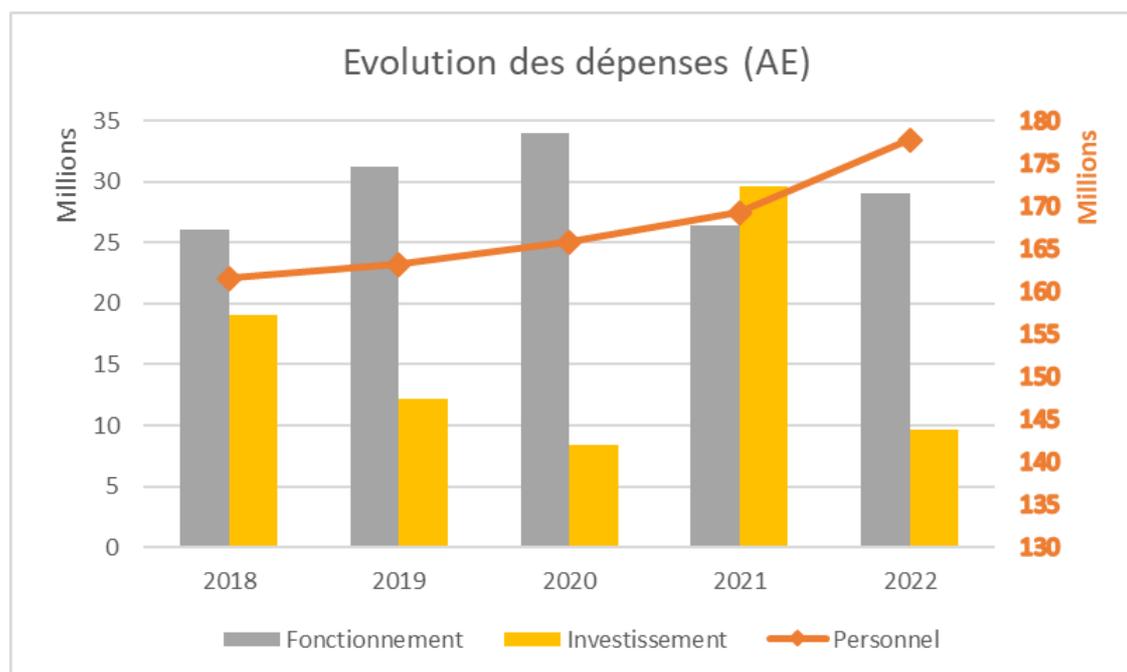
### b. Les recettes

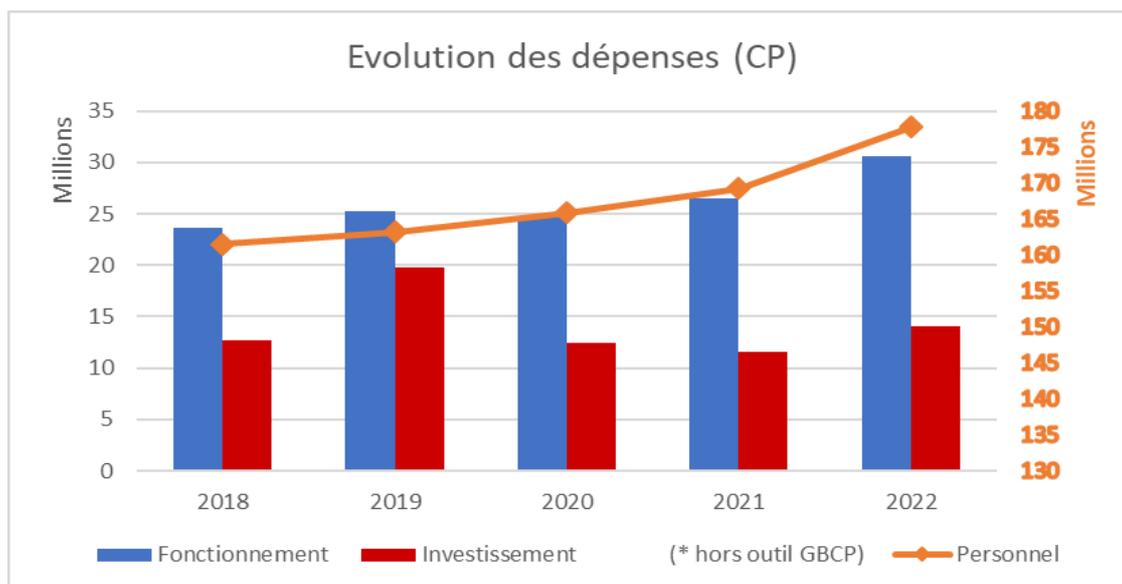
Recettes encaissées	2021			2022		
	Budget initial	Budget total	Exécution	Budget initial	Total budget	Exécution
Budget agrégé en K€						
Recettes globalisées	209 212	213 682	211 692	217 332	224 158	224 220
% Exécution	101,19%	99,07%		103,17%	100,03%	
Recettes fléchées	2 350	4 140	3 796	7 700	8 550	8 550
% Exécution	161,53%	91,69%		111,04%	100,00%	
<b>Totaux</b>	<b>211 562</b>	<b>217 822</b>	<b>215 488</b>	<b>225 032</b>	<b>232 708</b>	<b>232 770</b>
% Exécution	101,86%	98,93%		103,44%	100,03%	
% Exécution hors SCSP	92,78%	87,25%		100,96%	94,09%	

Le volume des recettes encaissées est supérieur de 17,2 M€, par rapport à l'année précédente, dont 4,75 M€ relatif aux recettes fléchées concernant les principales opérations immobilières CPER.

Les recettes totales sont exécutées à 100 %. Hors SCSP, le taux d'exécution des recettes de 94,1 %, est lui aussi en forte hausse (+ 6,8 pts par rapport à 2021). En conclusion, le niveau de réalisation des recettes est élevé, ce qui montre la fiabilité de la prévision du BR et la bonne perception desdites recettes.

### 2.2.3. Évolution des dépenses exécutées :





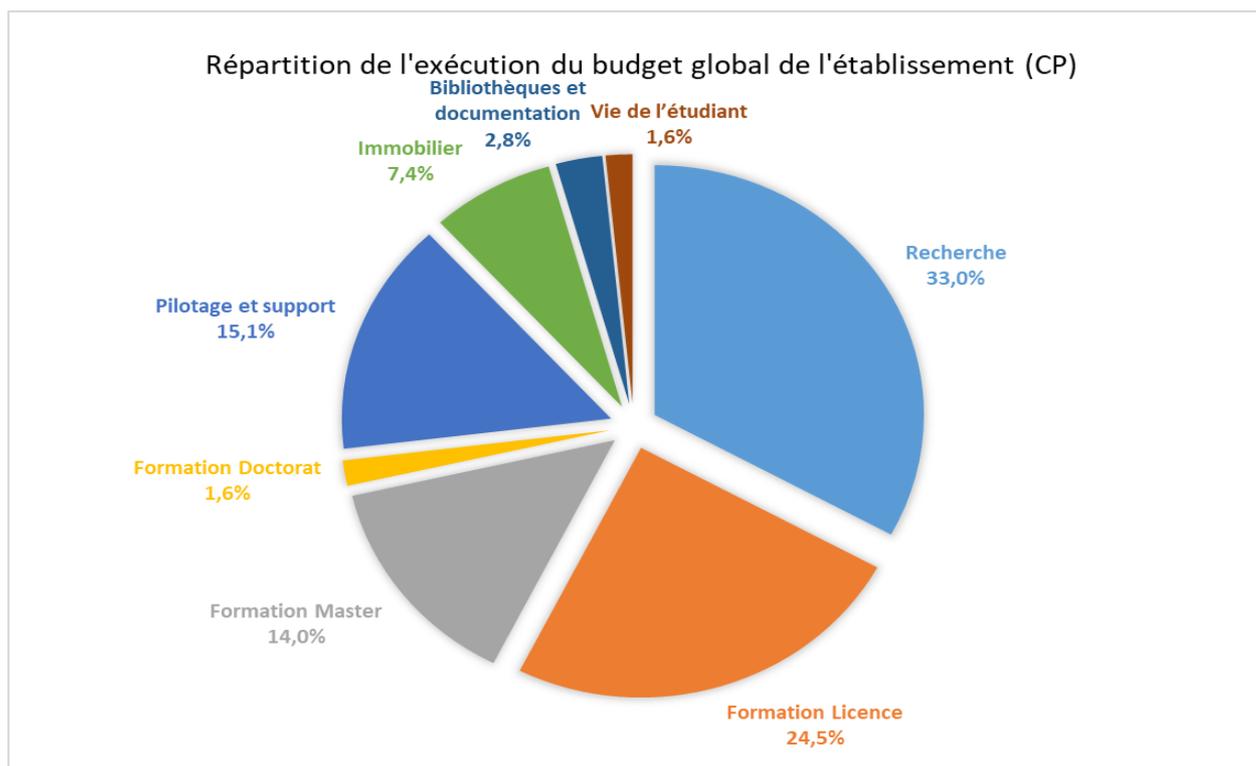
Sur les cinq dernières années, l'évolution des dépenses est différenciée selon leur nature :

- la progression des dépenses de personnel (AE=CP) s'accroît depuis 2020.
- Les dépenses de fonctionnement (CP), après la diminution 2020 liée à la pandémie, reprennent graduellement au rythme de la reprise d'activité mais sont également la conséquence de l'augmentation de certains prix.
- le caractère cyclique de l'investissement apparaît nettement sur les graphiques en AE et CP. L'évolution des CP montre la difficulté à retrouver le niveau de l'année 2019.

## 2.2.4. Détails sur les dépenses :

### a. Les dépenses par destination

Budget agrégé en K€	2021			2022		
	AE	CP	% / CP	AE	CP	% / CP
Formation( LMD)	84 119	83 495	40,3%	90 086	89 161	40,1%
Recherche	81 758	68 553	33,1%	71 889	73 541	33,1%
Bibliothèques et documentation	6 081	6 007	2,9%	6 296	6 206	2,8%
Vie étudiante	3 497	3 366	1,6%	3 514	3 569	1,6%
Pilotage et support	31 225	30 908	14,9%	32 946	33 349	15,0%
Immobilier	28 594	14 899	7,2%	11 778	16 452	7,4%
<b>Totaux</b>	<b>225 274</b>	<b>207 227</b>	<b>100,0%</b>	<b>216 508</b>	<b>222 279</b>	<b>100,0%</b>



Dans un contexte de progression significative des CP de 7,3 %, la répartition des dépenses est stable par rapport à 2021.

### *b. Les dépenses de personnel*

(En K€)	2021	2022	Var.	Commentaires
<b>Charges totales de personnel</b>	168 362	178 025	9 663	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GVT : 1 042 minimum</li> <li>- Augmentation du point d'indice : 2 820</li> <li>- indemnités de fonction (C1) : 1 234</li> <li>- Revalorisation IFSE : 720</li> <li>-Autres : indemnité inflation, allocation télétravail, participation Mutuelles, revalorisation cat C, indemnité différentielle : 535</li> </ul>

En comptabilité budgétaire, les dépenses de personnel s'élèvent à 177 744 K€, en hausse de 8 520 K€, contre 169 224 K€ en 2021. Le coût d'un ETPT s'élève à 71 787€ contre 69 468€ (+ 3,34%).

Les facteurs de variation sont analysés en comptabilité générale. Hormis les taxes afférentes, de 2 283 K€ (+ 105K€), l'essentiel constitué des rémunérations et charges sociales, s'élève à 175 741K€, en forte hausse de 9 557 K€. Les principales variations sont précisées dans le tableau ci-dessus ; essentiellement la majoration du point d'indice, l'estimation du GVT, les indemnités de fonction, mais aussi les premiers effets des recrutements opérés sur la dotation « d'amorçage du rattrapage » de 1, 05 M€. Ces augmentations d'un montant total de 6,77 M€ ne sont que très partiellement compensées, ce qui oblige l'établissement à prélever sur ses ressources.



Le ratio rapportant les charges de personnel aux produits encaissables, s'établit au niveau du seuil d'alerte de 83,09% (contre 79,92 % en 2021). Toutefois, le ratio moyen 2021-2022 s'élève à 81,52%.

### *c. Les dépenses de fonctionnement*

#### *c.1. Répartition des dépenses par destination*

Dépenses de fonctionnement en K€	2021		2022		Var.	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation( LMD)	4 885	4 618	6 310	5 849	1 425	1 231
Recherche	6 105	5 436	6 977	6 653	73 541	1 217
Bibliothèques et documentation	1 644	1 581	1 797	1 699	153	118
Vie étudiante	815	728	654	666	- 161	- 62
Pilotage et support	8 084	7 596	7 374	7 979	- 710	383
Immobilier	4 840	6 498	5 963	7 689	1 123	1 191
<b>Totaux</b>	<b>26 374</b>	<b>26 457</b>	<b>29 075</b>	<b>30 535</b>	2 701	4 078

La hausse des dépenses de fonctionnement se répercute de manière équivalente sur les trois domaines : formation, recherche et immobilier.



## c.2. Analyse des principales variations de charges

Charges d'exploitation (K€)	2021	2022	Var.	Commentaires
Achats hors fluides	4 502	5 929	1 427	Regroupe les fournitures d'entretien:1 257 K€ (+95), d'enseignement:3 924 K€ (+1 300)dont 1 300 pour le vaccin nasal; fres administratives: 488 K€ (+7),pour animaux: 74K€(-4); autres: 186 K€ (+29).
energie: gaz électricité et chauffage réseau	1 992	2 714	722	Dont: Electricité : 2 074 K€ (+679). Effet prix: +30% (marché DAE) ; effet volume:+ 3,4%: impact d'un nouveau batiment recherche incorporé 03/ 2021. Gaz : 286 K€ (-233) charge transférée sur réseau de chauffage: 325K€ (+266).
Entretien	3 336	3 259	- 77	Dont : entretien mobilier: 416 K€ (+32); entretien immobilier et maintenance : 2 843 K€ (-109).
Locations	836	751	- 85	Dont : locations immobilières (et charges): 464 (+44); locations mobilières : 287 (-128).
Assurances	229	321	92	
Études	567	677	110	reprise d'activité
Documentation	1 643	1 544	- 99	
Honoraires et frais d'actes	665	871	206	actes notariés dévolution patrimoine: 120K€; protection fonctionnelle +32K€.
Frais de colloques	171	373	202	reprise d'activité ( Cf. recettes)
Frais de publications	683	547	- 136	baisse d'activité ( Cf. recttes)
Voyages et déplacements	397	942	545	reprises sorties pédagogiques:229K€(+98) et des autres déplacements et voyages:668K€ (+442)
Frais de missions et de réception	907	1 851	944	Missions : 1 123 (+570) ; Réceptions : 728 (+374). Remontées depuis 2020, mais montants encore inférieurs à 2019.
personnel M.A.D.	509	536	27	
Diverses prestations	485	448	- 37	actions de communication
Prestations informatiques	334	287	- 47	
prestations de nettoyage	1 283	1 399	116	nouveau marché 2021 avec prestations complémentaires.
Diverses prestations extérieures	1 139	1 423	284	1/4 Recherche . Entretien des locaux:185 K€ ; TOIC: 189 K€ ;culture et VE: 172 K€.
Redevances	1 588	1 249	- 339	1 005 K€ redevances informatiques et audiovisuel.
Frais de formation TLV	436	405	- 31	
Taxes diverses	387	299	- 88	TICGN: baisse de taxation en raison de la nature de la chaleur; estimation CAPAC: - 35 K€ .
Diverses charges de gestion	2 881	2 804	- 77	subventions diverses: FSDIE, projets hors recherche, SMR,...
Autres charges courantes diverses	3 003	2 336	- 667	annulation sur ex. clos (454K€); droits d'auteurs (179K€), frais telecom (226 K€) , concours,gardiennage,pénalités ( 182 K€),d pertes irrécouvables ( 87 K€),...
<b>TOTAUX</b>	<b>27 973</b>	<b>30 965</b>	<b>2 992</b>	



Ce tableau présente les principaux écarts d'exploitation en comptabilité générale. Globalement, l'année 2022 poursuit la reprise d'activité constatée l'année dernière : frais de colloques, déplacements, réceptions, fournitures notamment, en restant encore en deçà du niveau de 2019.

Le poste énergie de 2 714K€ est en croissance de 722K€, en raison de la hausse du prix de l'électricité principalement. Cependant, le montant consolidé des charges (consommations et maintenances) concernant le chauffage et les énergies s'élève à 4 738 K€, en hausse de 977 K€.

### d.1. Répartition des dépenses par destination

Dépenses d'investissement en K€	2021		2022		Var.	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation( LMD)	1 580	1 223	2 427	1 963	847	739
Recherche	5 908	3 371	2 882	4 859	- 3 026	1 488
Bibliothèques et documentation	69	58	19	27	- 50	- 31
Vie étudiante	105	61	30	73	- 75	13
Pilotage et support	1 559	1 730	1 845	1 643	286	- 87
Immobilier	20 454	5 103	2 487	5 435	- 17 967	333
<b>Totaux</b>	<b>29 676</b>	<b>11 546</b>	<b>9 689</b>	<b>14 001</b>	- 19 987	2 454

Les dépenses d'investissement s'exécutent généralement de manière cyclique, avec un décalage entre les AE et les CP, phénomène particulièrement sensible pour l'immobilier.

Les principaux mouvements se situent sur la recherche et la formation, respectivement pour 60 % et 30 % de la hausse.

### d.2. Principaux programmes immobiliers

La situation des principales opérations individualisées et programmes immobiliers récurrents figure en annexe N°3. Elle montre globalement un faible niveau d'exécution en 2022.

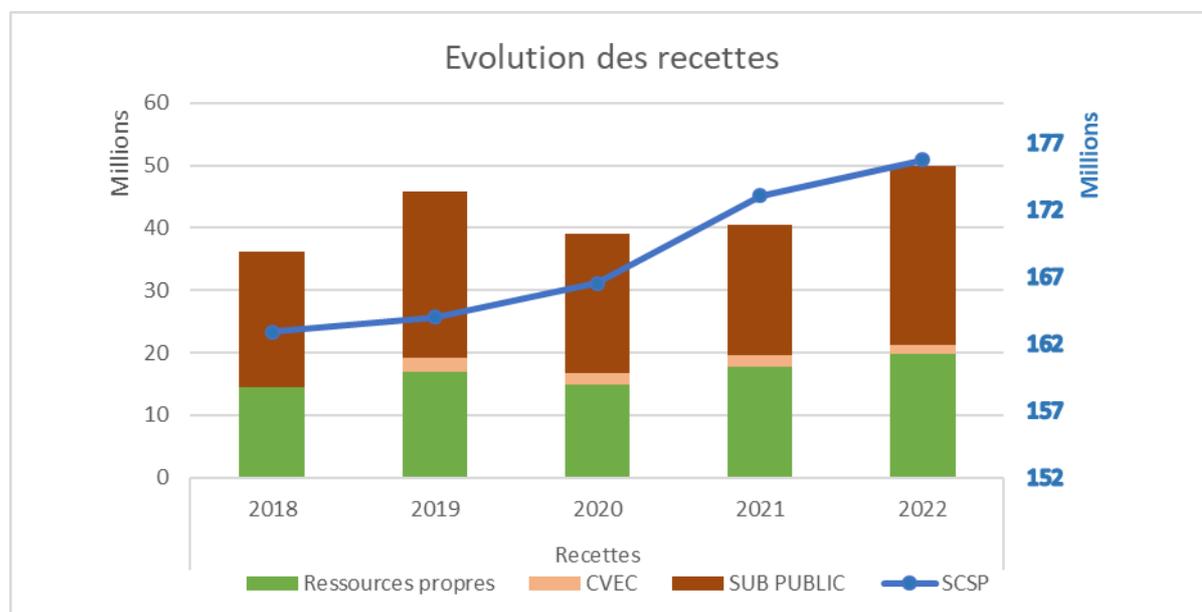
## 2.2.5. Les recettes :

Recettes encaissées en K€	2021			2022			Var. exécution
	budget initial	Total budget	exécution	budget initial	Total budget	exécution	
S.C.S.P.	166 734	169 919	173 063	171 260	174 738	175 732	2 669
Subventions + C.V.E.C	28 722	29 698	24 666	36 589	38 475	37 137	12 471
recettes propres	16 106	18 205	17 759	17 183	19 496	19 902	2 143
<b>Totaux</b>	<b>211 562</b>	<b>217 822</b>	<b>215 488</b>	<b>225 032</b>	<b>232 708</b>	<b>232 770</b>	<b>17 282</b>

Après 2021, l'année 2022 poursuit la forte hausse des recettes (+17,28 M€) tirée par les subventions, qui représentent près des 3/4 de la hausse.

L'augmentation de la SCSP de 2,67 M€, n'est pas représentative (Cf. infra 2.2.5.b.1). Son exécution excède la prévision en raison de deux apports supplémentaires : « l'amortisseur de charge d'électricité » (731 K) et 200K€ sur l'enveloppe immobilière.

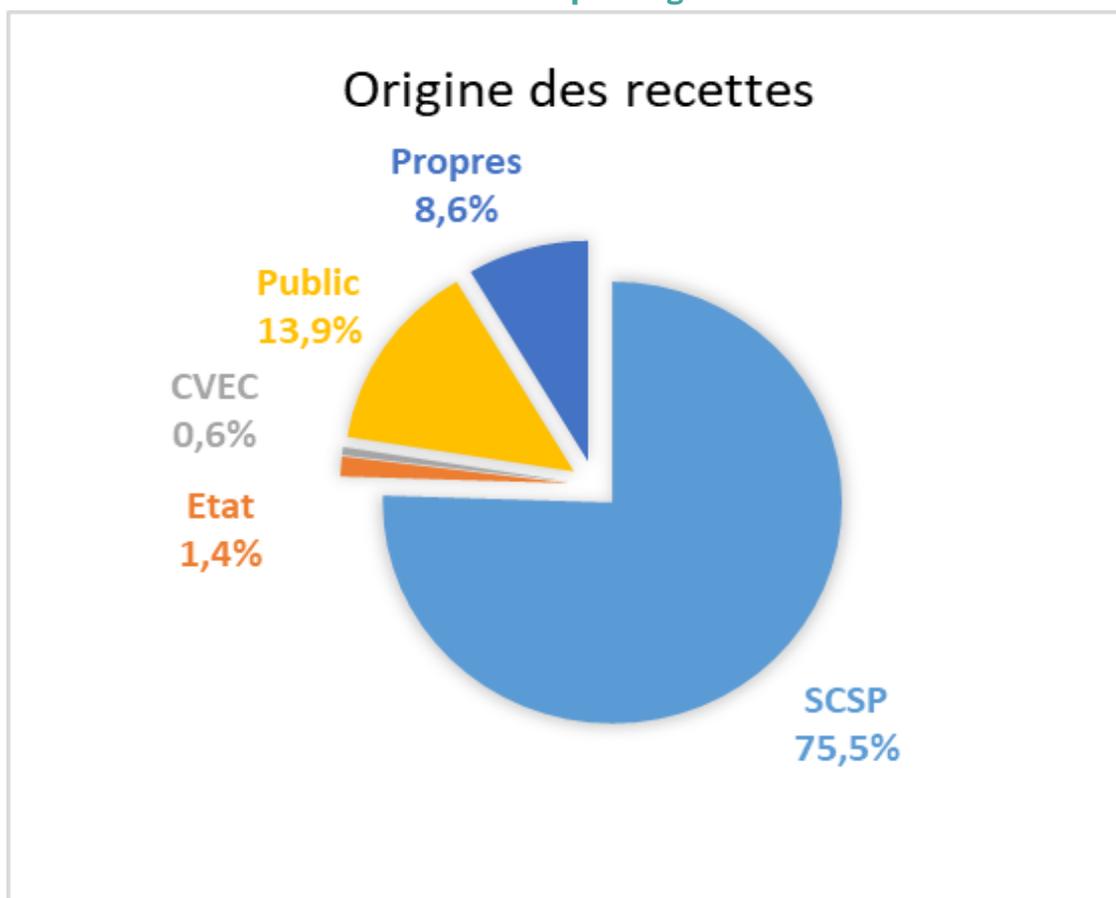
Les recettes propres poursuivent leur remarquable augmentation, 12 % après 19 % en 2021, ce qui représente également une hausse de 17 % par rapport à l'année 2019, référence à une activité normale.



Sur les cinq dernières années, les recettes globales sont en hausse moyenne de 4,23 %, contre 8,38 % sur la période 2017-2021. A noter que la part de la SCSP, qui représentait 81,8% en 2018 se réduit à 75,5% en 2022. Les autres subventions ont une évolution plus irrégulière, en fonction des opérations immobilières et de l'activité de recherche.

La SCSP est en constante augmentation, plus marquée sur la seconde moitié de la période. Après un tassement en 2020, les ressources propres ont repris leur progression dès 2021.

### a. Les recettes par origine



Origine des recettes en K€	2021		2022	
	exécution	%	exécution	%
S.C.S.P.	173 063	80,3%	175 732	75,5%
Autres subventions Etat	1 702	0,8%	3 121	1,3%
subventions organismes publics	21 113	9,8%	33 153	14,2%
fiscalité ( C.V.E.C)	1 851	0,9%	1 344	0,6%
recettes propres	17 759	8,2%	19 420	8,3%
<b>Totaux</b>	<b>215 488</b>	<b>100,0%</b>	<b>232 770</b>	<b>100,0%</b>

En 2022, dans un contexte de hausse globale de 8,0 % des recettes, la part relative de la SCSP diminue sensiblement (-4,8 pts) au profit des subventions des organismes publics. Les recettes propres maintiennent leur dynamisme constaté l'an passé.



La contribution vie étudiante et campus (C.V. E. C.) est en baisse en raison d'une modification du calendrier des versements, dont l'impact se neutralisera en 2023.

La forte augmentation des subventions des organismes publics (hors état) est une caractéristique de cet exercice et explique largement l'écart entre le solde budgétaire et le résultat (Cf. infra).

## b. Analyse des principales variations

### b.1. La subvention pour charges de service public (S.C.S.P.) :

S.C.S.P. (K€)	2021	2022	Var.	Commentaires
Masse salariale- socle	149 342	152 358	3 016	
Masse salariale- Actions nouvelles en cours	3 092	3 244	152	
Masse salariale – actions spécifiques	1 673	1 992	320	
<u>S/T Masse salariale</u>	<u>154 106</u>	<u>157 593</u>	<u>3 487</u>	
Plan de relance - M.S.	1 067	954	- 112	
<u>Total Masse salariale</u>	<u>155 173</u>	<u>158 548</u>	<u>3 375</u>	
Fonctionnement et compensation	12 923	15 049	2 126	
Compensation des exonérations de droits d'inscriptions	1 898	-	- 1 898	intégrée
Fonctionnement – actions spécifiques	491	1 475	984	
Opérations immobilières	420	660	240	ME Sécurité: 160 K€; ME accessibilité:300K€+ 200 K€ complémentaires;
Plan de relance - Fonct.	60	-	- 60	
<u>Total fonctionnement</u>	<u>15 792</u>	<u>17 184</u>	<u>1 392</u>	+ 1 152 K€ hors opérations immobilières
<b>TOTAUX</b>	<b>170 965</b>	<b>175 732</b>	<b>4 766</b>	<b>2,79%</b>
dotation exceptionnelle vaccin MUCOVID	1 500			
<b>TOTAUX généraux</b>	<b>172 465</b>	<b>175 732</b>	<b>3 266</b>	1,89%

L'écart entre la pré-notification utilisée pour le BI et la notification définitive s'élève à 4 472 K€.

La SCSP notifiée, retraitée de la dotation exceptionnelle versée pour le projet de vaccin « MUCOVID » est en hausse de 4,766 K€, soit + 2,79%. L'essentiel (3,375 K€) est sur la fraction masse salariale. Malgré cette hausse sensible, elle reste très insuffisante pour couvrir l'augmentation de masse salariale. L'enveloppe de fonctionnement (hors immobilier) progresse de 1 152K€,



là encore de manière insuffisante par rapport à la hausse des autres charges de près de 3 M€.

Sur le volet immobilier, une dotation supplémentaire de 200 K€ a été reçue en fin d'année. Cette fraction est cependant susceptible d'être diminuée en fonction des réalisations effectives.

### *b.2. Les autres ressources*

<b>Recettes d'exploitation encaissables(K€)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Var.</b>	<b>Commentaires</b>
Droits d'inscription nationaux	4 231	4 237	5	
Droits d'inscription propres à l'établissement	167	333	165	
<u>S/T droits d'inscription</u>	<u>4 398</u>	<u>4 569</u>	<u>171</u>	+179 K€ pour 2021/2020
Formation TLV	2 624	2 743	119	+55 K€ pour 2021/2020
Formation par apprentissage	3 274	5 315	2 041	fort developpement de l'activité
Prestation recherche	1 722	1 738	16	1 805 K€ en 2019
Autres prestations de services	2 071	1 857	- 214	2 203 K€ en 2019
ventes de publications	430	395	- 35	261 K€ en 2019
colloques	68	398	330	fort developpement de l'activité
Redevance brevets	80	4	- 76	
Locations	162	135	- 27	
M.A.D de personnel	362	456	94	
Versement pour taxe d'apprentissage	668	806	138	1 114 K€ en 2019.
Subventions activités	16 810	15 593	- 1 217	Région CVL: 5 297 K€; UE: 2 769 K€ ; Département: 150 K€;Groupe ville: 287 K€; ANR: 2 662 K€.
Autres produits contentieux	976	-	- 976	En 2021, pdt exceptionnel: 952 K€ indemnisation pour resiliation du marché d'electricité
Contribution vie étudiante et de campus ( CVEC)	1 851	1 344	- 507	pas de second versement en 2022
Autres pdts: annulations sur ex. ant., divers	927	423	- 504	
<b>TOTAUX</b>	<b>36 424</b>	<b>35 777</b>	<b>- 647</b>	

Ce tableau présente les principales variations en droits constatés.

Les produits encaissables sont globalement en baisse de 647 K€, soit +305 K€ retraité de la suppression d'un produit exceptionnel de 952 K€.



Les principales baisses sont les subventions ainsi que la C.V.E.C. dont le second versement n'a pas été effectué sur l'exercice 2022.

On note le dynamisme des recettes d'apprentissage, la reprise des colloques et une progression du versement pour taxe d'apprentissage.

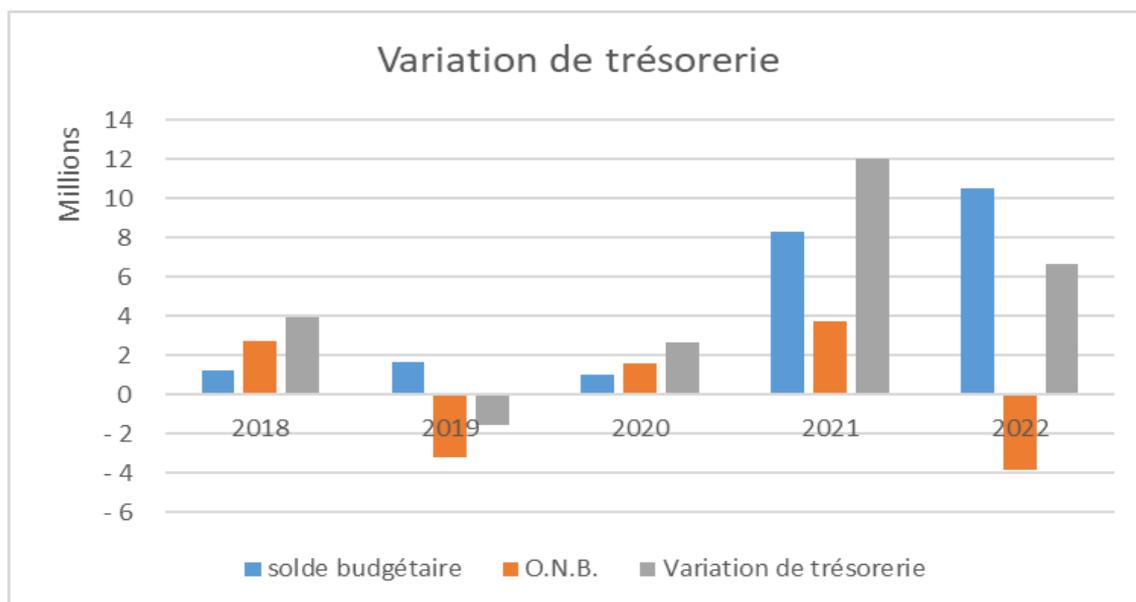
### 3. Équilibre financier

CP/RE (K€)	Exécution 2021	Exécution 2022	Var.	Commentaires
Dépenses	207 227	222 279	15 052	6,77%
Recettes	215 488	232 770	17 282	7,42%
<b>Solde budgétaire</b>	<b>8 261</b>	<b>10 491</b>	<b>2 230</b>	21,26%
<i>dont BAIM</i>	605	7 939	7 334	
<i>dont Fondation</i>	- 7	14	21	
Solde des opérations hors budget	3 988	- 3 590	- 7 578	
Remboursement emprunt & cautionnement	- 254	- 261	- 7	cautionnements nets 11,34 K€
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>11 995</b>	<b>6 640</b>	<b>- 5 355</b>	<i>dont trésorerie fléchée +7 083 K€ et non fléchée -443 K€</i>
<i>dont BAIM</i>	- 149	5 524	5 673	
<i>dont Fondation</i>	- 7	14	21	

Le tableau d'équilibre financier fait ressortir l'impact sur la trésorerie des opérations budgétaires et non budgétaires.

- Le solde des opérations budgétaires (10 491 K€) s'accroît de 2 230 K€, du fait d'un solde budgétaire excédentaire au budget (4 443 K€) et d'une moindre exécution des dépenses (96,78 %) par rapport aux recettes (98,92 %). La part du BAIM devient prépondérante, à 7 939 K€, en intégrant le transfert du budget principal voté lors du BI, pour un montant de 8 475 K€.
- Le solde des opérations pour compte de tiers (O.P.C.T.), telles que les aides à la mobilité, la TVA, le master *Erasmus Mundus*, projet I.D.O.H., ... (Cf. détail dans tableau N°5), est très variable en fonction de l'activité sur les opérations. Ce solde des opérations non budgétaires est cyclique (Cf. graphique ci-dessous). En 2022, il vient diminuer le solde budgétaire et réduit ainsi l'augmentation de la trésorerie, de 6 640 K€ contre 11 995 K€ en 2021.
- La réalisation du prêt à 0% « croissance verte » depuis 2017, entraîne un remboursement du capital de 250 K€ annuel, sur 20 ans.

Au total l'excédent budgétaire, diminué par les opérations non budgétaires entraîne une majoration de la trésorerie, de 6 640 K€, essentiellement alimentée par les opérations fléchées (7 083 K€).



Ce graphique illustre la variabilité cyclique des opérations non budgétaires (emprunt et OPCT). Le flux de trésorerie correspondant au solde budgétaire peut être considéré comme sa composante structurelle.

#### 4. Analyse de la soutenabilité

La soutenabilité budgétaire consiste à apprécier la capacité à présenter une programmation budgétaire permettant d'honorer les engagements souscrits ou prévus et de maîtriser leurs conséquences budgétaires en cours d'année et les années ultérieures.

L'analyse de la soutenabilité repose sur les informations portées par la comptabilité budgétaire (encaissements/décaissements et engagements pluriannuels) et en complément, celles tirées de notre situation patrimoniale établie par la comptabilité générale (compte de résultat, bilan et tableau de financement).



## 4.1. Situation patrimoniale

### 4.1.1. Données du compte de résultat

CHARGES	2021	2022	VAR
taxes associées aux rémunérations	2 178	2 283	105
remunération & charges soc.	166 184	175 741	9 558
<b>total charges personnel</b>	<b>168 362</b>	<b>178 025</b>	<b>9 663</b>
autres charges	27 973	30 970	2 997
DAA/P	17 950	17 001	- 949
<b>total charges</b>	<b>214 285</b>	<b>225 996</b>	<b>11 711</b>
PRODUITS			
SCSP (hors subv. Vaccin nasal)	170 965	175 732	4 766
Autres subventions	18 310	15 637	- 2 673
C.V.E.C.	1 851	1 344	- 507
Autres ressources propres	6 097	7 074	976
Reprises sur Amrt/Prov.	11 665	11 721	55
<b>total produits</b>	<b>220 554</b>	<b>223 229</b>	<b>2 675</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>6 269</b>	<b>- 2 767</b>	<b>- 9 036</b>

A - Données du compte de résultat (en K€)	2021	2022	Commentaires
<b>Résultat</b>	<b>6 269</b>	<b>- 2 767</b>	<b>- 9 036</b>
<i>Dont BAIM</i>	<i>-851</i>	<i>271</i>	1 122
Dotation aux amortissements/provisions	17 950	17 001	
<i>Dont BAIM</i>	<i>9 275</i>	<i>8 530</i>	
Reprises sur amortissements et provisions	-11 669	-11 721	
<i>Dont BAIM</i>	<i>-6 963</i>	<i>-7 045</i>	- 82
<b>CAF</b>	<b>12 550</b>	<b>2 514</b>	<b>- 10 036</b>
<i>Dont BAIM</i>	<i>1 461</i>	<i>1 756</i>	296

- Le résultat 2022, de -2 767K€, est en rupture par rapport à 2021 (6 269 K€), après plusieurs résultats excédentaires supérieurs à 6 M€. La forte augmentation de la masse salariale de 9,66M€ (+ 3,4 M€ en 2021) est insuffisamment financée par la part Masse Salariale de la SCSP et les ressources propres, (amputées de 0,51 M€ de CVEC), malgré le dynamisme des ressources de Formation Tout au Long de la Vie. S'agissant des autres charges de fonctionnement, la hausse de 2,99 M€, n'est pas couverte par la fraction fonctionnement de la SCSP - qui augmente faiblement de 1,15M€- et les autres ressources propres (+ 0,97 M€).



La divergence marquée entre solde budgétaire et résultat enregistrée en 2022 reflète un encaissement de ressources ne pouvant être comptabilisées au compte de résultat, à savoir des recettes non acquises ou d'investissement. La capacité d'autofinancement se rétracte, passant de 12,55 M€ à 2,51M€, bénéficiant également d'une stabilité de la dotation nette aux amortissements/provisions.

#### 4.1.2. Evolution de la situation patrimoniale

B- Evolution de la situation patrimoniale (en K€)	2021	2022	VAR.
Capacité d'autofinancement	<b>12 550</b>	<b>2 514</b>	-10 036
<i>Dont BAIM</i>	<i>-852</i>	<i>1 756</i>	<i>2 608</i>
Financement de l'actif par l'État	144 998	2 172	-142 826
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	6 294	6 041	-253
Autres ressources	269	1	-268
Augmentation des dettes financières	0	0	0
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>164 110</b>	<b>10 728</b>	-153 383
<i>Dont BAIM</i>	<i>150 088</i>	<i>5 247</i>	<i>-144 840</i>
Investissements	158 016	14 630	-143 386
Remboursement des dettes financières	250	250	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>158 266</b>	<b>14 880</b>	-143 386
<i>Dont BAIM</i>	<i>151 461</i>	<i>6 148</i>	<i>-145 313</i>
<b>VARIATION du FDR</b>	<b>5 844</b>	<b>-4 152</b>	-9 996
<i>Dont BAIM</i>	<i>-1 374</i>	<i>-901</i>	<i>473</i>

**NB : rappel :** les montants 2021 sont affectés par des mouvements exceptionnels provenant de la réévaluation du patrimoine immobilier.

La diminution significative du FDR (-4,15 M€), est la conséquence directe du résultat déficitaire, qui pèse sur la CAF.



## 4.2. Les opérations pluriannuelles :

Opérations pluriannuelles – dépenses ( K€)	Montant de l'opération	AE		CP		Restes à réaliser	
		Consommation <N	Consommation N	Consommation <N	Consommation N	Restes à engager > N en AE	Restes à payer > N sur AE consommées < / = N en CP
Contrats de recherche	101 152	62 974	12 387	58 159	14 162	25 791	3 040
Autres contrats	18 060	6 156	2 102	6 099	1 965	9 802	194
P.P.I. immobilier	72 244	42 294	841	24 065	4 494	29 110	14 575
<b>Totaux</b>	<b>191 456</b>	<b>111 424</b>	<b>15 330</b>	<b>88 323</b>	<b>20 621</b>	<b>64 703</b>	<b>17 809</b>
Rappel au 31/12/2021	158 232	73 883	35 224	69 487	18 081	49 125	21 540

Opérations pluriannuelles – recettes ( K€)	Montant de l'opération	Prélèvement sur trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements N	Restes à encaisser > N
Contrats de recherche	101 152	- 790	101 942	55 674	17 025	29 243
Autres contrats	18 060	- 2 678	20 738	7 168	3 076	10 494
P.P.I. immobilier	72 244	24 040	48 204	16 900	11 619	19 685
<b>Totaux</b>	<b>191 456</b>	<b>20 572</b>	<b>170 884</b>	<b>79 742</b>	<b>31 720</b>	<b>59 422</b>
Rappel au 31/12/2021	158 232	16 911	141 321	65 091	16 651	59 580

Le montant total des opérations s'accroît sensiblement, passant de 158,23 M€ à 191,45 M€, soit + 33,22 M€.

Les restes à réaliser, qui sont des « quasi-dettes » pour les exercices futurs permettent d'appréhender la soutenabilité sur le moyen et long terme (M/LT). Fin 2022, ces restes à exécuter sur les exercices futurs s'élèvent à :

- 82 512 K€ (+ 14 847 K€) en dépenses (reste à engager sur AE 64 703 K€ et un reste à payer sur AE consommées de 17 809 K€),
- en recettes, à 59 422 K€ (-158 K€).



Charge future sur opérations pluriannuelles ( K€)	2021	2022	échancier		
			2023	2024	2025 et >
Restes à dépenser	70 664	82 512	33 798	27 671	21 043
Restes à encaisser	59 580	59 422	25 167	20 309	13 946
<b>Reste à honorer</b>	<b>11 084</b>	<b>23 090</b>	<b>8 631</b>	<b>7 362</b>	<b>7 097</b>

Par conséquent, les engagements nets restant à honorer (restes à payer nets), de 23 090 K€ sont en hausse sensible (11 084 K€ en 2021).

Ces données traduisent globalement une augmentation de la dette sur les exercices futurs, conséquence d'un décalage dans le rythme d'exécution des opérations. Elles seront rapprochées de la trésorerie pour l'analyse de la soutenabilité en infra 4.4.

### 4.3. Indicateurs d'analyse

Indicateurs financiers	2018	2019	2020	2021	2022	Commentaires
Charges de personnel/produits encaissables	82,64%	81,00%	81,41%	79,92%	83,09%	Poids des charges de personnel rapporté à nos ressources courantes. Seuils de vigilance à 82 % et d'alerte à 83 %.
Capacité d'autofinancement/produits encaissables	3,62%	4,29%	5,52%	6,04%	1,19%	Épargne dégagée par l'exploitation. Seuil de vigilance : < 1%.
Montant CP relatifs à des AE consommé sur exercice antérieur/total CP de l'année	25,10%	28,12%	33,04%	33,53%	39,74%	Poids des CP issus d'engagements antérieurs.
Restes à payer/montant CP de l'année (hors personnel)	93,90%	108,39%	176,11%	185,94%	185,27%	Indicateur de rigidité de la dépense : inertie générée par les engagements de l'exercice ou antérieurs.
coût par ETPT	67 700	68 092	68 901	69 468	71 787	dépenses totales de personnel/ nombre ETPT
Recettes propres/recettes totales	18,16%	21,87%	18,34%	19,69%	24,50%	recettes hors SCSP rapportées au total: Indicateur du degré d'indépendance vis-à-vis des financements publics

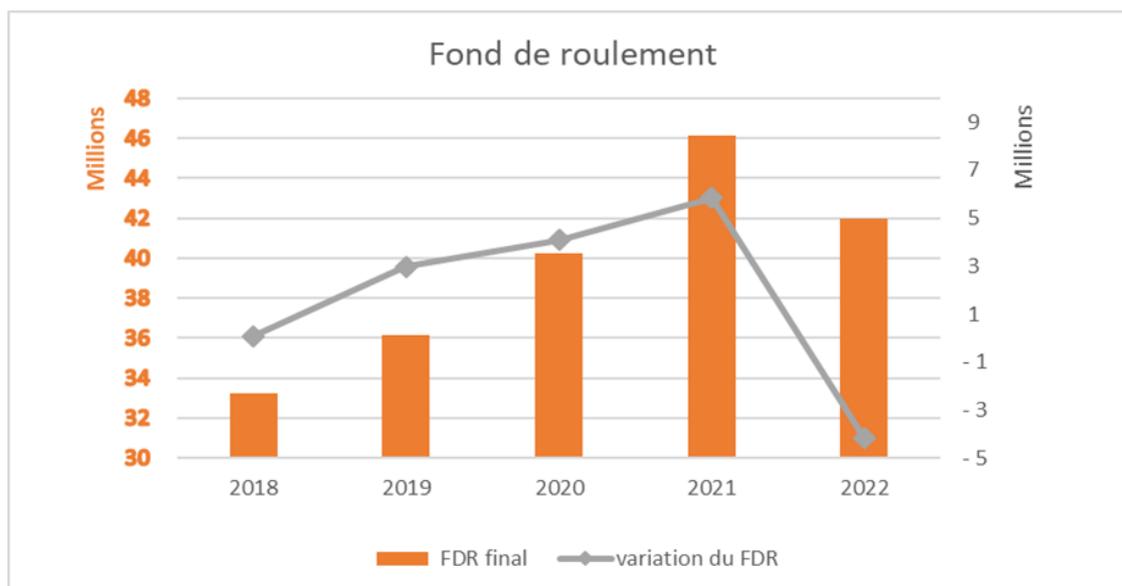


Les indicateurs de comptabilité générale confirment la dégradation financière en 2022 : réduction de l'autofinancement dégagé, charges de personnel très élevées.

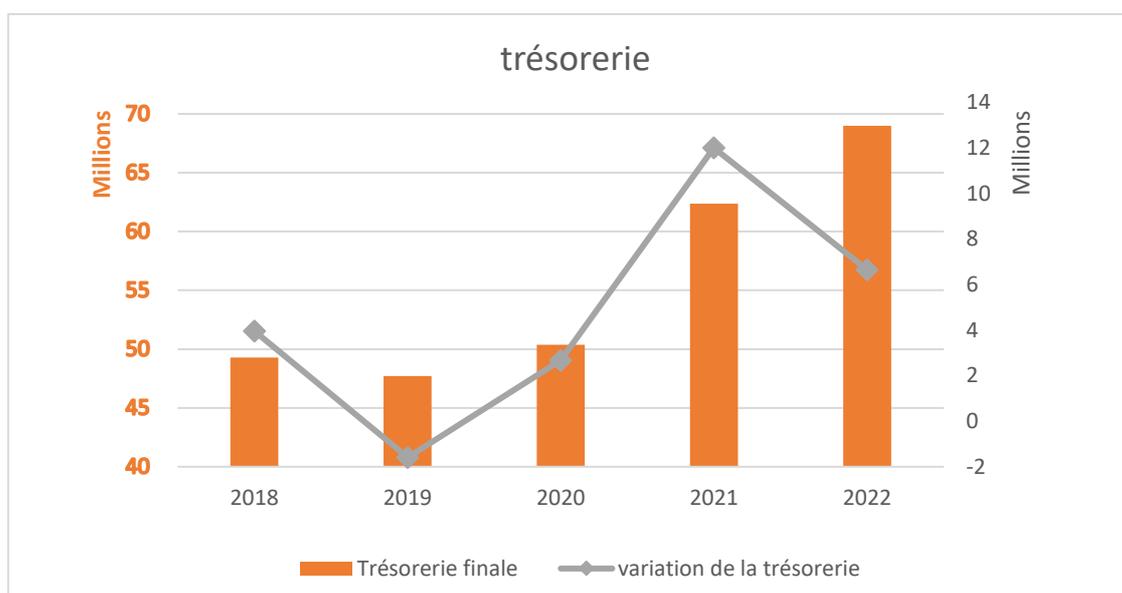
S'agissant des engagements pluriannuels, le poids des CP issus d'engagements antérieurs s'accroît sensiblement ce qui maintient un niveau de rigidité de la dépense important.

#### 4.4. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Budget agrégé (en K€)	2021	2022
<b>Variations</b>		
Du FONDS de ROULEMENT	5 844	- 4 152
Du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 6 151	- 10 793
De la TRESORERIE :	11 995	6 640
<i>Dont trésorerie fléchée</i>	<i>1 750</i>	<i>7 083</i>
<b>Niveaux initiaux</b>		
Du FONDS DE ROULEMENT	40 266	46 110
Du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 10 103	- 16 254
De la TRESORERIE :	50 369	62 364
<i>Dont trésorerie fléchée</i>	<i>-2 709</i>	<i>-959</i>
<b>Niveaux finaux</b>		
Du FONDS DE ROULEMENT	46 110	41 958
Du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 16 254	- 27 046
De la TRESORERIE	62 364	69 004
<i>Dont trésorerie fléchée</i>	<i>-959</i>	<i>6 124</i>



Le fonds de roulement (FDR) diminue en 2022 après un accroissement continu depuis 2018. Au 31/12/2022, il s'élève à 41 958 K€, (-4 152 K€), soit 72 jours de dépenses courantes décaissables, contre 85 jours en 2021. Ce FDR incorpore le capital restant dû de l'emprunt, qui s'élève à 3 674 K€.



La trésorerie est en hausse sur la période. Fin 2022, elle s'élève à 69 004 K€ (+6 640 K€), soit 119 jours de dépenses courantes décaissables (114 jours en 2021). On retrouve dans cette accumulation de trésorerie la résultante des décalages entre les ressources et leur consommation.

L'analyse de la soutenabilité à court et moyen terme repose sur plusieurs facteurs : solde budgétaire, résultat, CAF, variations de FDR et de trésorerie principalement.

En rupture avec les accroissements des dernières années, les données comptables marquent une dégradation : baisse de la CAF (-10,0M€) mais qui



reste positive à 2,51M€, résultat déficitaire de 2,77M€, diminution du FDR de 4,15 M€. Toutefois, cette diminution finance de l'investissement.

Elle pourra donc être autorisée par le Conseil d'administration. (Ceci est également vrai pour les autres entités : fondation FR et BAIM).

Bien que les niveaux de FDR et de trésorerie restent favorables au 31/12/2022, l'apparition d'un déficit significatif impose de résorber au plus tôt cette situation, par un suivi plus précis du financement de la masse salariale en premier lieu, mais aussi par une meilleure couverture par l'Etat de ses mesures réglementaires.

Sur le plan de la méthode, on met en évidence la difficulté en GBCP à déterminer un résultat prévisionnel, alors que les seules données connues lors de la préparation du BI ou BR, proviennent de la comptabilité budgétaire. Passer du solde budgétaire au résultat comptable implique de passer d'une comptabilité de caisse à celle de droits constatés, sans pouvoir anticiper de surcroît les opérations de rattachement de charges et de produits de fin d'exercice. Ce défaut est apparu plus nettement en 2022, du fait de l'accumulation de recettes encaissées en amont des réalisations.

La soutenabilité à long terme s'analyse d'abord à partir de notre montant de trésorerie (69 004 K€), en ajoutant les restes à encaisser futurs (59 422 K€), retranchés des engagements à venir (82 512 K€). La trésorerie s'élève ainsi à 45 914 K€ soit 79 jours de dépenses contre 51 280 K€ en 2021 (94j). Ces chiffres traduisent une diminution de la trésorerie nette due à l'augmentation des restes à payer. De même, les engagements nets restant à honorer fin 2022 sont en hausse sensible, à 23 090 K€ (+11 639 K€).

Le maintien d'une soutenabilité acceptable implique de redresser l'équilibre d'exploitation. Cela ne pourra s'effectuer sans un complément de financement de la SCSP sur les mesures réglementaires insuffisamment compensées.

Elle impose également une vigilance sur nos engagements d'opérations pluriannuelles à venir car les restes à réaliser vont réduire d'autant le FDR disponible. Aussi convient-il d'améliorer l'exécution des opérations existantes, dont le décalage, constaté cette année encore, par rapport aux financements reçus, finit par pénaliser la situation financière de l'établissement.

Enfin, la maîtrise de notre masse salariale devient une impérieuse nécessité. Sur ce point, nous devons avoir une vigilance de tous les instants, notamment au moment de la révision de notre offre de formation qui ne saurait conduire à une augmentation globale du nombre d'heures assurées à l'université.

Le Président,



## ANNEXE 1-La Fondation François RABELAIS

Comptabilité budgétaire en CP ( € )		
Dépenses exécutées	2021	2022
Personnel	-	-
Fonctionnement	34 084	24 091
Investissement	-	-
<b>Totaux dépenses</b>	<b>34 084</b>	<b>24 091</b>
Recettes encaissées		
<b>Totaux recettes</b>	<b>27 500</b>	<b>38 500</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>- 6 584</b>	<b>14 409</b>
Comptabilité générale (€)		
Résultat	11 043	1 918
CAF	11 107	1 982
VAR. FDR	11 107	1 982
<b>FDR final</b>	<b>288 369</b>	<b>290 352</b>
VAR. Trésorerie	- 6 584	14 410
<b>Trésorerie finale</b>	<b>289 569</b>	<b>303 979</b>

Les soldes budgétaires et comptables de la Fondation F.R. reflètent en 2022 un faible niveau d'activité. Une réflexion sur les activités et l'organisation de la fondation a été lancée au début de l'année 2023.



## ANNEXE 2-Synthèse BAIM

Execution BAIM 2022 ( K€)				
Comptabilité budgétaire	AE 2021	AE 2022	CP 2021	CP 2022
Personnel	-	-	-	-
Fonctionnement	4 795	6 104	6 034	7 672
Investissement	20 454	5 968	4 885	5 401
<u>Totaux dépenses</u>	<u>25 248</u>	<u>12 071</u>	<u>10 919</u>	<u>13 073</u>
<b>Recettes encaissées</b>			RE 2021	RE 2022
Recettes globalisées			7 738	12 462
Recettes fléchées			3 785	8 550
<u>Totaux recettes</u>			<u>11 524</u>	<u>21 012</u>
<b>Solde budgétaire</b>			<b>605</b>	<b>7 939</b>
Comptabilité générale			2021	2022
Résultat			- 852	271
CAF			1 461	1 756
VAR. FDR			- 1 374	- 901
<b>FDR final</b>			<b>10 021</b>	<b>9 120</b>
VAR. Trésorerie			- 149	5 524
<b>Trésorerie finale</b>			<b>16 283</b>	<b>21 807</b>



## ANNEXE 3-Tableau des principales opérations immobilières

Opérations Immobilières 2022					
Opérations Immobilières individualisées 2022					
Opérations Immobilières individualisées en K€	Coût total opération	Autofinancement UT	2022		Commentaires
			AE	CP	
<b>Opérations sur CPER 2015 – 2020</b>					
Site Luthier - Réfection clos des bâtiments (toutes tranches)	9 448	-	-	-	Opération terminée
Site Tonnellé - Réhabilitation du bâtiment Vialle	7 675	675	-	-	Opération terminée
Site Tanneurs - Réfection clos et couvert (1ère tranche)	12 494	544	-	525	Consultation marché de travaux prévu en avril 2023
Extension de l'EPU	25 000	6 000	16	933	Augmentation de l'enveloppe globale (+3M€)
<i>S/TOTAL</i>	<i>54 617</i>	<i>7 219</i>	<i>16</i>	<i>1 458</i>	
<b>Opérations sur CPER 2021– 2027</b>					
Nouvel hôpital Trousseau (NHT)	42 000	-	-	9	Opération initiale abandonnée
<b>Programme d'efficacité énergétique des campus 2030 (PEEC)</b>					
Rénovation énergétique bât L	1 463	-	2	589	Financement 100 % plan de relance (clos et couvert + mise en sécurité du bâtiment L) ,fin des travaux prévue en 2023
Rénovation énergétique bât Y	3 200	-	1	861	Financement 100 % plan de relance
<i>S/TOTAL</i>	<i>4 663</i>	<i>-</i>	<i>3</i>	<i>1 449</i>	
<b>Opérations hors programme</b>					
Travaux UFR Odontologie	1 503	-	358	189	Travaux prévus 1 étage pour rentrée 2022, 1 étage rentrée 2023. Consultation MOE en cours.
Site Tanneurs - SCD	185	185	7	101	Opération terminée
Plan de Résilience	625	-	40	13	
Projet DSI DATACENTER	704	704	100	6	Mise en sécurité des DATACENTER Plat D'Etain et Grandmont
Locaux associatifs étudiants à Grandmont (projet sur financement CVEC)	221		10	160	Opération terminée
Travaux salle Thélème	610		3	30	Opération terminée
Site Grandmont - Rénovation du gymnase SUAPS	450		37	377	Opération en cours. Fin des travaux prévue en 2022. Participation CVEC
Site Grandmont - Mise en sécurité du bâtiment L (remplacement châssis coulissants)	485		57	256	Opération en cours
Déploiement du réseau de chaleur	204		7	95	
<i>S/TOTAL</i>	<i>4 987</i>	<i>889</i>	<i>617</i>	<i>1 228</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>106 267</b>	<b>8 108</b>	<b>636</b>	<b>4 144</b>	



Programme récurrents: MES/accessibilité/GER/maintenance-exploitation/adaptation					
Opérations Immobilières individualisées en K€	Coût total opération	Autofinancement	2022		Commentaires
			AE	CP	
<b>Programme de mise en accessibilité</b>					
Mise en accessibilité des locaux : ADAP et dispositions GN8 ADAP phase 2	850		7	65	Phase 1 terminée - Phase 2 lancement des consultations en cours
<b>Programme de mise en sécurité</b>					
Remplacement systèmes sécurité incendie et mise en sécurité des terrasses	1 440		-	11	Opérations terminées fin 2021
<i>S/TOTAL</i>	<i>1 440</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11</i>	
<b>Programme de maintenance / exploitation</b>					
Maintenance annuelle des ATI	1 061	1 061	1 057	895	
Marchés de maintenance et VTR	309	309	138	166	Ajout de la maintenance des centrales de CO <sup>2</sup> de laboratoires
Dépenses de fluides	4 253	4 253	3 761	4 378	P1, P2, P3, R1 et R2
Schéma directeur des énergies	236	236	-	-	marché notifié le 04/01/23
Marchés de nettoyages des locaux	1 406	1 406	87	1 280	
Location gestion locative	614	614	614	541	
<i>S/TOTAL</i>	<i>7 879</i>	<i>7 879</i>	<i>5 657</i>	<i>7 261</i>	
<b>Programme de G.E.R</b>					
Enveloppe globale	424	424	375	337	
<i>S/TOTAL</i>	<i>424</i>	<i>424</i>	<i>375</i>	<i>337</i>	
<b>Programme d'adaptation (composantes - services)</b>					
ATI - IUT BLOIS	63	63	57	39	projets composantes
ATI - IUT TOURS	210	210	37	16	etudes 2022,report travaux 2023
ATI - PORTALIS - PLAT D'ETAIN	56	56	54	48	projets composantes
ATI - TANNEURS	119	119	45	10	projet CUEFEE 80 k€ travaux 2023
ATI - TONNELLE	17	17	17	17	projets composantes
<i>S/TOTAL</i>	<i>465</i>	<i>465</i>	<i>210</i>	<i>130</i>	



## ANNEXE 4-Synthèse budgétaire 2018-2023

Comptabilité budgétaire Budget agrégé (en M€)	Compte financier 2018	Compte financier 2019	Compte financier 2020	Compte financier 2021 (1)	Budget initial 2022	Budget rectificatif N°1	Compte financier 2022 (2)	Budget initial 2023	Ecart (2) - (1)
AE	206,7	206,57	208,27	225,27	238,14	228,75	216,36	259,39	-8,91
Recettes budgétaires	199	209,90	203,92	215,49	225,03	232,71	232,77	229,37	17,28
Dépenses budgétaires (CP)	197,8	208,25	202,90	207,23	228,26	228,26	222,28	242,82	15,05
SOLDE BUDGETAIRE	1,2	1,64	1,05	8,26	-3,23	4,44	10,49	-13,45	2,23
- fondation	0,01	-0,03	-0,01	-0,007	-0,036	0	0,01	-0,004	0,02
- Université	1,19	1,67	1,06	7,66	-3,81	-0,78	2,54	-3,391	-5,12
- BAIM				0,60	0,62	5,23	7,94	-10,021	7,34
Emprunts CDC	-0,25	-0,25	-0,25	-0,25	-0,25	-0,25	-0,25	-0,25	0,00
Opérations pour compte de tiers (solde net) :	3	-2,98	1,87	3,99	0,65	-0,38	-3,59	0,94	-7,58
dont pour compte tiers	2,43	-2,79	0,30	2,67	-0,88	2,1	-1,73	-0,5	-4,40
dont sur compte tiers	0,57	-0,19	1,57	1,32	1,53	-1,72	-1,86	1,44	-3,18
variation de trésorerie :	3,96	-1,59	2,67	11,99	-2,84	3,8	6,64	-12,76	-5,35
- fléchée :	3,96	-2,94	-3,0	1,75	2,68	6,56	7,08	-6,35	5,33
- non fléchée :		1,35	5,7	10,24	-5,52	-2,76	-0,44	-6,41	-10,68



Comptabilité patrimoniale	Compte financier 2018	Compte financier 2019	Compte financier 2020	Compte financier 2021 (1)	Budget initial 2022	Budget rectificatif N°1	Compte financier 2022 (2)	Budget initial 2023	Ecart (2) - (1)
<b>Budget agrégé (en M€)</b>									
Résultat :	2,87	4,51	6,31	6,27	2,18	5,05	-2,77	-6,25	-9,04
- dont fondation	0	-0,03	-0,020	0,01	-0,036	0	0,00	0,00	-0,01
- dont BAIM				-0,85	-1,2	-1,6	0,27	-5,06	1,12
- dont université	+2 ,87	4,55	6,33	7,11	3,41	6,65	-3,04	-1,15	-10,15
CAF	6,99	8,48	11,041	12,55	7,18	10,55	2,51	-1,05	-10,04
Ressources financements hors CAF :	5,93	24,64	4,31	151,56	10,78	8,49	8,21	11,95	-143,35
- dont emprunt :	-	-	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Investissements	12,84	30,16	11,26	158,27	21,44	17,15	14,879	24,60	-143,39
- dont rembt emprunt	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00
Variation fonds de roulement	0,08	2,96	4,095	5,84	-3,48	1,88	-4,15	-13,70	-9,99
Fonds de roulement	+ 33 ,2	36,17	40,27	46,11	40,23	47,99	41,96	34,29	-4,15
Fonds de roulement hors emprunt	26,79	31,75	36,34	42,19	36,33	44,07	38,28	30,62	-3,90
Trésorerie	45,38	47,7	50,37	62,36	52,55	66,16	69,003	53,41	6,64
Trésorerie hors emprunt	44,54	43,28	46,45	58,44	48,65	62,24	65,33	49,74	6,89
Fonds de roulement (jours)	64	69	77	85	70	82	72	57	-12,73
Fonds de roulement (jours) hors emprunt	55	60	69	77	55	75	66	51	-11,06
Trésorerie (jours)	96	91	96	114	91	113	119	88	5
Trésorerie (jours) hors emprunt	86	60	88	107	73	106	113	82	6
Journée de fonctionnement (charges) en €	515 897	525 845	525 103	545 376	575 207	587 151	580 541	606 852	35 165

**Tableau 1**  
**Tableau des emplois - Exécution - 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois		Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	950 (1)		950
		CDI	7	6	14
	Non permanents	CDD	326	140	465
	<b>S/total EC</b>		<b>1 283</b>	<b>146</b>	<b>1 429</b>
<b>Dont Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>			<b>9</b>		<b>9</b>
BIATOSS	Permanents	Titulaires	591 (2)		591
		CDI	109	49	158
	Non permanents	CDD	82	216	298
<b>S/total Biatoss</b>		<b>782</b>	<b>265</b>	<b>1 047</b>	
<b>Totaux</b>		<b>2 064 (3)</b>	<b>411</b>	<b>2 476</b>	
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>2 119 (5)</b>	Plafond global des emplois voté par le CA	<b>2 476</b>

*Note sur les modalités de renseignement du tableau*

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire \*

	DEPENSES								RECETTES				
	AE				CP				Montants				
	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	
<b>Personnel</b>	169 223 712	175 500 000	179 800 000	177 743 889	169 223 712	175 500 000	179 800 000	177 743 889	211 692 081	217 332 465	224 158 018	224 220 488	Recettes globalisées*
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	47 288 835	49 800 000	49 800 000	48 551 570	47 288 835	49 800 000	49 800 000	48 568 688	173 063 027	171 259 570	174 737 867	175 731 726	Subvention pour charges de service public
									1 562 129	4 112 164	3 408 899	3 121 201	Autres financements de l'Etat
									1 851 210	1 300 000	1 872 000	1 344 234	Fiscalité affectée
									17 467 308	23 477 243	24 645 636	24 121 399	Autres financements publics
									17 748 407	17 183 488	19 495 616	19 901 928	Recettes propres
<b>Fonctionnement</b>	26 374 130	30 814 370	33 226 652	29 075 314	26 457 424	31 574 530	31 574 530	30 534 491					
<b>Investissement</b>	29 676 081	31 825 257	15 726 863	9 545 680	11 546 030	21 190 358	16 890 358	14 000 637	3 796 075	7 700 000	8 550 000	8 550 000	Recettes fléchées**
									140 000	700 000	220 000	220 000	Financements de l'Etat fléchés
									3 645 495	7 000 000	8 330 000	8 330 000	Autres financements publics fléchés
									10 580			-	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>225 273 923</b>	<b>238 139 627</b>	<b>228 753 514</b>	<b>216 364 884</b>	<b>207 227 165</b>	<b>228 264 888</b>	<b>228 264 888</b>	<b>222 279 018</b>	<b>215 488 156</b>	<b>225 032 465</b>	<b>232 708 018</b>	<b>232 770 488</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>					<b>8 260 990</b>	<b>-</b>	<b>4 443 130</b>	<b>10 491 471</b>	<b>-</b>	<b>3 232 423</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 2 - Exécution PRINCIPAL - 2022  
Autorisations budgétaires

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire \*

	DEPENSES								RECETTES				
	AE				CP				Montants				
	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	
<b>Personnel</b>	169 223 712	175 500 000	179 800 000	177 743 889	169 223 712	175 500 000	179 800 000	177 743 889	203 926 106	206 854 263	213 032 145	211 720 440	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	47 288 835	49 800 000	49 800 000	48 551 570	47 288 835	49 800 000	49 800 000	48 568 688	166 285 599	163 931 807	166 536 894	166 593 372	Subvention pour charges de service public
									1 065 804	1 815 664	1 174 864	889 166	Autres financements de l'Etat
									1 851 210	1 300 000	1 872 000	1 344 234	Fiscalité affectée
									17 258 808	23 329 243	24 486 761	23 275 195	Autres financements publics
									17 464 685	16 477 549	18 961 626	19 618 473	Recettes propres
<b>Fonctionnement</b>	21 558 143	24 060 018	27 087 807	23 094 446	20 388 883	23 504 828	22 639 567	22 838 721					
<b>Investissement</b>	9 222 458	10 967 277	9 759 347	7 201 707	6 661 297	11 663 813	11 180 278	8 599 443	10 580	-	-	-	Recettes fléchées*
									-	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
									-	-	-	-	Autres financements publics fléchés
									10 580			-	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>200 004 313</b>	<b>210 527 295</b>	<b>216 647 153</b>	<b>208 040 042</b>	<b>196 273 891</b>	<b>210 668 641</b>	<b>213 819 845</b>	<b>209 182 053</b>	<b>203 936 686</b>	<b>206 854 263</b>	<b>213 032 145</b>	<b>211 720 440</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>					<b>7 662 795</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 538 387</b>	<b>-</b>	<b>3 814 378</b>	<b>787 700</b>	<b>-</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 2 - Exécution FONDATION - 2022  
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire \*

	DEPENSES								RECETTES				
	AE				CP				Montants				
	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	
<b>Personnel</b>													<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>													Subvention pour charges de service public
													Autres financements de l'Etat
Personnel autres													Fiscalité affectée
opérations pluriannuelles de recherche													Autres financements publics
<b>Fonctionnement</b>	21 393	76 000	35 000	33 838	34 084	76 000	35 000	24 091	27 500	40 000	35 000	38 500	Recettes propres
<b>Investissement</b>													
													<b>Recettes fléchées*</b>
													Financements de l'Etat fléchés
													Autres financements publics fléchés
													Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>21 393</b>	<b>76 000</b>	<b>35 000</b>	<b>33 838</b>	<b>34 084</b>	<b>76 000</b>	<b>35 000</b>	<b>24 091</b>	<b>27 500</b>	<b>40 000</b>	<b>35 000</b>	<b>38 500</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>								<b>14 410</b>	<b>6 584</b>	<b>36 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.  
\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 2 - Exécution BAIM - 2022  
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire \*

	DEPENSES								RECETTES				
	AE				CP				Montants				
	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	
<b>Personnel</b>									<b>7 738 475</b>	<b>10 438 202</b>	<b>11 090 873</b>	<b>12 461 548</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>									6 777 428	7 327 763	8 200 973	9 138 354	Subvention pour charges de service public
									496 325	2 296 500	2 232 035	2 232 035	Autres financements de l'Etat
Personnel autres											-		Fiscalité affectée
opérations pluriannuelles de recherche									208 500	148 000	158 875	846 204	Autres financements publics
<b>Fonctionnement</b>	4 794 594	6 678 352	6 103 845	5 947 031	6 034 458	7 993 702	8 699 963	7 671 679	256 222	665 939	490 990	244 955	Recettes propres
<b>Investissement</b>	20 453 622	20 857 980	5 967 516	2 343 973	4 884 733	9 526 545	5 710 080	5 401 194					
									3 785 495	7 700 000	8 550 000	8 550 000	Recettes fléchées*
									140 000	700 000	220 000	220 000	Financements de l'Etat fléchés
									<b>3 645 495</b>	<b>7 000 000</b>	<b>8 330 000</b>	<b>8 330 000</b>	Autres financements publics fléchés
													Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>25 248 217</b>	<b>27 536 332</b>	<b>12 071 361</b>	<b>8 291 004</b>	<b>10 919 191</b>	<b>17 520 247</b>	<b>14 410 043</b>	<b>13 072 874</b>	<b>11 523 970</b>	<b>18 138 202</b>	<b>19 640 873</b>	<b>21 011 548</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>					<b>604 779</b>	<b>617 955</b>	<b>5 230 830</b>	<b>7 938 674</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.  
\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 3

## Dépenses par destination et recettes par origine - Exécution 2022

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Tableau des dépenses par destination

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Formation initiale et continue</b>	<b>81 349 119</b>	<b>81 349 119</b>	<b>6 309 927</b>	<b>5 849 355</b>	<b>2 426 566</b>	<b>1 962 719</b>	<b>90 085 612</b>	<b>89 161 193</b>
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	50 108 739	50 108 739	3 086 690	2 778 603	2 059 882	1 534 307	55 255 311	54 421 649
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	28 863 203	28 863 203	1 961 675	1 805 560	348 964	408 982	31 173 841	31 077 745
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 377 177	2 377 177	1 261 563	1 265 192	17 721	19 429	3 656 461	3 661 799
D105 - Bibliothèques et documentation	4 480 365	4 480 365	1 796 912	1 698 796	18 641	26 874	6 295 919	6 206 035
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	20 479 544	20 479 544	4 681 130	4 262 736	866 237	1 010 384	26 026 910	25 752 664
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 744 281	5 744 281	229 690	229 125	30 074	33 645	6 004 044	6 007 051
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	5 765 179	5 765 179	686 349	626 213	1 720 520	3 577 611	8 172 048	9 969 003
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0	0	0	0	0	0	0	0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 260 730	1 260 730	150 154	145 169	60 267	71 400	1 471 151	1 477 299
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	20 020 882	20 020 882	1 365 899	1 536 468	204 717	166 291	21 591 498	21 723 640
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	8 472 139	8 472 139	-144 939	-152 730	0	0	8 327 200	8 319 409
D113 - Diffusion des savoirs et musées	286 674	286 674	9 166	5 494	0	0	295 840	292 168
D114 - Immobilier	3 327 667	3 327 667	5 963 208	7 689 499	2 343 987	5 435 144	11 634 863	16 452 311
D115 - D204 - Pilotage et support	23 727 664	23 727 664	7 373 946	7 978 575	1 844 644	1 643 071	32 946 254	33 349 310
<b>Etudiants</b>	<b>2 829 645</b>	<b>2 829 645</b>	<b>653 871</b>	<b>665 792</b>	<b>30 027</b>	<b>73 498</b>	<b>3 513 544</b>	<b>3 568 936</b>
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	60 871	97 265	0	0	60 871	97 265
D202 - Aides indirectes	15 760	15 760	0	0	0	0	15 760	15 760
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 813 885	2 813 885	593 001	568 527	30 027	73 498	3 436 913	3 455 911
<b>Total</b>	<b>177 743 889</b>	<b>177 743 889</b>	<b>29 075 314</b>	<b>30 534 491</b>	<b>9 545 680</b>	<b>14 000 637</b>	<b>216 364 884</b>	<b>222 279 018</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>							<b>10 491 471</b>	

## Tableau des recettes par origine

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010 - Subvention pour charges service public	175 731 726	-	-	-	-	-	-	-	175 731 726
FD020 - Droits d'inscription	-	-	-	-	4 254 280	-	-	-	4 254 280
FD021 - CVEC	-	-	1 344 234	-	-	-	-	-	1 344 234
FD030 - Formation continue diplômes propres VAE	-	-	-	-	8 316 667	-	-	-	8 316 667
FD040 - Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	806 167	-	-	-	806 167
FD050 - Contrats prestations recherche hors ANR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FD060 - Valorisation	-	-	-	-	2 510 553	-	-	-	2 510 553
FD070 - ANR investissements d'avenir	-	-	-	1 332 834	-	-	-	-	1 332 834
FD080 - ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	3 202 311	-	-	-	-	3 202 311
FD090 - Subvention exploit & financ actif Région	-	-	-	8 494 486	-	-	7 500 000	-	15 994 486
FD100 - Subvention exploit & financ actif UE	-	-	-	4 918 003	-	-	-	-	4 918 003
FD110 - Subvention exploit & financ actif Autres	-	3 121 201	-	6 173 766	481 709	220 000	830 000	-	10 826 676
FD120 - Fondations fonds propres réserves dons	-	-	-	-	52 449	-	-	-	52 449
FD130 - Autres recettes	-	-	-	-	3 480 103	-	-	-	3 480 103
<b>Total</b>	<b>175 731 726</b>	<b>3 121 201</b>	<b>1 344 234</b>	<b>24 121 399</b>	<b>19 901 928</b>	<b>220 000</b>	<b>8 330 000</b>	<b>-</b>	<b>232 770 488</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>									<b>-</b>

**Tableau 4**  
**Équilibre financier - Exécution 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

<b>Besoins (utilisation des financements)</b>					<b>Financements (couverture des besoins)</b>				
	<b>Exécution 2021</b>	<b>BI 2022</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Exécution 2022</b>	<b>Exécution 2021</b>	<b>BI 2022</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Exécution 2022</b>	
<b>Solde budgétaire (déficit)</b>	-	3 232 423	-	-	8 260 990		4 443 130	10 491 471	<b>Solde budgétaire (excédent)</b>
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	-	3 814 378	787 700	-	7 662 795		-	2 538 387	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget Fondation</i>	6 584	36 000	-	-	-		-	14 410	<i>dont solde budgétaire budget Fondation</i>
<i>dont solde budgétaire budget annexe immobilier (BAIM)</i>	-	-	-	-	604 779	617 955	5 230 830	7 938 674	<i>dont solde budgétaire budget annexe immobilier (BAIM)</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	254 400	250 000	262 540	262 540	-	1 200	1 200	1 200	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
<i>Remboursement emprunt</i>	250 000	250 000	250 000	250 000					
<i>Dépôts et cautionnements</i>	4 400		12 540	12 540		1 200	1 200	1 200	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	7 660 283	6 495 820	8 052 935	7 311 028	10 332 945	5 616 318	5 948 036	5 585 345	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	464 061	425 000	211 050	739 417	1 779 625	1 950 000	1 935 636	- 1 124 815	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	8 378 744	10 403 243	8 526 525	8 312 985	20 373 561	7 567 518	12 328 002	14 953 200	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la Trésorerie</b>	11 994 817	-	3 801 477	6 640 215	-	2 835 725	-	-	<b>PRELEVEMENT sur la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	1 749 858	2 683 000	6 556 883	7 083 031	-	-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	10 244 959		-	-	-	5 518 725	2 755 406	442 815	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	20 373 561	10 403 243	12 328 002	14 953 200	20 373 561	10 403 243	12 328 002	14 953 200	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

**Tableau 5**  
**Opérations pour le compte de tiers Exécution 2022**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Budget décaissement 2022	Exécution décaissement 2022	Budget encaissement 2022	Exécution encaissement 2022
Opération 1	4678	Labex Mabimprove	1 297 811	966 578	778 378	778 378
Opération 2	4678	conventions de recherche	977 350	463 731	1 459 371	950 370
Opération 3	4678	BIOMEDICAMENTS	1 015 280	1 107 460	882 540	882 540
Opération 4	4678	IDOH	1 655 786	1 580 286	0	0
Opération 5	46711	AMI	458 000	358 800	458 000	458 000
Opération 6	4678	Mobicentre	637 662	677 311	404 725	407 635
Opération 7	4678	Bourses France-Allemagne + PEPITE Centre	144 900	121 900	141 900	143 200
Opération 8	445	TVA	1 866 146	2 034 963	1 823 122	1 965 222
<b>TOTAL</b>			<b>8 052 935</b>	<b>7 311 028</b>	<b>5 948 036</b>	<b>5 585 345</b>

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale - Budget Agrégé Exécution 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

<b>CHARGES</b>	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	<b>PRODUITS</b>	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Personnel	166 183 648	173 226 882	177 439 311	175 741 493	Subventions de l'Etat (741111)	172 465 423	171 259 570	174 737 867	175 731 726
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	47 288 835	49 800 000	49 800 000	48 568 688	Fiscalité affectée (7571)	1 851 210	1 300 000	1 872 000	1 344 234
Fonctionnement autre que les charges de personnel	48 101 344	50 047 648	50 735 218	50 254 227	Autres subventions (74* sauf 741111)	17 635 475	11 702 646	10 135 030	16 413 110
Intervention (le cas échéant)					Autres produits (70*, 75* sauf 7571, 76*, 77* et 78)	28 602 122	41 190 028	46 478 037	29 739 780
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>214 284 992</b>	<b>223 274 530</b>	<b>228 174 530</b>	<b>225 995 720</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>220 554 230</b>	<b>225 452 243</b>	<b>233 222 934</b>	<b>223 228 850</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>6 269 238</b>	<b>2 177 713</b>	<b>5 048 405</b>	<b>-</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 766 870</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>220 554 230</b>	<b>225 452 243</b>	<b>233 222 934</b>	<b>225 995 720</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>220 554 230</b>	<b>225 452 243</b>	<b>233 222 934</b>	<b>225 995 720</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	6 269 238	2 177 713	5 048 405	- 2 766 870
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (6811 et 68151)	17 949 705	16 200 000	16 800 000	17 001 022
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (781*)	- 11 665 116	- 11 200 000	- 11 300 000	- 11 720 511
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (675)		-		
- produits de cession d'éléments d'actifs (756)	- 3 950			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>12 549 877</b>	<b>7 177 713</b>	<b>10 548 405</b>	<b>2 513 641</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

<b>EMPLOIS</b>	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	<b>RESSOURCES</b>	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-		Capacité d'autofinancement	12 549 877	7 177 713	10 548 405	2 513 641
					Financement de l'actif par l'État	144 997 687	2 405 256	1 635 954	2 171 754
Investissements	158 016 325	21 190 358	16 890 358	14 629 923	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	6 293 940	8 374 965	6 849 130	6 041 005
					Autres ressources	268 903			1 200
Remboursement des dettes financières	250 000	250 000	262 540	250 000	Augmentation des dettes financières			1 200	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>158 266 325</b>	<b>21 440 358</b>	<b>17 152 898</b>	<b>14 879 923</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>164 110 406</b>	<b>17 957 935</b>	<b>19 034 688</b>	<b>10 727 600</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>5 844 081</b>		<b>1 881 790</b>	<b>-</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>-</b>	<b>3 482 423</b>	<b>-</b>	<b>4 152 322</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	5 844 081	- 3 482 423	1 881 790	- 4 152 322
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (Variation FONDS DE ROULEMENT - Variation TRESORERIE)	- 6 150 736	- 646 698	- 1 919 687	- 10 792 538
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	11 994 817	- 2 835 725	3 801 477	6 640 215
<b>Niveau Final du FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>46 109 970</b>	<b>40 226 690</b>	<b>47 991 760</b>	<b>41 957 648</b>
<b>Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- 16 253 598</b>	<b>- 12 327 874</b>	<b>- 18 173 285</b>	<b>- 27 046 136</b>
<b>Niveau final de la TRESORERIE</b>	<b>62 363 569</b>	<b>52 554 564</b>	<b>66 165 046</b>	<b>69 003 784</b>

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale - Budget Principal Exécution 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	PRODUITS	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Personnel	166 183 648	173 226 882	177 439 311	175 741 493	Subventions de l'Etat (741111)	165 687 995	163 931 807	166 536 894	166 593 372
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	47 288 835	49 800 000	49 800 000	48 568 688	Fiscalité affectée (7571)	1 851 210	1 300 000	1 872 000	1 344 234
Fonctionnement autre que les charges de personnel	32 208 833	33 377 876	33 400 191	33 939 646	Autres subventions (74* sauf 741111)	17 615 450	11 702 646	10 135 030	16 392 933
Intervention (le cas échéant)	-	-	-	-	Autres produits (70*, 75* sauf 7571, 76*, 77* et 78)	20 347 773	33 084 089	38 944 047	22 310 765
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>198 392 482</b>	<b>206 604 758</b>	<b>210 839 503</b>	<b>209 681 139</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>205 502 428</b>	<b>210 018 541</b>	<b>217 487 971</b>	<b>206 641 305</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>7 109 946</b>	<b>3 413 783</b>	<b>6 648 469</b>	<b>-</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 039 834</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>205 502 428</b>	<b>210 018 541</b>	<b>217 487 971</b>	<b>209 681 139</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>205 502 428</b>	<b>210 018 541</b>	<b>217 487 971</b>	<b>209 681 139</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>7 109 946</b>	<b>3 413 783</b>	<b>6 648 469</b>	<b>- 3 039 834</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (6811 et 68151)	8 674 397	7 599 930	8 199 936	8 471 090
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (78*)	- 4 702 191	- 3 800 000	- 4 300 000	- 4 675 952
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (675)	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs (775)	- 3 950	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (756)	-	-	-	-
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>11 078 202</b>	<b>7 213 713</b>	<b>10 548 405</b>	<b>755 303</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	RESSOURCES	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement	<b>11 078 202</b>	<b>7 213 713</b>	<b>10 548 405</b>	<b>755 303</b>
					Financement de l'actif par l'État	328 449	166 604	160 657	165 647
Investissements	6 804 933	11 663 813	11 180 278	8 732 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 601 089	4 222 861	4 316 093	4 556 149
					Autres ressources	3 958	-	-	1 200
Remboursement des dettes financières	-	-	1 290	-	Augmentation des dettes financières	-	-	1 200	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>6 804 933</b>	<b>11 663 813</b>	<b>11 181 568</b>	<b>8 732 000</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>14 011 698</b>	<b>11 603 178</b>	<b>15 026 355</b>	<b>5 478 299</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>7 206 765</b>	<b>-</b>	<b>3 844 786</b>	<b>-</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>-</b>	<b>60 635</b>	<b>-</b>	<b>3 253 701</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	7 206 765	- 60 635	3 844 786	- 3 253 701
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (Variation FONDS DE ROULEMENT - Variation TRESORERIE)	- 4 943 397	3 107 045	5 012 889	- 4 355 567
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	12 150 162	- 3 167 680	- 1 168 103	1 101 866
<b>Niveau Final du FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>35 801 076</b>	<b>25 761 982</b>	<b>39 645 862</b>	<b>32 547 376</b>
<b>Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- 9 989 558</b>	<b>- 10 680 326</b>	<b>- 4 976 669</b>	<b>- 14 345 125</b>
<b>Niveau final de la TRESORERIE</b>	<b>45 790 634</b>	<b>36 442 308</b>	<b>44 622 531</b>	<b>46 892 500</b>

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale - Budget Fondation Exécution 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

<b>CHARGES</b>	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	<b>PRODUITS</b>	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Personnel					Subventions de l'Etat (741111)				
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée (7571)				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	21 457	76 070	35 064	33 242	Autres subventions (74* sauf 741111)				
Intervention (le cas échéant)					Autres produits (70*, 75* sauf 7571, 76*, 77* et 78)	32 500	40 000	35 000	35 160
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>21 457</b>	<b>76 070</b>	<b>35 064</b>	<b>33 242</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>32 500</b>	<b>40 000</b>	<b>35 000</b>	<b>35 160</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>11 043</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 918</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>36 070</b>	<b>64</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>32 500</b>		<b>35 064</b>	<b>35 160</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>32 500</b>		<b>35 064</b>	<b>35 160</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>11 043</b>	<b>- 36 070</b>	<b>- 64</b>	<b>1 918</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (6811 et 68151)	64	70	64	64
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (78*)				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (675)				
- produits de cession d'éléments d'actifs (775)				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (756)				
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>11 107</b>	<b>- 36 000</b>	<b>-</b>	<b>1 982</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

<b>EMPLOIS</b>	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	<b>RESSOURCES</b>	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Insuffisance d'autofinancement	-	<b>36 000</b>		-	Capacité d'autofinancement	<b>11 107</b>	-	-	<b>1 982</b>
					Financement de l'actif par l'État				
Investissements		-			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>-</b>	<b>36 000</b>		<b>-</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>11 107</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 982</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>11 107</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 982</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>-</b>	<b>36 000</b>		<b>-</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	<b>11 107</b>	<b>- 36 000</b>		<b>1 982</b>
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (Variation FONDS DE ROULEMENT - Variation TRESORERIE)	<b>17 691</b>	<b>-</b>		<b>- 12 427</b>
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	<b>- 6 584</b>	<b>- 36 000</b>		<b>14 410</b>
<b>Niveau Final du FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>288 369</b>	<b>232 462</b>	<b>288 369</b>	<b>290 352</b>
<b>Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- 1 200</b>	<b>- 18 891</b>	<b>- 1 200</b>	<b>- 13 627</b>
<b>Niveau final de la TRESORERIE</b>	<b>289 569</b>	<b>251 353</b>	<b>289 569</b>	<b>303 979</b>

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale - Budget BAIM Exécution 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	PRODUITS	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Personnel		-	-		Subventions de l'Etat (741111)	6 777 428	7 327 763	8 200 973	9 138 354
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée (7571)		-	-	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	15 871 053	16 593 702	17 299 963	16 281 339	Autres subventions (74* sauf 741111)	20 025	-		20 177
Intervention (le cas échéant)					Autres produits (70*, 75* sauf 7571, 76*, 77* et 78)	8 221 849	8 065 939	7 498 990	7 393 855
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>15 871 053</b>	<b>16 593 702</b>	<b>17 299 963</b>	<b>16 281 339</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>15 019 302</b>	<b>15 393 702</b>	<b>15 699 963</b>	<b>16 552 385</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>271 046</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>851 751</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>15 871 053</b>	<b>16 593 702</b>	<b>17 299 963</b>	<b>16 552 385</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>15 871 053</b>	<b>16 593 702</b>	<b>17 299 963</b>	<b>16 552 385</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>- 851 751</b>	<b>- 1 200 000</b>	<b>- 1 600 000</b>	<b>271 046</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (6811 et 68151)	9 275 244	8 600 000	8 600 000	8 529 868
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (78*)	- 6 962 925	- 7 400 000	- 7 000 000	- 7 044 559
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (675)				
- produits de cession d'éléments d'actifs (775)				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (756)				
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>1 460 567</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 756 356</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	RESSOURCES	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement	1 460 567	-	-	1 756 356
					Financement de l'actif par l'État	144 669 238	2 238 652	1 475 296	2 006 107
Investissements	151 211 392	9 526 545	5 710 080	5 897 923	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	3 692 851	4 152 105	2 533 037	1 484 856
					Autres ressources	264 945			
Remboursement des dettes financières	250 000	250 000	261 250	250 000	Augmentation des dettes financières				
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>151 461 392</b>	<b>9 776 545</b>	<b>5 971 330</b>	<b>6 147 923</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>150 087 601</b>	<b>6 390 757</b>	<b>4 008 334</b>	<b>5 247 319</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>1 373 791</b>	<b>3 385 788</b>	<b>1 962 996</b>	<b>900 604</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 1 373 791	- 3 385 788	- 1 962 996	900 604
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (Variation FONDS DE ROULEMENT - Variation TRESORERIE)	- 1 225 030	- 3 753 743	- 6 932 576	- 6 424 543
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 148 762	367 955	4 969 580	5 523 939
<b>Niveau Final du FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>10 020 525</b>	<b>14 232 246</b>	<b>8 057 529</b>	<b>9 119 921</b>
<b>Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- 6 262 841</b>	<b>- 1 628 657</b>	<b>- 13 195 417</b>	<b>- 12 687 384</b>
<b>Niveau final de la TRESORERIE</b>	<b>16 283 365</b>	<b>15 860 903</b>	<b>21 252 945</b>	<b>21 807 305</b>

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



**TABLEAU 8**  
Opérations liées aux recettes fléchées - Exécution - 2022

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à N non dénouées	Exécution N	N+1	N+2	N+3
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		<b>- 959 359</b>	<b>7 083 031</b>	<b>- 6 300 000</b>	<b>- 7 250 184</b>
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>17 936 075</b>	<b>8 550 000</b>	<b>6 200 000</b>	<b>8 250 000</b>	<b>2 940 000</b>
Financements de l'État fléchés	7 130 000	220 000	1 400 000	1 850 000	940 000
Autres financements publics fléchés	10 795 495	8 330 000	4 800 000	6 400 000	2 000 000
Recettes propres fléchées	10 580	0	0	0	0
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>18 895 434</b>	<b>1 466 969</b>	<b>12 500 000</b>	<b>15 500 184</b>	<b>6 716 038</b>
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE					
CP					
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE	33 041 787	15 765	20 290 782	1 313 062	713 575
CP	18 895 434	1 466 969	12 500 000	15 500 184	6 716 038
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>- 959 359</b>	<b>7 083 031</b>	<b>- 6 300 000</b>	<b>- 7 250 184</b>	<b>- 3 776 038</b>

**Tableau 9**  
**Tableau des opérations pluriannuelles - Exécution 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**A - Dépenses**

Opérations (en K€)	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement							Crédits de paiement						Restes		
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	Conso AE N	AE non consommés en N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Conso CP N	CP non consommés en N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommés <= N (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)			
Projets Subventionnés	95 980	62 579	60 613	1 525	10 802	12 327	11 268	1 059	63 290	55 897	2 198	12 512	14 709	13 028	1 681	24 100	2 956
Contrats de Collaboration	788	326	302	10	148	158	129	29	382	290	21	148	169	129	40	357	12
Prestations Pluriannuelles de recherche	3 352	1 498	1 404	248	716	964	881	83	1 642	1 365	273	720	993	872	122	1 067	49
Autres contrats de recherche	1 032	717	655	37	95	132	109	22	780	607	31	95	126	133	7	268	24
<b>Total contrats de recherche</b>	<b>101 152</b>	<b>65 121</b>	<b>62 974</b>	<b>1 819</b>	<b>11 761</b>	<b>13 580</b>	<b>12 387</b>	<b>1 193</b>	<b>66 095</b>	<b>58 159</b>	<b>2 522</b>	<b>13 475</b>	<b>15 997</b>	<b>14 162</b>	<b>1 835</b>	<b>25 791</b>	<b>3 040</b>
Formation Continue Centralisée				-													
Formation Continue IUT Blois				-													
Formation Continue IUT Tours				-													
<b>Total Contrats de formation continue</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Contrats pluriannuels hors recherche	18 060	6 665	6 156	34	3 071	3 038	2 102	936	7 990	6 099	570	3 253	2 683	1 965	718	9 802	194
<b>Total contrats hors recherche</b>	<b>18 060</b>	<b>6 665</b>	<b>6 156</b>	<b>34</b>	<b>3 071</b>	<b>3 038</b>	<b>2 102</b>	<b>936</b>	<b>7 990</b>	<b>6 099</b>	<b>570</b>	<b>3 253</b>	<b>2 683</b>	<b>1 965</b>	<b>718</b>	<b>9 802</b>	<b>194</b>
Opérations immobilières	72 244	42 294	42 294	1 933	1 197	2 740	841	1 899	26 298	24 065	1 382	4 423	5 806	4 494	1 312	29 110	14 575
<b>Total Opérations immobilières</b>	<b>72 244</b>	<b>42 294</b>	<b>42 294</b>	<b>1 933</b>	<b>1 197</b>	<b>2 740</b>	<b>841</b>	<b>1 899</b>	<b>26 298</b>	<b>24 065</b>	<b>1 382</b>	<b>4 423</b>	<b>5 806</b>	<b>4 494</b>	<b>1 312</b>	<b>29 110</b>	<b>14 575</b>
<b>Total</b>	<b>191 456</b>	<b>114 080</b>	<b>111 424</b>	<b>3 718</b>	<b>16 030</b>	<b>19 358</b>	<b>15 329</b>	<b>4 028</b>	<b>100 383</b>	<b>88 324</b>	<b>3 335</b>	<b>21 151</b>	<b>24 486</b>	<b>20 621</b>	<b>3 865</b>	<b>64 703</b>	<b>17 809</b>

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	48 409	25 490	25 049	54	6 588	6 533	6 155	379	26 314	25 049	54	6 588	6 533	6 155	379	17 205	-
Ss total fonctionnement	38 552	19 895	18 167	2 362	5 151	7 403	5 945	1 458	21 012	16 874	1 349	5 769	7 118	5 620	1 498	14 432	1 618
Ss total investissement	104 495	68 694	68 208	1 410	4 291	5 421	3 230	2 192	53 057	46 400	2 040	8 795	10 835	8 846	1 989	33 066	16 191

**B - Recettes**

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs					RE non consommés en N	Restes à encaisser > N
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissement N			
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)		
Projets Subventionnés	95 980	2 301	93 679	52 127	15 798	15 318	480	26 234	
Contrats de Collaboration	788	1 004	1 792	837	464	338	126	617	
Prestations Pluriannuelles de recherche	3 352	1 332	4 683	1 827	1 265	895	370	1 962	
Autres contrats de recherche	1 032	755	1 787	882	466	475	8	430	
<b>Total contrats de recherche</b>	<b>101 152</b>	<b>790</b>	<b>101 942</b>	<b>55 674</b>	<b>17 994</b>	<b>17 025</b>	<b>968</b>	<b>29 243</b>	
Formation Continue Centralisée									
Formation Continue IUT Blois									
Formation Continue IUT Tours									
<b>Total Contrats de formation continue</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Contrats pluriannuels hors recherche	18 060	2 678	20 738	7 168	3 031	3 076	45	10 494	
<b>Total contrats hors recherche</b>	<b>18 060</b>	<b>2 678</b>	<b>20 738</b>	<b>7 168</b>	<b>3 031</b>	<b>3 076</b>	<b>45</b>	<b>10 494</b>	
Opérations immobilières	72 244	24 040	48 204	16 900	11 185	11 619	434	19 685	
<b>Total Opérations immobilières</b>	<b>72 244</b>	<b>24 040</b>	<b>48 204</b>	<b>16 900</b>	<b>11 185</b>	<b>11 619</b>	<b>434</b>	<b>19 685</b>	
<b>Total</b>	<b>191 456</b>	<b>20 572</b>	<b>170 884</b>	<b>79 742</b>	<b>32 210</b>	<b>31 721</b>	<b>489</b>	<b>59 422</b>	

**Tableau 10**  
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles - Exécution 2022

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Prévisions d'AE et de CP (en K€)			Exécution N et antérieures													Prévisions N+1 et suivantes						
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	Conso AE N	AE non consommés en N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Conso CP N	CP non consommés en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
			contrats de recherche	Personnel	38 830	22 680	22 504	361	4 794	5 155	5 066	89	22 845	22 504	361	4 794	5 155	5 066	89	5 211	5 211	2 586
Fonctionnement	30 442	16 448		14 897	1 810	3 930	5 740	4 866	873	17 169	13 649	1 410	4 368	5 778	4 690	1 088	4 830	6 115	2 835	2 838	3 014	3 151
Investissement	31 880	25 993		25 574	352	3 037	2 686	2 455	231	26 080	22 006	752	4 313	5 064	4 407	658	2 673	3 598	337	337	841	1 532
<b>101 152</b>			<b>65 121</b>	<b>62 974</b>	<b>1 819</b>	<b>11 761</b>	<b>13 580</b>	<b>12 387</b>	<b>1 193</b>	<b>66 095</b>	<b>58 159</b>	<b>2 522</b>	<b>13 475</b>	<b>15 997</b>	<b>14 162</b>	<b>1 835</b>	<b>12 713</b>	<b>14 923</b>	<b>5 758</b>	<b>5 796</b>	<b>7 319</b>	<b>8 111</b>
Contrats de formation continue	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
contrats d'enseignement	Personnel	9 579	2 810	2 546	415	1 793	1 378	1 089	290	3 469	2 546	415	1 793	1 378	1 089	290	1 404	1 114	4 194	4 194	347	637
	Fonctionnement	7 688	3 218	3 049	360	1 221	1 581	996	585	3 614	3 008	176	1 401	1 225	844	382	1 997	1 546	1 237	1 485	408	805
	Investissement	792	637	561	22	56	78	17	62	907	545	21	59	80	32	47	98	36	41	41	76	137
<b>18 060</b>			<b>6 665</b>	<b>6 156</b>	<b>34</b>	<b>3 071</b>	<b>3 038</b>	<b>2 102</b>	<b>936</b>	<b>7 990</b>	<b>6 099</b>	<b>570</b>	<b>3 253</b>	<b>2 683</b>	<b>1 965</b>	<b>718</b>	<b>3 499</b>	<b>2 697</b>	<b>5 473</b>	<b>5 720</b>	<b>831</b>	<b>1 579</b>
programme pluriannuels d'investissements	Personnel	422	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement	422	229	221	193	-	82	82	0	229	217	115	-	115	87	28	110	72	-	-	-	46
	Investissement	71 822	42 065	42 073	1 740	1 197	2 657	758	1 899	26 069	23 949	1 267	4 423	5 691	4 407	1 284	26 804	16 106	1 313	16 154	882	11 306
<b>72 244</b>			<b>42 294</b>	<b>42 294</b>	<b>1 933</b>	<b>1 197</b>	<b>2 740</b>	<b>841</b>	<b>1 899</b>	<b>26 298</b>	<b>24 065</b>	<b>1 382</b>	<b>4 423</b>	<b>5 806</b>	<b>4 494</b>	<b>1 312</b>	<b>26 915</b>	<b>16 178</b>	<b>1 313</b>	<b>16 154</b>	<b>882</b>	<b>11 352</b>
<b>Ss total Personnel</b>			<b>25 490</b>	<b>25 049</b>	<b>54</b>	<b>6 588</b>	<b>6 533</b>	<b>6 155</b>	<b>379</b>	<b>26 314</b>	<b>25 049</b>	<b>54</b>	<b>6 588</b>	<b>6 533</b>	<b>6 155</b>	<b>379</b>	<b>6 615</b>	<b>6 325</b>	<b>6 780</b>	<b>6 815</b>	<b>3 811</b>	<b>4 066</b>
<b>Ss total Fonctionnement</b>			<b>19 895</b>	<b>18 167</b>	<b>2 362</b>	<b>5 151</b>	<b>7 403</b>	<b>5 945</b>	<b>1 458</b>	<b>21 012</b>	<b>16 874</b>	<b>1 349</b>	<b>5 769</b>	<b>7 118</b>	<b>5 620</b>	<b>1 498</b>	<b>6 938</b>	<b>7 732</b>	<b>4 072</b>	<b>4 323</b>	<b>3 423</b>	<b>4 002</b>
<b>Ss total Investissement</b>			<b>68 694</b>	<b>68 208</b>	<b>1 410</b>	<b>4 291</b>	<b>5 421</b>	<b>3 230</b>	<b>2 192</b>	<b>53 057</b>	<b>46 400</b>	<b>2 040</b>	<b>8 795</b>	<b>10 835</b>	<b>8 846</b>	<b>1 989</b>	<b>29 575</b>	<b>19 741</b>	<b>1 692</b>	<b>16 533</b>	<b>1 799</b>	<b>12 975</b>
<b>TOTAL</b>			<b>114 080</b>	<b>111 424</b>	<b>3 718</b>	<b>16 030</b>	<b>19 358</b>	<b>15 329</b>	<b>4 028</b>	<b>100 383</b>	<b>88 324</b>	<b>3 335</b>	<b>21 151</b>	<b>24 486</b>	<b>20 621</b>	<b>3 865</b>	<b>43 127</b>	<b>33 798</b>	<b>12 543</b>	<b>27 671</b>	<b>9 033</b>	<b>21 043</b>

Prévisions de recettes			Exécution N et antérieures				Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissement N	Reste à encaisser N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
			contrats de recherche	Financement de l'Etat	10 192	6 678	605	502	892
Autres financements publics	84 073	45 117		15 364	14 961	403	11 627	5 614	6 754
Autres financements	7 677	3 879		2 025	1 562	463	755	197	1 284
<b>Total Contrats de recherche</b>			<b>101 942</b>	<b>55 674</b>	<b>17 994</b>	<b>17 025</b>	<b>968</b>	<b>13 275</b>	<b>9 934</b>
Contrats de formation continue	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	1 702	21	351	-	351	-	651	1 029
	Autres financements publics	16 994	6 842	1 013	3 003	1 990	2 783	5 146	780
	Autres financements	2 042	304	1 667	73	1 594	407	228	1 030
<b>Total Contrats d'enseignement</b>			<b>20 738</b>	<b>7 168</b>	<b>3 031</b>	<b>3 076</b>	<b>45</b>	<b>3 190</b>	<b>6 024</b>
programme pluriannuels d'investissements	Financement de l'Etat	17 467	8 407	2 277	2 452	175	3 402	1 850	1 356
	Autres financements publics	30 716	8 459	8 908	9 167	259	5 300	6 400	1 390
	Autres financements	21	34	-	-	-	-	-	13
<b>Total P.P.I.</b>			<b>48 204</b>	<b>16 900</b>	<b>11 185</b>	<b>11 619</b>	<b>434</b>	<b>8 702</b>	<b>2 733</b>
	Financement de l'Etat	29 369	15 106	3 233	2 954	279	4 294	2 725	4 281
	Autres financements publics	131 783	60 418	25 285	27 131	1 847	19 711	17 160	7 364
	Autres financements	9 740	4 218	3 692	1 635	2 057	1 162	424	2 301
<b>TOTAL</b>			<b>170 884</b>	<b>79 742</b>	<b>32 210</b>	<b>31 721</b>	<b>489</b>	<b>25 167</b>	<b>20 309</b>



**TABLEAU 12**  
**Synthèse budgétaire et comptable - Exécution - 2022**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Exécution 2021	BI 2022	Budget 2022	Exécution 2022	
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1 Niveau initial de restes à payer*</b>	34 954 845	56 905 219	53 001 602	51 974 407	
	<b>2 Niveau initial du fonds de roulement</b>	40 265 889	43 709 112	46 109 970	46 109 970	
	<b>3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	- 10 102 863	- 11 681 176	- 16 253 598	- 16 253 598	
	<b>4 Niveau initial de la trésorerie</b>	50 368 752	55 390 288	62 363 569	62 363 569	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	- 2 709 218	- 1 016 026	- 959 358	- 959 359	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	53 077 970	56 406 314	63 322 927	63 322 928		
<b>Flux de l'année</b>	<b>5 Autorisations d'engagement</b>	225 273 923	238 139 627	228 753 514	216 364 884	
	<b>6 Résultat patrimonial</b>	6 269 238	2 177 713	5 048 405	- 2 766 870	
	<b>7 Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	12 549 877	7 177 713	10 548 405	2 513 641	
	<b>8 Variation du fonds de roulement</b>	5 844 081	- 3 482 423	1 881 790	- 4 152 322	
	<b>9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	- 254 400	- 248 800	- 261 340	- 261 340	
	<b>10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	SENS	478 269	- 1 200	-	116 289
	Variation des stocks	+/-	153 534	50 000	50 000	15 211
	Charges sur créances irrécouvrables (cpté 654)	-	30 542	- 51 200	- 50 000	87 082
	Produits divers de gestion courante (cpté 7583)	+	355 277			188 160
	<b>11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	SENS	- 2 640 778	-	- 2 300 000	- 14 498 742
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	- 2 333 635			- 7 443 746
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	3 108 395		- 2 300 000	- 5 805 431
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	- 1 702 091			1 202 015
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	- 1 713 447			- 2 451 580
	<b>12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>		8 006 590	- 3 232 423	4 443 130	10 491 470
	12.a Recettes budgétaires		215 488 156	225 032 465	232 708 018	232 770 488
12.b Crédits de paiement ouverts		207 227 165	- 228 264 888	- 228 264 888	222 279 018	
<b>13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>		3 733 827	396 698	- 641 653	- 3 851 255	
<b>14 Variation de la trésorerie = 12 + 13</b>		11 994 817	- 2 835 725	3 801 477	6 640 215	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		1 749 858	2 683 000	6 556 883	7 083 031	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		10 244 959	- 5 518 725	- 2 755 406	- 442 815	
<b>15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13</b>		- 6 150 736	- 646 698	- 1 919 687	- 10 792 538	
<b>16 Variation des restes à payer</b>		18 046 757	9 874 739	488 626	- 5 914 134	
<b>Niveaux finaux</b>	<b>17 Niveau final de restes à payer</b>	53 001 602	66 779 958	53 490 228	46 060 273	
	<b>18 Niveau final du fonds de roulement</b>	46 109 970	40 226 690	47 991 760	41 957 648	
	<b>19 Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	- 16 253 598	- 12 327 874	- 18 173 285	- 27 046 136	
	<b>20 Niveau final de la trésorerie</b>	62 363 569	52 554 564	66 165 046	69 003 784	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	- 959 360	1 666 974	5 597 525	6 123 672	
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	63 322 929	50 887 590	60 567 521	62 880 113		

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale

\* Niveau final de RAP "Exécution 2020" retraité de -1 972 411€ correspondant à des annulations d'engagements 2020 (ou ant.) intervenues en 2021

Tableau 1 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE  
Phase 4

Année		2022	
Phase		fin décembre 2022	
N° UAI		0370800J	
Libellé établissement		Université de Tours	
Plafond d'emplois Etat notifié par la DGESEP (en ETP) :			
		A	
Plafond d'emplois voté au budget initial (en ETP) (ou soumis au vote du CA) :		1	2 119,00
dont plafond Etat :		2	2 472,00
Plafond d'emplois voté après dernier budget rectificatif (en ETP) :		3	2 112,00
N° DBM :		4	2 526,00
dont plafond Etat :		5	1
		6	2 116,00

Dans ce tableau, les nombres saisis ne doivent pas comporter plus de 2 chiffres après la virgule.  
Ne pas supprimer les zéros dans les cellules.

Emplois	exercice 2021		période janvier - avril exercice 2022					période janvier - septembre exercice 2022					période janvier - décembre exercice 2022							
	stock ETP (a) au 31 décembre 2021	moyenne annuelle ETP 2021(b)	Entrées (en ETP) (c)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin avril exercice (titulaires et CDI) (4)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en ETP) (f)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin septembre (h)=a+f-g (titulaires et CDI) (4)	ETPT (moyenne sur 9 mois)	Entrées (en ETP) (i)	Sorties (en ETP)		Stock ETP à la fin décembre 2022 (h)=a+i-j pour les titulaires et CDI, à saisir pour les contractuels	ETPT (moyenne annuelle exercice 2022) (i)			
				Total (d)	dont retraites				Total (g)	dont retraites				Total (j)	dont retraites			Total (k)	dont retraites	
	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R			
Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	Budget initial	1	963,70	957,03	0,00	0,00	0,00	962,60	962,60	4,11	2,11	1,89	964,60	963,27	12,33	6,33	5,67	966,60	964,00
		Nouvelle/ger nibre prévision d'exécution (a)	2	962,60	951,34	0,00	0,00	0,00	961,40	961,40	52,00	26,00	21,00	987,40	964,07	52,00	53,00	34,00	960,40	952,07
	Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)	Budget initial	3	961,40	951,03	0,00	7,00	0,00	954,40	954,83	0,00	42,60	30,00	918,80	949,71	50,00	59,60	37,00	951,80	949,89
		Nouvelle/ger nibre prévision d'exécution (a)	4	637,10	634,43	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00	1,44	0,22	0,22	601,22	600,41	4,33	0,67	0,67	603,66	601,63
	sous total titulaires	Budget initial	5	600,00	600,14	0,00	1,00	1,00	593,80	594,55	44,00	27,00	13,00	611,80	596,32	68,00	51,00	23,00	611,80	598,79
		Nouvelle/ger nibre prévision d'exécution (a)	6	594,80	599,37	3,00	6,50	1,00	591,30	593,06	7,90	27,00	13,00	575,70	588,99	56,00	54,70	13,00	596,10	590,93
		Budget initial	7	1 600,80	1 591,46	0,00	0,00	0,00	1 562,60	1 562,60	5,55	2,33	2,11	1 565,82	1 563,68	16,66	7,00	6,34	1 572,26	1 565,63
		Nouvelle/ger nibre prévision d'exécution (a)	8	1 562,60	1 551,48	0,00	1,00	1,00	1 555,20	1 555,95	96,00	53,00	34,00	1 599,20	1 560,39	120,00	104,00	57,00	1 572,20	1 550,86
Emplois sous plafond Etat (1)	Enseignants et enseignants chercheurs	Budget initial	9	1 556,20	1 550,40	3,00	13,50	1,00	1 545,70	1 547,89	7,90	60,60	43,00	1 494,50	1 538,70	106,00	114,30	50,00	1 547,90	1 540,82
		Nouvelle/ger nibre prévision d'exécution (a)	10	315,00	315,00				315,00					313,44					310,33	312,92
	dont ATER et doctorants contractuels	Budget initial	11	315,00	307,84				348,50					346,72					362,50	348,17
		Nouvelle/ger nibre prévision d'exécution (a)	12	353,50	313,84				347,82					332,44					370,00	332,81
	Non titulaires	Budget initial	13	167,96	167,96				167,00					165,78					163,33	165,37
		Nouvelle/ger nibre prévision d'exécution (a)	14	167,00	160,57				185,00					183,78					200,00	190,01
		Budget initial	15	185,00	166,90				183,59					174,13					183,00	175,45
		Nouvelle/ger nibre prévision d'exécution (a)	16	201,90	201,90				194,10					197,55					205,00	201,00
Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	Budget initial	17	194,10	193,70				196,80					192,78					224,80	194,28	



remuneres par l'opérateur	Exécution		48	960,77	885,26					950,63								933,06				997,51	934,88	
	Budget initial		49	159,20	159,20	0,00	0,00	0,00	159,40	109,30	0,67	0,00	0,00	160,07	109,63	2,00	0,00	0,00	161,40	160,18				
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)		50	159,40	154,87	0,00	0,00	0,00	156,60	156,10	26,00	6,00	0,00	176,60	157,74	26,00	6,00	0,00	176,60	162,36				
	Exécution		51	156,60	151,54	0,00	0,00	0,00	156,60	153,41	0,00	0,00	0,00	156,60	155,14	26,00	16,50	0,00	166,10	157,96				
	Budget initial		52	2 471,26	2 461,92				2 426,70					2 429,67					2 442,59	2 434,55				
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)		53	2 466,08	2 428,73				2 456,25					2 501,03					2 586,97	2 503,00				
	Exécution		54	2 516,97	2 435,66				2 498,52					2 471,76					2 545,41	2 475,71				
	Budget initial		55	9,00	9,00				0,00					0,00					0,00	0,00				
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)		56	0,00	0,00				0,00					0,00					0,00	0,00				
	Exécution		57	0,00	0,00				0,00					0,00					0,00	0,00				
	Budget initial		58	178,27	178,27				0,00					0,00						0,00				
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)		59	132,30	132,30				0,00					0,00					126,50	123,33				
	Exécution		60	137,50	137,50				0,00					119,90					133,30	133,30				
	Budget initial		61	0,00	0,00				0,00					0,00					0,00	0,00				
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)		62	0,00	0,00				0,00					0,00					0,00	0,00				
	Exécution		63	0,00	0,00				0,00					0,00					0,00	0,00				
	Budget initial		64	0,00	0,00				0,00					0,00					0,00	0,00				
	Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)		65	0,00	0,00				0,00					0,00					0,00	0,00				
	Exécution		66	0,00	0,00				0,00					0,00					0,00	0,00				

Les cellules dont le fond est jaune sont les cellules pour lesquelles la saisie doit obligatoirement être différente de zéro  
 Les cellules dont le fond est bleu sont les cellules calculées automatiquement  
 La moyenne prévisionnelle et d'exécution annuelle des personnels titulaires et non titulaires sous plafond Etat en ETP ne doit pas excéder le plafond des emplois notifié par l'Etat  
 La moyenne prévisionnelle et d'exécution annuelle en ETP de l'ensemble des emplois rémunérés par l'opérateur ne doit pas excéder le plafond global des emplois voté (au BI ou après le dernier budget rectificatif)

(1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs) et personnels titulaires sur emplois gagés  
 (1 bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" pour les EPA)  
 (2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conservateurs  
 (3) Dernière prévision d'exécution pour fin 2021 (colonnes (a) et (b)) à renseigner au moment du BI 2022) et nouvelle prévision d'exécution sur fin 2022 (à renseigner en phases 2, 3 et 4)  
 (4) le stock ETP à la fin avril, fin septembre et fin décembre 2022 se calcule en phase 1 (BI 2022) à partir de la dernière prévision d'exécution sur fin 2021 (colonne (a)) ligne "Nouvelle/dernière prévision d'exécution" et en phase 2 et suivantes à partir de l'exécution de décembre 2021 (ligne "exécution" colonne (a))  
 (5) contrat de recherche au sens de la définition apportée par le document de prescriptions générales élaboré par la direction du budget en application du décret GBCP (fascicule n°8, annexe relative aux opérations pluriannuelles) : acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs partenaires (privés ou publics) offrant un soutien financier à un chercheur ou une équipe de chercheurs pour effectuer des études scientifiques ou des prestations de recherche dans un domaine déterminé

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE  
Phase 4

Année		2022													
Phase		fin décembre 2022													
N° UAI		03170600U													
Libellé établissement		Université de Tours													
<b>K</b>															
Masse salariale Etat notifiée par la DGESEP	1	158 547 534													
Masse salariale votée au budget initial (ou soumise au vote du CA) <i>montant limitatif en AEICP</i>	2	175 500 000													
Masse salariale votée après dernier budget rectificatif : <i>montant limitatif en AEICP</i>	3	179 800 000													
N° DBM :	4	1													
Dans ce tableau, les nombres saisis doivent être des nombres entiers. Ne pas supprimer les zéros dans les cellules.															
Dépenses de personnel	Exercice 2021				Cumul au 30 avril 2022	Cumul au 30 septembre 2022	Cumul au 31 décembre 2022			écart BI 2022 / BI 2021	écart BI 2022 / exécution 2021	écart réprévision 2022 / exécution 2021	écart exécution 2022 / exécution 2021		
	Budget initial	Dernière prévision d'exécution (S) (Dépenses décaissées 2021)	Exécution (S) (Dépenses décaissées 2021)	Exécution (décaissements)	Exécution (décaissements)	Budget initial	Nouvelle prévision d'exécution (décaissements prévus sur 2022)	Exécution annuelle							
	B	C	D	E	F	G	H	I							
Emplois sous plafonds 1	Tribunaux	enseignants et enseignants chercheurs	1		97 108 520	32 601 491	75 644 163			101 248 700					
		BAT'S et autres personnels	2	133 621 092	132 878 147	34 216 203	11 819 763	26 481 927	137 898 121	139 076 755	35 506 392	4 277 029	6 572 998	7 751 632	4 139 780
		complémentaires (notamment ceux financés par ressources)	3	2 456 610	0	2 667 158	80 054	2 053 617	2 456 610	2 898 534	2 897 854	0	-210 548	231 376	230 696
		sous total Tribunaux	4	133 621 092	132 878 147	131 325 123	44 511 254	102 126 090	137 898 121	139 076 755	136 755 092	4 277 029	6 572 998	7 751 632	5 429 969
		enseignants et enseignants chercheurs	5			11 227 400	3 961 721	8 702 734			12 131 380				903 971

Non titulaires	dont ATER et directeurs adjoints	6	16 271 096	18 099 290	6 273 021	2 258 572	4 790 817	18 592 523	18 751 436	6 714 222	2 321 427	443 558	602 471	441 201					
	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	7								7 212 165									
	dont CDI	8								4 370 362									
	sous total non titulaires	9								290 609									
Total titulaires et non titulaires (plafonds 1)			10	149 892 188	150 977 437	149 474 088	50 850 899	116 190 394	156 490 644	157 828 191	156 098 637	6 598 456	7 016 556	8 354 103	6 624 549				
Emplois sous plafonds 2	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	11	12 756 930	13 757 542	5 405 344	1 893 784	4 258 103	13 994 335	15 735 164	5 803 839	1 237 405	846 731	894 098	361 758				
		dont CDI (uniquement EPRIS)	12								2 322 243				2 116 192				
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	13								206 051				88 930	224 108	7 768 315	10 529 588	1 093 866
		dont CDI (uniquement EPRIS)	14								2 196 222				751 986	1 730 738	2 196 222	0	
	Total non titulaires (plafonds 2)			15	12 756 930	13 757 542	14 841 066	5 313 174	12 026 418	13 994 335	15 735 164	16 333 427	1 237 405	-846 731	894 098	1 492 361			
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires (plafonds 1)	Enseignants et enseignants chercheurs	16	133 621 092	132 878 147	97 108 920	32 691 491	75 644 163	137 898 121	139 076 755	101 248 700	4 277 029	6 572 998	7 751 632	4 139 780				
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	17								34 216 203				11 619 763	26 481 927	35 506 392	1 290 189	
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	18	29 028 026	31 856 832	16 632 753	5 855 505	12 960 837	32 586 858	34 486 600	17 935 219	3 558 832	-403 173	1 496 569	1 302 466				
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	19								16 357 278				5 797 314	13 129 885	17 741 753	1 384 475	
		sous total non titulaires	20								29 028 026				31 856 832	32 990 031	11 652 819	26 090 722	32 586 858
	Total général (plafonds 1 et 2)			21	162 649 118	164 734 979	164 315 154	56 164 073	128 216 812	170 484 979	173 563 355	172 432 064	7 835 861	6 169 825	9 248 201	8 116 910			
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)			22	6 100 882	4 765 021	4 595 956	1 689 950	3 980 155	4 765 021	5 886 645	4 899 686	-1 335 861	169 065	1 290 689	303 730				

<b>Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)</b>	23	168 750 000	169 500 000	168 911 110	58 054 023	132 196 967	175 250 000	179 450 000	177 331 750	6 500 000	6 338 890	10 538 890	8 420 640
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)	24	250 000	250 000	312 602			250 000	350 000	412 139	0	-62 602	37 398	99 537
<b>Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS</b>	25	169 000 000	169 750 000	169 223 712			175 500 000	179 800 000	177 743 889	6 500 000	6 276 288	10 576 288	8 520 177
dont fonctionnaires stagiaires ENS	26	262 130	0	0	0	0	0	0	0	-262 130	0	0	0
<b>Sont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6) (sauf de l'exécution fin septembre 2022 obligatoire)</b>	27	7 113 155	0	6 511 385	0	4 496 795		6 511 385	5 948 531	-7 113 155	-6 511 385	0	-562 854

- Les cellules dont le fond est jaune sont les cellules pour lesquelles la saisie doit obligatoirement être différente de zéro
- Les cellules dont le fond est bleu ciel sont des cellules calculées automatiquement
- La **masse salariale globale** correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AS-CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)
- Les montants provisionnels et d'exécution annuels (colonne cumul au 31 décembre 2022) ne doivent pas dépasser le montant de masse salariale voté au budget de l'établissement éventuellement modifié par budget rectificatif.
- (1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs) et personnels titulaires sur emplois gagés
- (1 bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" (hors CIV) pour les SPA)
- (2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conservateurs
- (3) les "autres dépenses non ventilables" correspondent strictement :
  - aux dépenses de personnels ne décomptant pas de plafond d'emploi (ex : vacataires).
  - aux éventuelles dépenses résiduelles ne pouvant faire l'objet d'une ventilation par catégories de personnel ou plafond d'emplois
- Les heures complémentaires effectuées par les agents décomptant les plafonds d'emplois doivent être rattachées au plafond d'emplois de ces agents [quelle que soit l'origine du financement de cette rémunération complémentaire : subvention Etat ou ressources propres], les heures complémentaires des agents ne décomptant pas les plafonds doivent être renseignées sur la ligne "autres dépenses non ventilables"
- (4) dépenses éventuelles hors PSCP notamment
- (5) s'agissant des données d'exécution de 2021 il convient de renseigner en phase 1 (BI 2022) la colonne "dernière prévision d'exécution" 2021 et en phase 2 (mai 2022) la colonne "exécution" (définitive 2021)
- (6) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles)





**DETAIL INSCRIPTION SCSP / Programme 150 & 231**

	Pré-notification 2022 (courrier du 29 oct)	Notification initiale 2022 (courrier du 11 mars)	Notification intermédiaire 2022	Notification définitive 2022 (22/12)
<b>Masse salariale</b>				
Masse salariale	149 690 785	149 812 797	152 357 647	152 357 647
Contrats doctoraux fléché handicap - sortie cohorte 2019				18 073
Congé pour projet pédagogique (année pleine)	43 333	43 333		
Convergence indemnitaire interministérielle des ASS et CTSS 2021		7 107		
PPCR	122 012			
PPCR 2022	34 804	34 804	34 804	34 804
Loi ORE 2021 - Dispositif "oui si" année pleine	93 140	93 140	62 093	62 093
Loi ORE 2021 - Places supplémentaires	50 000	50 000	86 667	86 667
LPR 2021 - refonte indemnitaire (agents BIATSS)	42 763	42 763		
LPR 2021 - refonte indemnitaire ( EC et enseignants du second degré)	748 068	748 068		
LPR 2021 - repyramidage (agents ITRF)	2 523	2 523		
LPR 2021 - Création nouveaux contrats doctoraux (année pleine)	61 264	61 264	40 843	40 843
LPR 2021 - Classement jeunes chercheurs	76 226	76 226	14 570	14 570
LPR 2021 - Revalorisation des contrats doctoraux (année pleine)	41 054	41 054	22 616	22 616
LPR 2021 - Trajectoire d'emplois - rééquilibrage	1 050 000	1 050 000		
LPR 2022 - Création 340 nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année)	42 597	42 597	42 597	42 597
LPR 2022 - Moyens aux laboratoires	44 788			
LPR 2022 - Classement jeunes chercheurs	181 115	181 115	56 617	56 617
LPR 2022 - Refonte indemnitaire (EC et enseignants second degré)	718 556	718 556	718 556	718 556
LPR 2022 - Revalorisation contrats doctoraux (tiers d'année)	28 992	28 992	26 023	26 023
LPR 2022 - Repyramidage 2021 et 2022 (EC et enseignants du second degré)		78 827	78 827	78 827
LPR 2022 - Prime enseignement sup et recherche (personnels HU)			98 211	98 211
LPR 2022 - Refonte indemnitaire ITRF et personnels bibliothèques				52 038
LPR 2022 - Repyramidage ITRF				144 707
Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels adm (cat B et C)				9 801
Nouveau référentiel des rémunérations des médecins de travail 2021		20 729		
Protection sociale complémentaire 2022	380 160	448 495	448 495	178 569
PUPH en surnombre 2021	116 556	116 556	4 371	4 371
Recrutement psychologues 2021 - crise sanitaire COVID 2019		26 012		
Réforme des études de santé - enveloppe compl au titre de démographie étudiante (année pleine)	115 832	115 832		
Réforme des études de santé - places suppl en 2ème année MMOP (année pleine)	73 600			
Réforme des études de santé 2021 - R1C - enveloppe effectifs étudiants (année pleine)	204 667	204 667	115 832	115 832
Réforme des études de santé 2021 - R2C - transformation pédagogique (année pleine)	137 749	137 749		
Réforme des études de santé 2022 - R1C - places supplémentaires 2ème année MMOP		236 800	236 800	236 800
Repyramidage enseignants chercheurs 2021 et 2022	97 723			
Révision de l'IFSE - corps des infirmiers	452	452		
Revalorisation indemnitaire 2022 - Personnels de la filière administrative	103 451	103 451	167 552	167 552
Revalorisation indemnitaire 2022 - Personnels de la filière sociale				262
Revalorisation indiciaire 2022 - Personnels adm (cat C)				180 628
Révision de médecine 2021 - personnels de santé (année pleine)	16 775	49 017		
Révision de médecine rentrée 2021 - personnels de santé (année pleine)	32 242		32 242	32 242
Révision de médecine rentrée 2022 - personnels de santé (tiers d'année)				79 888
Création site Odontologie			442 873	442 873
Création UFR Médecine Orléans-Tours			33 652	33 652
DSG 2 - Rééquilibrage			300 000	300 000
<b>S/T Masse salariale</b>	<b>154 351 227</b>	<b>154 572 926</b>	<b>155 421 888</b>	<b>155 601 213</b>
<b>Masse salariale - plan de relance</b>				
Loi ORE 2021 - places supplémentaires	592 533	592 533	592 533	592 533
Loi ORE 2022 - places supplémentaires	361 600	361 600	1 084 800	361 600
<b>S/T Masse salariale - plan de relance</b>	<b>954 133</b>	<b>954 133</b>	<b>1 677 333</b>	<b>954 133</b>
<b>Masse salariale - actions spécifiques</b>				
Egalité des chances - CPES rentrée 2022 en tiers année		53 333	53 333	53 333
PEPITE - appel à projet Esprit d'entreprendre			125 000	125 000
PEPITE - accompagnement entrepreneuriat étudiant - crédits d'accompagnement 2021		45 577	45 577	45 577
IUF compensation Décharge Enseignement	30 880	30 880	30 880	36 480
IUF Compensation PEDR	22 875	22 875	22 875	24 125
DSG 2 - reconduction crédits au titre de trajectoire financière et masse salariale			300 000	300 000
DSG 2 - soutien d'actions de transformation structurelle			120 000	120 000
Financement DSG volet 2 : projets stratégiques hors RI		200 000	200 000	200 000
Financement DSG volet 2 : projets stratégiques RI				
LPR 2022 - dialogue contractuel - projets stratégiques RI		240 000	240 000	240 000
LPR 2021 - revalorisation contrats doctoraux (année pleine)	9 812	9 812	9 812	9 812
LPR 2022 - CRCT hors SHS		10 000	10 000	10 000
LPR 2022 - CRCT SHS	35 000	30 000	30 000	30 000
LPR 2022 - Reclassement jeunes chercheurs			186 154	186 154
LPR 2022 - indemnité différentielle 2 SMICS				68 017
Réforme des études de santé 2022 - R2C - transformation pédagogique	327 887	327 887	327 887	327 887
Indemnité inflation			124 500	124 500
Crise sanitaire COVID 19 - Financement de prolongation des contrats doctoraux				29 367
Dispositif apprentissage 2022				52 897
Révision de médecine 2022 - Personnels de santé (tiers d'année)				10 590
Prolongation contrats doctoraux fléché handicap - cohorte 2019				18 073
<b>S/T Masse salariale - actions spécifiques</b>	<b>406 830</b>	<b>950 740</b>	<b>1 806 394</b>	<b>1 992 188</b>
<b>Total masse salariale</b>	<b>155 712 190</b>	<b>156 477 799</b>	<b>158 905 615</b>	<b>158 547 534</b>

<b>Crédit de Fonctionnement</b>				
<b>Fonctionnement et compensation</b>				
Crédits fonctionnement par modèle	13 085 172	13 085 172	13 174 748	13 174 748
Groupeement commandes 2019-2022 avec Elsevier - contribution 2021 - part établissement	233 190	233 190	233 190	233 190
Groupeement commandes 2019-2022 avec Elsevier - contribution 2021 - part CHU	18 667	18 294	18 294	18 294
Compensation exonération droits inscription pour boursiers	1 898 034	1 898 034	1 819 629	1 933 654
LPR 2021 - Moyens au laboratoire (soclé dans notif intermédiaire)	89 576	89 576		
LPR 2022 - Moyens au laboratoire		44 788	44 788	44 788
Création de site - Odontologie			147 222	147 222
<b>S/T Fonctionnement et compensation</b>	<b>14 820 925</b>	<b>14 866 086</b>	<b>14 934 903</b>	<b>15 048 928</b>
<b>Actions spécifiques</b>				
Aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap 2022		110 000	115 000	148 000
Accompagnement ces étudiants en situation de handicap				5 000
Certification en langue anglaise				107 790
Crise sanitaire COVID 19 - Chèque psychologues 2022				57 505
Dispositif apprentissage 2022				10 153
Soutien Ministère : surcoût énergétique				737 381
Appel à projets - violences sexistes et sexuelles				10 000
Enquête Insertion professionnelle des docteurs - IPDoc			400	400
Enquête Insertion professionnelle des diplômés de l'université	9 436			9 928
IUF : Crédits scientifiques	71 250	71 250	71 250	78 750
PBO+ (vague 1 - perennisation)	13 751	13 751	13 751	13 751
PBO+ (vague 2)	7 018	7 018	7 018	7 018
Concours ITRF - organisation des concours session 2022			798	798
Organisation des recrutements ITRF session 2022				697
Concours national d'agrégation (1ère épreuve)		12 500	12 500	12 500
Concours nat d'agrégation - prise en charge de 3 membres du jury en science de gestion			12 000	12 000
Indemnités ONU et CNAF			24 232	83 193
LPR 2022 - dotation au démarrage	165 000	165 000	180 400	180 400
<b>S/T Actions spécifiques</b>	<b>266 455</b>	<b>379 519</b>	<b>437 349</b>	<b>1 475 264</b>
<b>Opérations immobilières</b>				
Crédit de fonctionnement : Opérations immobilières : Mise en conformité				
Crédit de fonctionnement : Opérations immobilières : Mise en sécurité	160 000	160 000	160 000	160 000
Crédit de fonctionnement : Opérations immobilières : Mise en accessibilité	300 000	300 000	300 000	300 000
Dotation complémentaire Mise en accessibilité				200 000
<b>S/T Opérations immobilières</b>	<b>460 000</b>	<b>460 000</b>	<b>460 000</b>	<b>660 000</b>
<b>Total crédits de fonctionnement</b>	<b>15 547 380</b>	<b>15 705 605</b>	<b>15 832 252</b>	<b>17 184 192</b>

<b>Programme 150 et 231</b>	<b>171 259 570</b>	<b>172 183 404</b>	<b>174 737 867</b>	<b>175 731 726</b>
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

TABLEAU 2 - Budget Propre ASH - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>1 593 599</b>	<b>1 593 599</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>306 610</b>	<b>280 561</b>
<b>Investissement</b>	<b>32 041</b>	<b>34 714</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 932 250</b>	<b>1 908 875</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>328 248</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
245 000	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
7 500	Autres financements publics
75 748	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>328 248</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>1 580 627</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre Lettres et Langues - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>938 024</b>	<b>938 024</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>100 234</b>	<b>89 803</b>
<b>Investissement</b>	<b>14 793</b>	<b>11 052</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 053 051</b>	<b>1 038 880</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>7 227</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
	Autres financements publics
7 227	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>7 227</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>1 031 653</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre Mutualisation Tanneurs - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>58 797</b>	<b>58 797</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>130 068</b>	<b>115 262</b>
<b>Investissement</b>	<b>60 787</b>	<b>49 495</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>249 651</b>	<b>223 553</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
-	<b>Recettes globalisées</b>
	Subvention pour charges de service public
	Autres financements de l'Etat
	Fiscalité affectée
	Autres financements publics
	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
-	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>223 553</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre IUT BLOIS - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>512 094</b>	<b>512 094</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>289 178</b>	<b>322 132</b>
<b>Investissement</b>	<b>226 387</b>	<b>180 809</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 027 659</b>	<b>1 015 035</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>603 240</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
-	Autres financements publics
603 240	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>603 240</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>411 794</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre CESR - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>82 352</b>	<b>82 352</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>52 619</b>	<b>48 232</b>
<b>Investissement</b>	<b>4 710</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>139 681</b>	<b>130 584</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>105 416</b>	<b>Recettes globalisées</b>
	Subvention pour charges de service public
	Autres financements de l'Etat
	Fiscalité affectée
103 903	Autres financements publics
1 513	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>105 416</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>25 168</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre DESS - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>1 564 415</b>	<b>1 564 415</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>527 684</b>	<b>503 777</b>
<b>Investissement</b>	<b>33 743</b>	<b>28 374</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 125 842</b>	<b>2 096 565</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>3 299</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>2 099 865</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
35 673	Autres financements publics
2 064 192	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>2 099 865</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>-</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre EPU - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>781 879</b>	<b>781 879</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>611 900</b>	<b>581 839</b>
<b>Investissement</b>	<b>171 154</b>	<b>211 664</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 564 933</b>	<b>1 575 381</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>-</b>

RECETTES	
Montants	
<b>980 085</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
83 002	Autres financements publics
897 083	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>980 085</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>595 296</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre SFC - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>730 763</b>	<b>730 763</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>287 609</b>	<b>301 051</b>
<b>Investissement</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 018 372</b>	<b>1 031 814</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>1 679 242</b>

RECETTES	
Montants	
<b>2 711 056</b>	<b>Recettes globalisées</b>
	Subvention pour charges de service public
	Autres financements de l'Etat
	Fiscalité affectée
124 726	Autres financements publics
2 586 330	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>2 711 056</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>-</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre SCD - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>144 071</b>	<b>144 071</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 688 923</b>	<b>1 588 246</b>
<b>Investissement</b>	<b>18 641</b>	<b>23 338</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 851 636</b>	<b>1 755 655</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>-</b>

RECETTES	
Montants	
<b>26 239</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
5 420	Autres financements publics
20 820	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>26 239</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>1 729 416</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre CUEFEE - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>247 639</b>	<b>247 639</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>11 034</b>	<b>10 613</b>
<b>Investissement</b>	<b>3 314</b>	<b>3 314</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>261 987</b>	<b>261 566</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>135 224</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
4 600	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
-	Autres financements publics
130 624	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>135 224</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>126 342</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre Medecine - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>1 248 842</b>	<b>1 248 842</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 218 995</b>	<b>1 178 633</b>
<b>Investissement</b>	<b>786 760</b>	<b>663 152</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 254 598</b>	<b>3 090 627</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>932 542</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
309 951	Autres financements publics
622 591	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>932 542</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>2 158 085</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre MOIP - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>57 465</b>	<b>57 465</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>108 050</b>	<b>95 605</b>
<b>Investissement</b>	<b>817</b>	<b>817</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>166 332</b>	<b>153 886</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>29 510</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
20 134	Autres financements publics
9 375	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>29 510</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>124 376</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre PHARMACIE - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>197 794</b>	<b>197 794</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>911 285</b>	<b>896 073</b>
<b>Investissement</b>	<b>614 266</b>	<b>484 007</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 723 345</b>	<b>1 577 873</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>666 128</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>2 244 001</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
1 500 894	Autres financements publics
743 107	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>2 244 001</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
-	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre Sciences et Techniques - BI2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>1 096 430</b>	<b>1 096 430</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>376 651</b>	<b>390 758</b>
<b>Investissement</b>	<b>211 579</b>	<b>235 439</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 684 660</b>	<b>1 722 627</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>373 979</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
-	Autres financements publics
373 979	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>373 979</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>1 348 647</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

TABLEAU 2 - Budget Propre IUT Tours - EXE 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal

DEPENSES		
	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>1 959 318</b>	<b>1 959 318</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>869 685</b>	<b>841 979</b>
<b>Investissement</b>	<b>690 917</b>	<b>416 010</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 519 920</b>	<b>3 217 307</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>	

RECETTES	
Montants	
<b>2 084 012</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
-	Autres financements publics
2 084 012	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>2 084 012</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>1 133 295</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

**TABLEAU 2 - Budget Propre Vie étudiante et de campus - EXE 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal**

DEPENSES	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>1 240 837</b>	<b>1 240 837</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 134 910</b>	<b>1 099 645</b>
<b>Investissement</b>	<b>36 055</b>	<b>74 465</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 411 802</b>	<b>2 414 947</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	-	

MONTANTS	RECETTES
<b>1 941 469</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
1 344 234	Fiscalité affectée
310 631	Autres financements publics
286 605	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>1 941 469</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>473 478</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

**TABLEAU 2 - Budget Propre SSU - EXE 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal**

DEPENSES	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>515 438</b>	<b>515 438</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>145 390</b>	<b>161 471</b>
<b>Investissement</b>	<b>5 635</b>	<b>2 877</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>666 463</b>	<b>679 787</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	-	

MONTANTS	RECETTES
<b>251 712</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
179 598	Autres financements publics
72 113	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>251 712</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>428 075</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

**TABLEAU 2 - Budget Propre SUAPS - EXE 2022**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal**

DEPENSES	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>140 822</b>	<b>140 822</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	
<b>Fonctionnement</b>	<b>179 152</b>	<b>166 753</b>
<b>Investissement</b>	<b>24 392</b>	<b>66 110</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>344 367</b>	<b>373 685</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	-	

MONTANTS	RECETTES
<b>100 009</b>	<b>Recettes globalisées</b>
-	Subvention pour charges de service public
-	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
100 009	Autres financements publics
100 009	Recettes propres
-	<b>Recettes fléchées*</b>
-	Financements de l'Etat fléchés
-	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>100 009</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>273 676</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

**TABLEAU 2 - Budget Propre Dépenses centrales, communes et mutualisées - EXE 2022**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT, inclus dans le Budget Principal**

DEPENSES	Montants	
	AE	CP (B)
<b>Personnel</b>	<b>165 289 571</b>	<b>165 289 571</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>20 449 879</b>	<b>22 190 282</b>
<b>Investissement</b>	<b>6 639 715</b>	<b>11 583 988</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>192 379 165</b>	<b>199 063 841</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>19 104 532</b>	

MONTANTS	RECETTES
<b>209 618 374</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<b>175 731 726</b>	Subvention pour charges de service public
<b>2 871 601</b>	Autres financements de l'Etat
-	Fiscalité affectée
<b>21 619 566</b>	Autres financements publics
<b>9 395 481</b>	Recettes propres
<b>8 550 000</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
220 000	Financements de l'Etat fléchés
8 330 000	Autres financements publics fléchés
-	Recettes propres fléchées
<b>218 168 374</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
-	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

enveloppes limitatives en dépenses, enveloppes évaluatives en recettes, modification entre budgets propres possible après vote du budget sur accord de l'ordonnateur principal

## FONDATION FRANCOIS RABELAIS

### EXERCICE 2022

1- Bilan au 31/12/2022	page 2
2- Compte de résultat au 31/12/2022	page 3
3- ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	
1- Présentation générale	page 4
2- Faits majeurs de l'exercice	page 5
3- Principe, règles et méthodes comptables	page 5
4- Notes explicatives sur le bilan	page 6-7
5- Notes explicatives sur le compte de résultat	page 8

## FONDATION RABELAIS

## BILAN COMPTABLE

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>CAPITAUX PROPRES:</b>	<b>78 120,00</b>	<b>78 120,00</b>
<i>Immobilisations incorporelles:</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Dotations consommables	71 000,00	71 000,00
201 Frais d'établissement					Autres complément dotation		
Frais de rech. et de Dév.					Legs en nature ou en capital:	7 120,00	7 120,00
205 Concessions, brevets, licences,							
208 Autres					Réserves:	<b>217 880,43</b>	<b>206 837,23</b>
Avances et acomptes					Réserves Facultatives		
<i>Immobilisations corporelles:</i>	<b>7 762,00</b>	<b>195,06</b>	<b>7 566,94</b>	<b>7 631,14</b>	Autres (Report à nouveau créditeur)	217 880,43	206 837,23
211 Terrains					Autres (Report à nouveau débiteur)	0,00	
212 Aménagement terrains					Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	<b>1 918,15</b>	<b>11 043,20</b>
213 Constructions							
214 Constructions sur sol d'autrui					Subventions d'investissement		
215 Installations techniques, matériels, et outillage					Provisions réglementées		
216 Collections acquises	7 120,00		7 120,00	7 120,00	<b>Total I</b>	<b>297 918,58</b>	<b>296 000,43</b>
218 Autres	642,00	195,06	446,94	511,14			
231 Immobilisations corporelles en cours					<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
238 Avances et acomptes					Provisions pour risques		
<i>Immobilisations financières</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Provisions pour charges		
275 Autres					<b>Total II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 762,00</b>	<b>195,06</b>	<b>7 566,94</b>	<b>7 631,14</b>	<b>DETTES</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					Cautionnements		
Stocks et en-cours	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 627,15	10 200,00
Produits intermédiaires et finis	<b>0,00</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>	Dettes fiscales et sociales		
Avances et acomptes versés sur commandes					Dettes sur immobilisations		
Créances	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>9 000,00</b>	Autres dettes		
Créances d'exploitation - sibi-vention à titrer	5 000,00		5 000,00	9 000,00	Chèque à payer		
Autres créances d'exploitation			0,00		Différences compensées par couverture de change		
Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00	Opérations de trésorerie inter-services ( SACD)		
Disponibilités	303 978,79		303 978,79	289 569,29	Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			0,00	0,00	<b>Total III</b>	<b>18 627,15</b>	<b>10 200,00</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>308 978,79</b>	<b>0,00</b>	<b>308 978,79</b>	<b>298 569,29</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>316 740,79</b>	<b>195,06</b>	<b>316 545,73</b>	<b>306 200,43</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III)</b>	<b>316 545,73</b>	<b>306 200,43</b>

## FONDATION RABELAIS - Compte de résultat 2022

<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>		
	<b>2022</b>	<b>2021</b>		<b>2022</b>	<b>2021</b>
	Montant	Montant		Montant	Montant
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (1) :</b>	<b>33 241,85</b>	<b>21 456,80</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>	<b>35 160,00</b>	<b>32 500,00</b>
Achats de marchandises			Vente de marchandises		
Variation des stocks marchandises (a)			Production vendue :	0,00	0,00
Achat d'approvisionnements (a)			- biens		
Achats non stockés			- travaux, études et services		0,00
services extérieurs	24 427,65	11 892,60	Production stockée (b) :	0,00	0,00
Autres charges externes	8 750,00	9 500,00	- en cours de production de biens		
Impôts, taxes et versements assimilés			- en cours de production de services		
Rémunération du personnel			- produits		
Charges sociales			Production immobilisée		
Dotations aux amortissements et dépréciations	64,20	64,20	Subventions d'exploitation :	0,00	0,00
Dotations aux provisions			- Etat		
Autres charges			- Autres		
Frais inscription colloques			Autres produits (2)	35 160,00	32 500,00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS (2)</b>		
<b>TOTAL I</b>	<b>33 241,85</b>	<b>21 456,80</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>35 160,00</b>	<b>32 500,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfiques (III)</b>					
<b>Total des charges (I+II+III)</b>	<b>33 241,85</b>	<b>21 456,80</b>	<b>Total des produits (I+II)</b>	<b>35 160,00</b>	<b>32 500,00</b>
<b>Solde créditeur : Bénéfice</b>	<b>1 918,15</b>	<b>11 043,20</b>	<b>Solde débiteur : déficit</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>35 160,00</b>	<b>32 500,00</b>	<b>Total</b>	<b>35 160,00</b>	<b>32 500,00</b>
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
			(2) Dont reprises sur amortissements et provisions		

# ANNEXE FINANCIERE

## 1- Présentation générale

La fondation Rabelais est une fondation universitaire au sens de l'article 28 de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite loi LRU.

Elle a été créée le 08/12/2008 selon les dispositions du décret n°2008-326 du 7 avril 2008 et principalement de l'article L719-12 du code de l'éducation.

Le Président de la Fondation a été élu en 2022. Il s'agit de Monsieur Stéphane Martinez (STMicroelectronics).

La Fondation, lors de son conseil de gestion du 6 décembre 2018, a adopté de nouveaux statuts, précisant son action au sein de l'université de Tours.

« La fondation Rabelais vise à être une passerelle privilégiée entre l'université de Tours et son environnement socio-économique.

Elle se donne pour missions :

- de rapprocher le monde de l'entreprise et le monde de l'Université
- de soutenir le développement de la recherche et de l'innovation (valorisation, culture scientifique, transferts de technologies...),
- de permettre de nouvelles méthodes de formation (apprentissage, professionnalisation, formation tout au long de la vie, formation à distance, nouvelles pédagogies...),
- d'œuvrer à l'attractivité du territoire auprès des étudiants et des entreprises,
- de renforcer le rayonnement culturel de l'université et sa responsabilité dans les domaines environnemental et social,
- d'organiser des événements ponctuels assurant un maillage territorial,
- de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en cours de formation ou diplômés, notamment en soutenant leur mobilité et en créant un réseau d'alumni,
- de s'associer à la politique de santé de l'université, notamment en matière de handicap,
- d'aider les doctorants internationaux en difficulté.

## 2- Faits majeurs de l'exercice

Pour se relancer l'activité, en baisse depuis plusieurs années, la fondation a créé un poste de chargé de missions en 2022. Monsieur Christophe Clouzit a été embauché en septembre et est resté un mois. Madame Marion Chemineau a pris sa suite. Les chargés de mission ont été payés sur le budget principal de l'université. Ce paiement a fait l'objet de refacturations.

## 3- Principe, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément à l'avis n°2009-01 du 5 février 2009 du conseil national de la comptabilité modifiant le règlement CRC 99-01, relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement CRC 2008-12.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### **Changement de méthode.**

Pas de changements de méthodes en 2022.

## **4- Notes explicatives sur le bilan**

### **4.1 : Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont constituées de collections de livres ayant fait l'objet de dons et de l'achat d'un iPhone en décembre 2019. Chaque don a été évalué par un commissaire-priseur de la place.

### **4.2 : Créances d'exploitation :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les 5000 euros correspondent à une promesse de versement non encore encaissée fin décembre 2022.

### **4.3 : Disponibilités :**

Les disponibilités ne concernent que la trésorerie courante. La trésorerie s'élève à 303 978.79 euros au 31 décembre 2022.

#### 4.4 : Capitaux propres

Les **fonds propres** sont constitués de la dotation des membres fondateurs. Il s'agit d'une dotation consommable, c'est-à-dire mobilisable par cinquième pour un montant de 18 000 euros par an. D'un montant à l'origine de 90 000 euros, la fondation a utilisé une première partie de la dotation au cours des exercices précédents.

Il reste aujourd'hui 71 000 euros, correspondant à environ 4 années de mobilisation des fonds.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2022 - 1020						
	VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE 2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AFFECTATION DU RESULTAT	MOUVEMENTS DE COMPTE A COMPTE	VALEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
<b>Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables</b>						
Dotation statutaire						
Dotation complémentaire						
<b>Apports sans droit de reprises</b>						
Dotations initiales						
Dotations complémentaires						
<b>Autres fonds propres-dotations consommables</b>						
Dotations consommables initiales	71 000,00					71 000,00
Dotations consommables complémentaires						
Dotations consommables inscrites au compte de résultat						
<b>Ecart de réévaluation</b>						
<b>Dons et legs</b>	7 120,00					7 120,00
<b>Réserves facultatives</b>						
<b>Report à nouveau</b>	206 837,23			11 043,20		217 880,43
<b>Résultat</b>	11 043,20	1 918,15		-11 043,20		1 918,15
<b>TOTAL</b>	<b>296 000,43</b>	<b>1 918,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297 918,58</b>

#### **4-5 : dettes d'exploitation**

Il s'agit de dettes fournisseurs, enregistrées pour des prestations récentes, validées à leur valeur nominale : **18 627.15€** :

- 10 200€ de participation à la soirée top des entreprises organisée par la Nouvelle République et la CCI
- 8 427.50€ de reversement pour le salaire de Madame Chemineau

#### **5- Notes explicatives sur le compte de résultat**

##### **5-1 : Produits de la Fondation**

###### Dons

Le montant total des dons pour l'exercice 2022 s'élève à 35 160€.

##### **5-2 : Charges de la Fondation**

Les charges de fonctionnement sont de 33 241.85€. Elles sont en hausse par rapport à 2021.

###### **5-2-1 : Achats, fournitures et services extérieurs**

Ils s'élèvent pour 2022 à 24 427.65€. On retrouve les reversements pour les personnels payés par le budget principal et l'opérations de communication Top Entreprises pour 10 200 €.

**5-2-2 : Les autres charges de gestion courante** se sont élevées à 8 750€ et concernent des versements de subventions et d'aides

**5-2-3 : Un amortissement** de 64,20€ est appliqué sur l'iPhone acheté en décembre 2018.

Transmis aux membres du Conseil de gestion pour vote des comptes 2022 de la fondation, le 3 février 2023.



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2022

Présentés au conseil d'Administration

Du 6 Mars 2023

# UNIVERSITE DE TOURS

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

<b>BILAN - Partie ACTIF</b> .....	3
<b>BILAN - Partie PASSIF</b> .....	4
<b>Compte de résultat - Partie CHARGES</b> .....	5
<b>Compte de résultat - Partie PRODUITS</b> .....	6
<b>Préambule</b> .....	7
<b>Contexte général</b> .....	8
<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	9
<b>I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation</b> .....	9
<b>I-1 -Faits caractéristiques de l'exercice</b> .....	9
<b>I-2 - Comparabilité des comptes : Changement de méthode, changement d'estimation.</b> .....	14
<b>I-3 - Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	15
<b>II - Notes relatives aux postes de bilan</b> .....	16
<b>II-1 - Immobilisations incorporelles</b> .....	16
<b>II-2 - Immobilisations corporelles</b> .....	16
<b>II-3 - Durées et modes d'amortissements :</b> .....	17
<b>II-4 - Notes relatives aux tableaux de variation des immobilisations et amortissements :</b> .....	18
<b>II-5 - Stocks</b> .....	24
<b>II-6 - Disponibilités</b> .....	25
<b>II-7 - Modalités d'évaluation et de dépréciation des créances en euros</b> .....	27
<b>II-8 - Tableau des dettes en euros</b> .....	28
<b>III - Notes relatives aux postes du compte de résultat</b> .....	32
<b>III-1 - Produits</b> .....	33
<b>III-2 – Charges</b> .....	34
<b>III-3 - Les charges et produits financiers :</b> .....	36
<b>IV - Autres informations</b> .....	36

## BILAN - Partie ACTIF

ACTIF	MONTANT BRUT 2022	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET 2022	EXERCICE 2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 302 901,30</b>	<b>3 769 738,29</b>	<b>533 163,01</b>	<b>750 080,33</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>351 785 499,55</b>	<b>117 049 656,39</b>	<b>234 735 843,16</b>	<b>236 704 798,56</b>
Terrains	44 632 301,90	24 710,32	44 607 591,58	44 622 377,53
Constructions	179 951 491,12	30 780 731,59	149 170 759,53	155 472 047,01
Installations techniques, matériels, et outillages	90 889 705,89	64 430 440,82	26 459 265,07	25 626 450,08
Collections	2 366 605,12	1 368 280,42	998 324,70	1 131 991,66
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	27 457 059,88	20 445 493,24	7 011 566,64	7 019 873,46
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	5 770 660,54		5 770 660,54	2 281 660,36
Avances et acomptes sur commandes	717 675,10		717 675,10	550 398,46
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>18 912,20</b>		<b>18 912,20</b>	<b>7 572,20</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>356 107 313,05</b>	<b>120 819 394,68</b>	<b>235 287 918,37</b>	<b>237 462 451,09</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	<b>482 792,49</b>		<b>482 792,49</b>	<b>467 581,44</b>
<b>Créances</b>	<b>25 762 268,14</b>	<b>1 094 037,55</b>	<b>24 668 230,59</b>	<b>22 794 028,21</b>
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	20 601 340,22		20 601 340,22	18 213 497,30
Créances clients et comptes rattachés	3 966 014,97	1 094 037,55	2 871 977,42	2 668 050,75
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				303 248,10
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	1 194 912,95		1 194 912,95	1 609 232,06
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	1 147 786,56		1 147 786,56	125 211,08
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>27 392 847,19</b>	<b>1 094 037,55</b>	<b>26 298 809,64</b>	<b>23 386 820,73</b>
<b>TRESORERIE</b>				
Valeurs mobilières de placement	10 880,24		10 880,24	10 732,67
Disponibilités	68 992 904,07		68 992 904,07	62 352 836,55
Autres				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>69 003 784,31</b>		<b>69 003 784,31</b>	<b>62 363 569,22</b>
Comptes de régularisation				
Ecarts des conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>452 503 944,55</b>	<b>121 913 432,23</b>	<b>330 590 512,32</b>	<b>323 212 841,04</b>

## BILAN - Partie PASSIF

PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Financements reçus</b>	195 669 114,92	199 123 995,31
Financement de l'actif par l'Etat	157 072 206,98	161 629 564,46
Financement de l'actif par des tiers	38 518 787,94	37 416 310,85
<b>Fonds propres des fondations</b>	78 120,00	78 120,00
<b>Ecarts de réévaluation</b>	0,00	0,00
Réserves	45 499 577,68	45 499 577,68
Report à nouveau	33 198 242,78	26 768 287,30
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-2 766 869,97</b>	<b>6 269 237,58</b>
Provisions réglementées	0,00	0,00
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>271 600 065,41</b>	<b>277 661 097,87</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	139 308,00	183 480,00
Provisions pour charges	738 156,20	608 722,20
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>877 464,20</b>	<b>792 202,20</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
<b>Emprunts obligataires</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts souscrits auprès des établissements financiers</b>	0,00	0,00
<b>Dettes financières et autres emprunts</b>	3 674 000,00	3 924 000,00
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>3 674 000,00</b>	<b>3 924 000,00</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	4 060 988,03	3 228 209,64
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	5 686 723,19	4 354 365,77
<b>Avances et acomptes reçus</b>	19 028 402,55	13 589 121,50
<b>Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)</b>		
<b>Autres dettes non financières</b>	5 591 199,56	9 060 386,01
<b>Produits constatés d'avance</b>	20 071 669,38	10 603 458,05
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>54 438 982,71</b>	<b>40 835 540,97</b>
<b>TRESORERIE</b>		
<b>Autres éléments de trésorerie passive</b>		
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	0,00	0,00
Comptes de régularisation	0,00	0,00
Ecarts de conversion Passif	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>330 590 512,32</b>	<b>323 212 841,04</b>

## Compte de résultat - Partie CHARGES

CHARGES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	125 674,11	104 427,74
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	25 449 720,26	21 453 170,83
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	105 162 877,52	98 393 319,30
Charges sociales	69 659 627,80	67 071 835,93
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	918 987,85	718 493,24
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	7 672 541,68	8 590 783,81
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	17 001 021,98	17 949 705,04
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>225 990 451,20</b>	<b>214 281 735,89</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	0,00	0,00
Transfert aux entreprises	0,00	0,00
Transfert aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transfert aux autres collectivités	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>225 990 451,20</b>	<b>214 281 735,89</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Charges d'intérêt	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	5 268,72	3 256,15
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>5 268,72</b>	<b>3 256,15</b>
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>0,00</b>	<b>6 269 237,58</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>225 995 719,92</b>	<b>220 554 229,62</b>

# Compte de résultat - Partie PRODUITS

PRODUITS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>193 489 070,13</b>	<b>191 952 108,06</b>
Subventions pour charges de service public	175 731 726,00	172 465 423,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	16 399 161,15	17 478 039,10
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	13 948,62	157 436,18
Produits de la fiscalité affectée	1 344 234,36	1 851 209,78
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	<b>18 017 466,90</b>	<b>16 936 543,32</b>
Ventes de biens ou prestations de services	17 610 973,65	15 117 449,44
Produits de cessions d'éléments d'actif		3 950,00
Autres produits de gestion	391 282,20	1 661 609,81
Production stockée et immobilisée	15 211,05	153 534,07
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
<b>Autres produits</b>	<b>11 720 511,01</b>	<b>11 665 115,72</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	214 319,74	2 000,00
Reprises du financement rattaché à un actif	11 506 191,27	11 663 115,72
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>223 227 048,04</b>	<b>220 553 767,10</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des participations et des prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	53,40	55,33
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	1 748,51	407,19
Autres produits financier	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 801,91</b>	<b>462,52</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>2 766 869,97</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>225 995 719,92</b>	<b>220 554 229,62</b>

## Préambule

La présente annexe a pour finalité d'améliorer la qualité comptable et la transparence de l'information financière. Avec le bilan et le compte de résultat, l'annexe forme un tout indissociable. Les « comptes annuels » sont extraits du compte financier dont le contenu est défini dans le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Le décret GBCP, texte fondamental, édicte notamment le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables. Il présente également la responsabilité des comptables publics » (Article 60 de la loi de finances du 23 février 1963). Les universités font partie d'une catégorie d'établissements publics instituée par la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 : les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (lois LRU) a modifié le Code de l'éducation et a prévu des responsabilités nouvelles pour les établissements d'enseignement supérieur, en matière budgétaire, de gestion des ressources humaines et de suivi de la masse salariale. Le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 a défini les règles budgétaires et financières applicables aux EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE).

## Contexte général

L'annexe porte sur les comptes agrégés de l'Université de Tours : ils intègrent les comptes de la fondation universitaire François Rabelais et du Budget Annexe Immobilier (BAIM). L'exercice comptable correspond à l'année civile (art 27 du décret n°2008-618 du 27 juin 2008).

La Présidence de l'Université de Tours est confiée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à Monsieur Arnaud GIACOMETTI.

L'université de Tours ne fait plus partie d'une communauté d'université et d'établissement depuis la dissolution de la ComUE Centre Val de Loire (décret 2019-1598 du 31 décembre 2019).

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

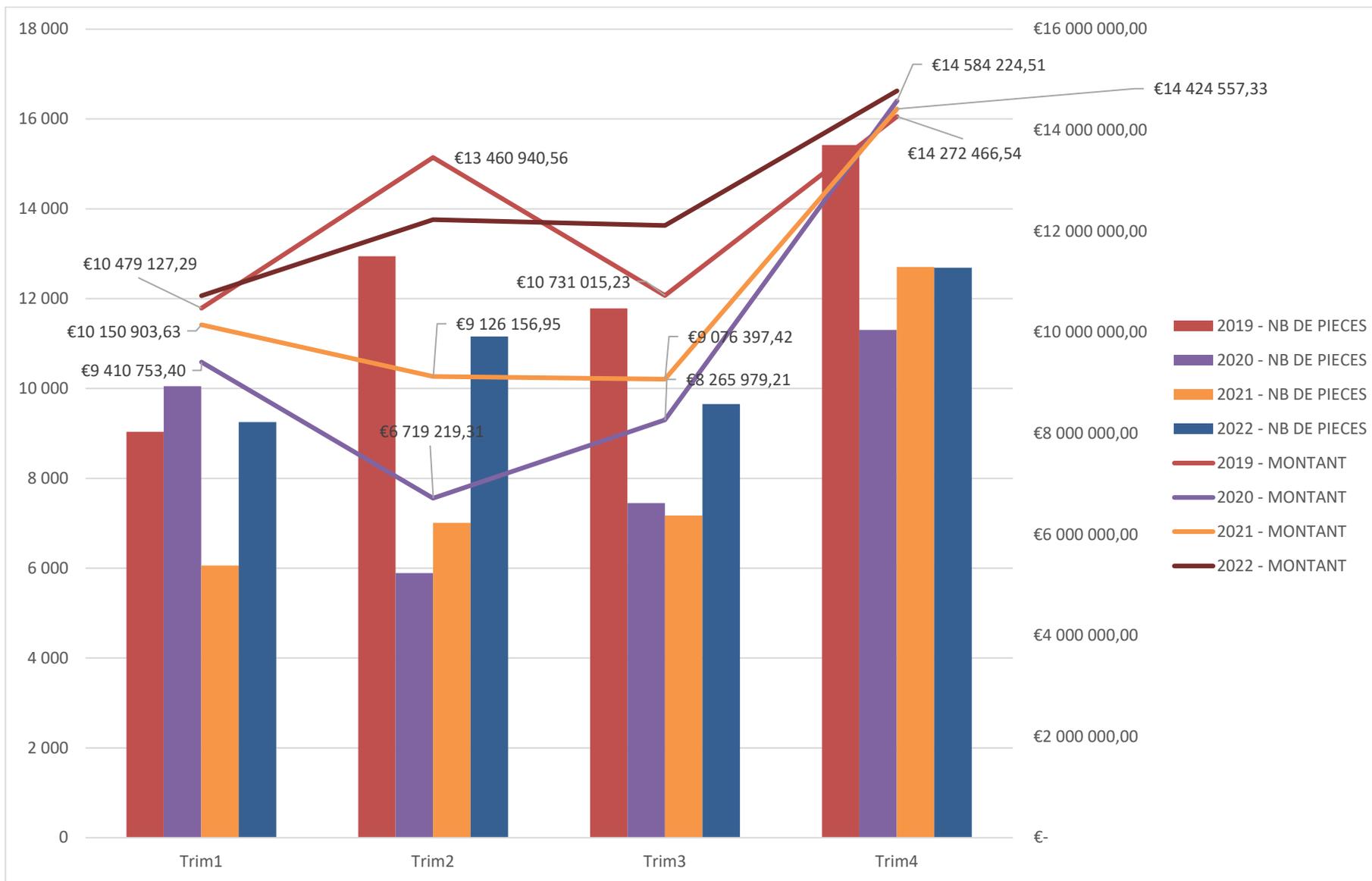
#### I-1 -Faits caractéristiques de l'exercice

L'Université de Tours, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) visé à l'article 1<sup>er</sup>, alinéas 4 à 6 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Elle a appliqué en 2022 les prescriptions générales fixées dans le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) et l'instruction comptable commune (BOFIP-GCP-21-0042 du 22/12/2021).

L'établissement utilise le progiciel SIFAC depuis 2009, actualisé en mode GBCP à partir de l'exercice 2017.

- Les confinements successifs de l'année 2020 avaient fortement réduit l'activité de l'ensemble des services de l'université. Nous avons constaté une reprise en 2021. L'exercice 2022 a confirmé cette tendance, puisque les relevés d'activité du service facturier, rattaché à l'agence comptable, font apparaître un montant des factures traitées en 2022 représentant 101.86% de celles de 2019.

	2019		2020		2021		2022	
	Factures traitées	MONTANT						
1er trimestre	9 036	10 479 127,29 €	10 052	9 410 753,40 €	6 061	10 150 903,63 €	9 250	10 726 074,57 €
2e trimestre	12 943	13 460 940,56 €	5 891	6 719 219,31 €	7 012	9 126 156,95 €	11 160	12 230 135,61 €
3e trimestre	11 781	10 731 015,23 €	7 449	8 265 979,21 €	7 173	9 076 397,42 €	9 653	12 115 096,37 €
4e trimestre	15 421	14 272 466,54 €	11 305	14 584 224,51 €	12 708	14 424 557,33 €	12 691	14 782 586,92 €
<b>Total général</b>	<b>49 181</b>	<b>48 943 549,62 €</b>	<b>34 697</b>	<b>38 980 176,43 €</b>	<b>32 954</b>	<b>42 778 015,33 €</b>	<b>42 754</b>	<b>49 853 893,47 €</b>



- En 2022, l'intégralité des immeubles mis à disposition de l'université est intégrée dans le bilan de l'établissement.
- La dévolution du patrimoine de l'Etat à l'université de Tours est prévue par la Convention du 21 octobre 2021. Au 31 décembre 2022, elle est encore partielle, puisque le pôle immobilier de Grandmont n'a pas pu être transféré. En effet, la signature de l'acte notarié ne sera effectuée qu'en 2023. Tous les autres actes notariés de transfert de propriété ont été signés :
  - Le 6 octobre 2022 pour le **pôle immobiliser PORTALIS** (Portalis / Dassault 1 / Lesseps / Watt), le **pôle immobilier PLAT D'ETAIN** (Biocube / Plat d'Etain) et le **pôle immobilier TONNELLE** (Gouazé / Tonnelé)
  - Le 29 novembre 2022 pour le **pôle immobilier de Blois** (Abbé Grégoire / Chocolaterie / Clouseau / Jean Jaurès)
  - Le 16 décembre 2022 pour le **pôle immobilier Tanneurs** (Clouet / Fromont / Tanneurs) et le **pôle immobilier Luthier**

Pour recueillir toutes les opérations comptables relatives aux bâtiments et leurs terrains, un Budget Annexe IMmobilier (BAIM), a été créé en 2021. (C.F. Annexe 1 de la convention portant liste des ensembles immobiliers domaniaux transférés à l'université).

Au cours de l'exercice comptable 2021, tous les biens immobiliers avaient été transférés du budget principal au BAIM. A l'issue des écritures de transfert, il a été procédé à la correction de la valeur des immeubles et terrains concernés par la dévolution. En effet, ces biens avaient été inscrits dans le Patrimoine de l'université pour la valeur estimée par l'évaluation domaniale de 2014. Cette estimation a été fortement contredite par une nouvelle évaluation datée du 15 décembre 2021. L'impact de la correction de valeur effectuée a été abordé dans le paragraphe relatif à la comparabilité des comptes de l'annexe des comptes annuels consolidés 2021.

- Le seuil au-delà duquel un bien doit obligatoirement être inscrit à l'inventaire est fixé à 500 € (au lieu de 1 500 € précédemment) par décision du conseil d'administration 2018-85 du 17 décembre 2018. Il s'agit d'une adaptation de l'établissement à l'interdiction de la comptabilisation d'achats de biens meubles par lots (C.F. BOFIP-GCP-16-0006 DU 25/04/2016).
- La méthode mise en place pour inventorier les matériels d'une valeur d'achat supérieure à 100k€ (envoi aux composantes de la liste des investissements inscrits au compte 215 du compte financier) a été poursuivie et élargie en 2022 à tous les biens quels que soient leurs montants. La liste des 19 573 fiches d'immobilisations inscrites dans SIFAC a été retravaillée, partagée et envoyée aux services et composantes concernés. 16 UB sur 23 ont répondu. Cela a permis de sortir 3400 fiches de l'inventaire. Elles satisfaisaient aux deux critères retenus pour cette première étape : la sortie était demandée par l'UB et la VNC était à zéro.

o Masse salariale :

Le processus de paie est organisé par une convention de « paie à façon » signée le 18 novembre 2009 avec la Direction Départementale des Finances publiques d'Indre et Loire (DDFIP), à la suite du transfert de la masse salariale du budget général de l'Etat aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (Loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, passage aux RCE- dit autonomie des universités). La convention a été renouvelée le 18 décembre 2017.

Cette convention fixe le cadre d'intervention de la DDFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois en équivalents temps plein.

**L'exercice 2022 a été marqué par une très forte augmentation de la masse salariale**, comme l'illustre le tableau ci-dessous correspondant aux sommes effectivement versées (*source fichiers KX SLR DGFI*) : + 8 420 639.67€ et 9 662 640,42 € en comptabilité générale, une fois les corrections liées aux passifs sociaux enregistrées.

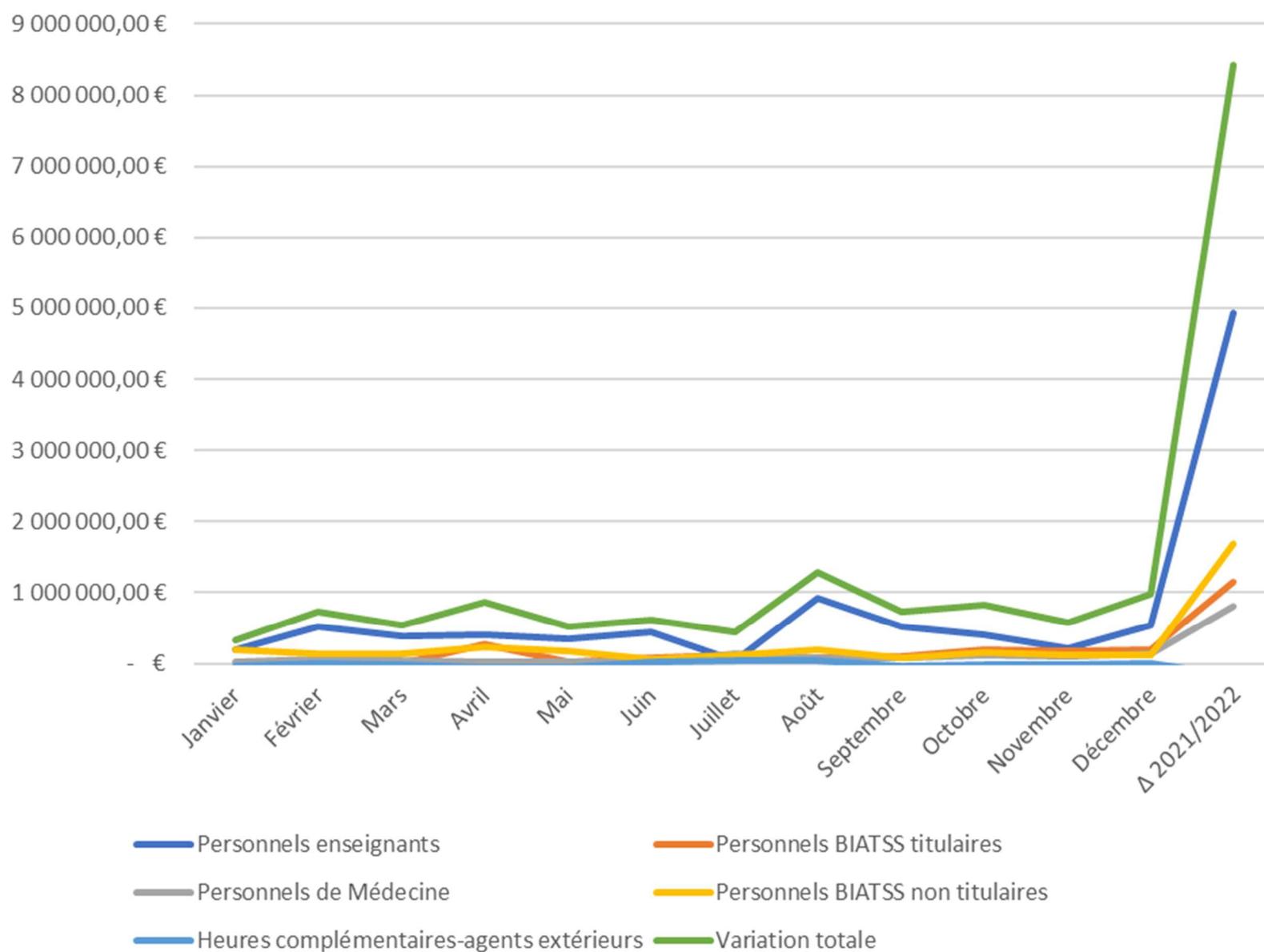
On observe une augmentation de 6.37% des sommes versées, au titre des payes de l'université, entre avril 2021 et avril 2022. Elle s'explique, en partie, par la régularisation à cette date de l'IFSE des BIATS depuis janvier 2021.

L'augmentation de 3.5% du point d'indice de la fonction publique, décidée au 1<sup>er</sup> juillet 2022, a été prise en compte et rattrapée à partir des payes d'août. Cela s'est traduit par une hausse de 8.7% entre août 2021 et août 2022.

**En 2022, l'université a poursuivi le recouvrement des sommes liées à une erreur de paramétrage de l'application paye à la DDFIP de 2019.** Pour rappel, cette erreur avait eu pour conséquence de défiscaliser et de ne pas décompter de charges sociales salariales pour 638 payes d'enseignants vacataires extérieurs de l'université. En effet, ils n'entraient pas dans le périmètre des bénéficiaires de la loi sur la défiscalisation et « désocialisation » des heures complémentaires.

Une correction informatique a été appliquée en Novembre 2019 sur les payes des 638 personnels concernés. Elle a provoqué une seconde erreur pour 36 d'entre eux qui ont été payés à nouveau. Le préjudice généré s'est élevé à 80K€ pour l'université. Les reversements sont toujours en cours. Les sommes dues au 31 décembre 2022 ne s'élevaient plus qu'à 413.60€ (3646.70 € au 31 décembre 2021).

## Variation mensuelle des dépenses de personnel



## I-2 - Comparabilité des comptes : Changement de méthode, changement d'estimation.

L'Université de Tours applique en 2022 les prescriptions générales fixées dans le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) notamment la nomenclature comptable unique au champ de l'enseignement supérieur et des CROUS M-9 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- La convention relative à la dévolution des biens immobiliers de l'Etat à l'université de Tours a été signée en date du 21 octobre 2021 par la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le Président de l'université, en présence de la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours. L'Etat transfère, aux termes de cette convention, « à titre gratuit, la pleine propriété des biens immobiliers lui appartenant affectés à l'université ou mis à disposition » (article 1)  
Ces biens, présents dans le patrimoine de l'université, ont été intégrés en 2021 au BAIM nouvellement créé. Ils étaient inscrits au budget principal de l'université depuis l'exercice 2015 suivant le montant d'une évaluation domaniale de 2014. Les immeubles BIOCUBE et ANDRE GOUAZE, plus récents, ont été comptabilisés à leur valeur de construction.  
« L'ensemble des bâtiments à usage universitaire devant être dévolus à l'université de Tours » a fait l'objet d'un « avis du domaine sur la valeur vénale » en date du 15 décembre 2021. Le Patrimoine immobilier de l'université de Tours était évalué à 202 917 204 € en 2014 (travaux effectués par l'université intégrés). La valeur était estimée en 2020 à 144 234 405 €.  
En application de la norme 14 relative aux « changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et correction d'erreur » permet de considérer les évaluations précédentes comme des « corrections d'erreurs ». Il a été choisi de substituer à la valeur nette comptable intégrée au BAIM le montant de l'évaluation 2021. Les fiches d'inventaires existantes ont été « sorties » et remplacées par de nouvelles fiches comportant les valeurs corrigées. Ce sont ces valeurs que l'on retrouve à l'ouverture de l'exercice comptable 2022.
- Le décret n°2022-1509 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a modifié les dispositions relatives au versement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C.) prévues à l'alinéa III de l'article D.841-6 du code de l'éducation. Le versement de la C.V.E.C. de 100% des droits prévus à l'article D841-5 du code de l'éducation interviendra désormais au plus tard le 20 janvier de l'année étudiante. Avant la modification, ce premier versement n'était que de 50% et intervenait le 15 décembre.  
L'université de Tours a été notifiée le 3 janvier 2023 du versement de 1 184 220€ par le CROUS. Il n'a pas été possible de rattacher une partie de cette somme à l'exercice 2022 puisqu'il s'agit de fiscalité affectée et qu'elle n'a été notifiée qu'en 2023.

### I-3 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux réglementations françaises applicables aux EPSCP : recueil des normes comptables pour les établissements publics du 19 juillet 2022 et l'instruction comptable commune M-9 BOFIP-GCP-19-00055 du 16/01/2020.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les déclarations de TVA sont établies en appliquant une TVA mixte sur les opérations relevant partiellement de la recherche.
- Stocks : ils concernent les ouvrages édités par l'université : Les éditions du PUFR (Presses universitaires François Rabelais) sont classées dans la 2e catégorie fiscale (ouvrages d'enseignement, de sciences et techniques).

La méthode de comptabilisation est celle de l'inventaire intermittent.

La méthode d'évaluation retenue est celle décrite dans l'instruction BO-impôts 4A-3-01 n°49 du 9 mars 2001, spécifique aux entreprises de l'édition. Les livres parus en 2021 et 2022 sont valorisés à hauteur de 100% du prix de revient, à l'exception de trois titres parus en 2021 dont la mévente constatée autorise une réduction d'assiette à 2% du prix de revient. Les titres parus avant 2016 sont valorisés forfaitairement à 2% ou 0% du prix de revient en raison de la mévente constatée.

Le stock a subi un dégât des eaux qui a détruit 296 exemplaires. Cette mise au pilon a fait suite à celle de 950 ouvrages, intervenue en mars 2022, pour éliminer les exemplaires défraîchis ou en surstock.

## II - Notes relatives aux postes de bilan

### II-1 - Immobilisations incorporelles

#### Coût d'entrée :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant :

- Le prix d'achat après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Les immobilisations incorporelles, d'une valeur unitaire inférieure à 500 €HT depuis 2019, sont comptabilisées en charge.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

### II-2 - Immobilisations corporelles

Le parc immobilier (biens propres, bien remis en dotation par l'Etat et biens contrôlés par l'université) avait été intégré en 2015 suivant l'évaluation de France-Domains (DIE aujourd'hui) de 2014. **L'immeuble dit « Gouazé »**, sis à La Riche, propriété de l'Etat et contrôlé par l'université de Tours depuis sa mise en service, est intégré dans le bilan de l'université pour le montant certifié des factures payées par le Rectorat de la région Centre, parvenu en 2019. La mise en service ayant eu lieu en janvier 2015, les amortissements neutralisés par la réduction du passif (mise à disposition) ont été régularisés à cette date. L'immeuble BIOCUBE, situé sur le site du Plat d'Etain, a été intégré au coût de construction. Il a été subventionné à hauteur de 94%.

Les biens immobiliers ont été transférés au BAIM créé en 2021. Ils ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation signée le 15 décembre 2021 qui a été traitée en correction d'erreurs (C.F. 1.2)

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires). Les acquisitions, dont la valeur unitaire est inférieure à 500€ HT, sont comptabilisées en charge. L'approche par composants, est appliquée sur les constructions depuis 2010 selon la décomposition suivante :

Structure :	75%	Plomberie	9%
couverture	4%	Câblage réseau	5%
Electricité	7%		

### II-3 - Durées et modes d'amortissements :

Les amortissements économiquement justifiés, correspondant à la dépréciation des dits biens, sont calculés selon le mode linéaire prorata temporis.

Ces investissements peuvent faire l'objet de l'attribution de subventions d'investissement inscrites au passif du bilan et reprises au rythme des amortissements des biens financés (en fonction de la réglementation en vigueur). Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes (durée d'utilité), et peuvent être modifiées dans le cadre d'un projet de recherche selon la décision de l'ordonnateur afin de correspondre à la durée du projet de recherche concerné. (CA du 29/09/2014).

COMPTE	NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE
2053	Logiciels	3 ans
2058	Autres concessions et droits	3 ans
2058	Brevets	10 ans
208	Autres immobilisations incorp	5 ans
21316	Bâtiments reçus en dotation par composant	
	Structure	40 ans
	Couverture	25 ans
	Electricité	25 ans
	Plomberie	25 ans
	Câblage Réseau	15 ans
21317	Bâtiments acquis par composant	
	Structure	40 ans
	Couverture	25 ans
	Electricité	25 ans
	Plomberie	25 ans
	Câblage Réseau	15 ans
2135	Instal. Génér., agencmts, aménagts des constructions	20 ans
2151	Installations techniques complexes	10 ans
2153	Matériel scientifique	10 ans
2155	Outils	10 ans
2156	Matériels d'enseignement	10 ans
2157	Agencmts, aménagts du matériels et outillage	10 ans
2161	Collections de documentation	10 ans
2181	Instal. Gén., agencmts, aménagts divers	10 ans
2182	Matériels de transport	5 ans
2183	Matériels de bureau	10 ans
2184	Mobiliers	10 ans
2187	Matériels informatiques	4 ans
2188	Matériels divers	10 ans

## II-4 - Notes relatives aux tableaux de variation des immobilisations et amortissements :

- **Tableau de variation des immobilisations :**

La valeur brute des immobilisations a augmenté de 1 372 157,58€ entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Sans que cela ait d'incidence sur la présentation générale du tableau ci-dessous, il faut noter les transferts de propriété effectués par l'Etat à l'université : 21 340 652€ de terrains, 80 281 786€ de bâtiments, dont 7 780 541.45€ déjà amortis.

Dans la colonne « cession/Mises au rebut », on retrouve 13 243 529.82€ de sorties d'inventaire consécutives au travail de fiabilisation poursuivie avec les services et les composantes en 2022 (C.F. I.1).

Les principales dépenses d'investissement sont la mise en sécurité des châssis coulissants du bâtiment L de Grandmont pour 274 650.42€ et l'aménagement d'un FACLAB sur le site de Grandmont pour 121 094.84€.

On relève également des immobilisations en cours de réalisation comme les opérations de rénovation sur Grandmont (Bâtiment L pour 451 000€, Bâtiment Y pour 882 000€ et SUAPS pour 410 000€), ainsi que l'acquisition de matériels scientifiques (Ecriture sur plaquettes pour 548 000€, DRX pour 460 135€, Pick&Place, Flip-chip et CMS pour 388 943€, Waferbonder pour 368 825€, simulateur de soins dentaires pour 323 050€, chromatographe et spectrographe pour 292 000€, etc..

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice 2022	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice 2022
		Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 443 762,40</b>	<b>0,00</b>	<b>121 895,27</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 262 756,37</b>	<b>4 302 901,30</b>
Frais recherche et développement	10 925,00		9 075,00			20 000,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 833 373,16		133 055,08		-1 163 576,16	3 802 852,08
Autres immobilisations incorporelles	545 464,24				-88 775,02	456 689,22
Avances sur immobilisations incorporelles	54 000,00		-43 594,81		-10 405,19	0,00
Immobilisations incorporelles en cours			23 360,00			23 360,00
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>347 002 160,51</b>	<b>1 353 120,25</b>	<b>10 488 121,49</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 828 563,24</b>	<b>346 014 839,01</b>
Terrains	44 484 422,00					44 484 422,00
Agencements et aménagements terrains	147 879,90					147 879,90
Constructions	177 752 510,45	507 719,82	1 691 260,85			179 951 491,12
Installations techniques, matériels, et outillage	88 290 237,53	845 400,43	5 529 916,95		-3 775 849,02	90 889 705,89
Collections	2 374 286,47				-7 681,35	2 366 605,12
Autres immobilisations corporelles	33 402 425,70		2 275 317,78		-8 220 683,60	27 457 059,88
Avances sur immobilisations corporelles	550 398,46		991 625,91		-824 349,27	717 675,10
<b>Immobilisations mises en concession</b>						0,00
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>2 281 660,36</b>		<b>4 842 120,43</b>	<b>-1 353 120,25</b>		<b>5 770 660,54</b>
<b>Immobilisations grevées de droits</b>						0,00
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>						0,00
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>						0,00
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>7 572,20</b>		<b>12 540,00</b>		<b>-1 200,00</b>	<b>18 912,20</b>
Dépôts et cautionnements versés	7 572,20		12 540,00		-1 200,00	18 912,20
<b>TOTAUX</b>	<b>354 735 155,47</b>	<b>1 353 120,25</b>	<b>15 464 677,19</b>	<b>-1 353 120,25</b>	<b>-14 092 519,61</b>	<b>356 107 313,05</b>

- **Tableau de variation des amortissements :**

Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 16 803 255.45€. Les diminutions sont dues aux reprises d'amortissement liées à la sortie des 3400 biens totalement amortis sortis dans le cadre de la fiabilisation de de l'inventaire pour 13 243 529.82€ et 13 035.33€ sortis pour le CESR.

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice 2022	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif)	Cumulés à la fin de l'exercice 2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 693 682,07</b>	<b>328 407,40</b>	<b>-1 252 351,18</b>	<b>3 769 738,29</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	4 316,02	2 626,59		6 942,61
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 244 201,86	277 752,64	-1 163 576,16	3 358 378,34
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	445 164,19	48 028,17	-88 775,02	404 417,34
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>112 579 022,31</b>	<b>16 474 848,05</b>	<b>-12 004 213,97</b>	<b>117 049 656,39</b>
Terrains				
Agencements et aménagements terrains	9 924,37	14 785,95		24 710,32
Constructions	22 280 463,44	8 500 268,15		30 780 731,59
Installations techniques, matériels, et outillage	62 663 787,45	5 542 502,39	-3 775 849,02	64 430 440,82
Collections	1 242 294,81	133 666,96	-7 681,35	1 368 280,42
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	26 382 552,24	2 283 624,60	-8 220 683,60	20 445 493,24
<b>Immobilisations mises en concession</b>				
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>				
<b>Immobilisations grevées de droits</b>				
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>				
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>				
<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>TOTAUX</b>	<b>117 272 704,38</b>	<b>16 803 255,45</b>	<b>-13 256 565,15</b>	<b>120 819 394,68</b>

- **Tableau des financements de l'actif :**

La colonne « **augmentations** » présente les subventions reçues des divers acteurs nationaux et internationaux, ainsi que les variations des produits constatés d'avance en investissement (PCAI) et les produits à recevoir en investissement (PARI). Les opérations d'inventaire (PARI et PCAI) sont passées sur les lignes de « financements non rattachés à un actif ». Leur comptabilisation impacte en majeure partie les opérations liées au service de la recherche.

La partie « **diminutions** » présente l'amortissement des subventions. Il se fait au même rythme que l'amortissements des actifs auxquels ils sont rattachés.

Les comptes 103 de la fondation Rabelais ne sont pas intégrés dans ce tableau (78 120 €)

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice 2022	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice 2022
		Financements reçus (1)	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT</b>	<b>161 629 564,46</b>	<b>103 794 192,02</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 305 065,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-102 046 483,68</b>	<b>157 072 206,98</b>
<b>Financements non rattachés à un actif</b>	<b>1 182 407,97</b>	<b>1 831 506,96</b>					<b>3 013 914,93</b>
<b>Financements rattachés à un actif</b>	<b>160 447 156,49</b>	<b>101 962 685,06</b>		<b>-6 305 065,82</b>		<b>-102 046 483,68</b>	<b>154 058 292,05</b>
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	149 397 456,38			2 723 537,96		-101 669 901,85	50 451 092,49
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété		101 622 438,00		-8 383 029,38			93 239 408,62
Financement des autres actifs :							
État	8 411 647,77	290 344,05		-271 783,20		-355 899,11	8 074 309,51
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	45 929,56	7 961,73		-7 875,35			46 015,94
Autres	2 592 122,78	41 941,28		-365 915,85		-20 682,72	2 247 465,49
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT</b>	<b>37 416 310,85</b>	<b>6 041 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 673 913,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 264 614,30</b>	<b>38 518 787,94</b>
<b>Financements non rattachés à un actif</b>	<b>4 731 949,80</b>	<b>2 692 483,36</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>7 424 433,16</b>
Régions	3 967 037,21	1 601 251,54					5 568 288,75
Départements	35 161,13	341 997,41					377 158,54
Communes et groupements de Communes	278 707,05	759 457,12					1 038 164,17
Autres collectivités et établissements publics	100 963,58	-9 058,22					91 905,36
Union Européenne	155 556,55	-148 798,70					6 757,85
Autres organismes	72 016,38	4 000,00					76 016,38
Autres	122 507,90	143 634,21					266 142,11
<b>Financements rattachés à un actif</b>	<b>32 684 361,05</b>	<b>3 348 521,87</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 673 913,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 264 614,30</b>	<b>31 094 354,78</b>
Régions	15 264 454,67	1 071 042,69		-399 735,36		-1 893 233,27	14 042 528,73
Départements	4 052 579,28	78 532,02		75 342,27		-449 335,74	3 757 117,83
Communes et groupements de Communes	9 223 314,21	1 001 615,83		-807 298,69		-98 318,11	9 319 313,24
Autres collectivités et établissements publics	623 423,92	57 405,38		-14 544,54		-152 819,23	513 465,53
Union Européenne	3 228 656,13	991 389,41		-634 829,82		-475 222,28	3 109 993,44
Autres organismes	181 023,68	132 883,58		83 642,31		-153 310,37	244 239,20
Autres	110 909,16	15 652,96		23 509,99		-42 375,30	107 696,81
<b>TOTAUX</b>	<b>199 045 875,31</b>	<b>109 835 197,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 978 979,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-105 311 097,98</b>	<b>195 590 994,92</b>

- **Tableau des provisions :**

Les provisions pour risques concernent les litiges en cours au 31.12.2022.

Le risque est évalué par le service juridique de l'université parmi les procédures en cours. Il s'agit de déterminer une « sortie de ressource probable ». On constate une baisse des contentieux en 2022 après une forte augmentation entre 2020 et 2021. Nous sommes passés de quinze à onze dossiers pour un risque total évalué à 139 308€ (183 480 € en 2021).

Huit dossiers ont été clos en 2022. Cela a provoqué une reprise de provision pour un total de 113 235 €.

Les litiges concernent des recours d'étudiants, des actions de personnel de l'université et des dossiers de protection fonctionnelle.

Deux dossiers représentent 67% du risque provisionné.

Les provisions pour charges représentent l'évaluation du coût potentiel pour l'établissement, des jours de congés déposés par les personnels sur leurs CET. Ils sont évalués en fonction du coût horaire jusqu'à concurrence de 15 jours par CET et pour le montant de l'indemnisation prévue au décret pour le surplus.

Le niveau des comptes épargne temps, évalué au 31.12.2022, étant supérieur à la provision comptabilisée en 2021, une provision complémentaire de 129 434 € a été effectuée.

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice 2022
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
<b>Provisions réglementées</b>					
<b>Provisions pour risques</b>	<b>183 480,00</b>	<b>69 063,00</b>	<b>112 485,00</b>	<b>750,00</b>	<b>139 308,00</b>
Provisions pour litiges	183 480,00	69 063,00	112 485,00	750,00	139 308,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>608 722,20</b>	<b>129 434,00</b>			<b>738 156,20</b>
Provisions pour CET	332 088,05	61 700,00			393 788,05
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	276 634,15	67 734,00			344 368,15
<b>Total des provisions</b>	<b>792 202,20</b>	<b>198 497,00</b>	<b>112 485,00</b>	<b>750,00</b>	<b>877 464,20</b>

- **Tableau des dépréciations :**

Ce tableau retrace l'évaluation des risques d'impayés sur factures émises. Il s'agit, par exemple, des suites de redressement judiciaire, de créances pour lesquelles un contentieux est en cours, ou de mesure d'allègement de dette prise par la commission de surendettement des particuliers (droits de scolarité).

La plus grande partie de la dépréciation des comptes de tiers constatée, provient de la neutralisation du titre 210045117 du 16 décembre 2021 d'un montant de 951 730€ émis à l'encontre de la société HYDROPTION. Il a fait suite à la résiliation aux torts et au frais et risques de ladite société des lots de l'accord cadre la concernant par la direction des achats de l'Etat (DAE). Ce titre couvre les préjudices pour la période 2021 à 2023. La société a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Toulon le 2 décembre 2021. La dette ne sera très probablement jamais recouvrée.

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice 2022
Dépréciations des immobilisations				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des comptes de tiers	1 195 122,29		101 084,74	1 094 037,55
Dépréciations des comptes financiers				
<b>Total des dépréciations</b>	<b>1 195 122,29</b>	<b>0,00</b>	<b>101 084,74</b>	<b>1 094 037,55</b>

## II-5 - Stocks

### Prix de revient :

La méthode retenue est celle décrite dans l'instruction BO-impôts 4A-3-01 n°49 du 9 mars 2001, spécifique aux entreprises de l'édition.

Les éditions du PUFR sont classées dans la 2<sup>e</sup> catégorie fiscale (ouvrages d'enseignement, de sciences et techniques).

Les livres parus en 2021 et 2022 sont valorisés à hauteur de 100% du prix de revient, à l'exception de 3 titres parus en 2021 dont la mévente constatée entraîne l'application de l'assiette de valorisation de 2% du prix de revient.

Tous les titres parus avant le 31 décembre 2016 sont valorisés à 2% ou 0 en raison de la mévente constatée.

Une première opération de mise au pilon a eu lieu en 2022. L'objectif est, après avoir constaté la mévente d'ouvrages, de réduire les frais de surstockage. La destruction a concerné des ouvrages n'ayant plus de valeur comptable. Ce travail de gestion des stocks, diligenté par les services des PUFR, s'est appuyé sur les préconisations et les outils de gestion et de pilotage des diffuseurs Géodif et SODIS.

Une seconde opération de mise au pilon a eu pour but de constater la destruction de 296 ouvrages à la suite d'un dégât des eaux.

Comptabilisation : la méthode est celle de l'inventaire intermittent.

Le stock a une valeur de 482 792,49€, en augmentation du fait de l'édition de titres à fort tirage, dont la vente est assurée dans les années à venir.

Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice 2022
30	Animaux et végétaux				
31	Matières premières et fournitures				
32	Autres approvisionnements				
33	En-cours de production de biens				
34	En-cours de production de services				
35	Stocks de produits (ouvrages PUFR)	467 581,44	482 792,49	467 581,44	482 792,49
37	Stocks de marchandises				
38	Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation				
	<b>Total des stocks</b>	<b>467 581,44</b>	<b>482 792,49</b>	<b>467 581,44</b>	<b>482 792,49</b>

## II-6 - Disponibilités

L'université n'est pas autorisée à effectuer des placements ou à détenir un compte rémunéré, sauf pour les legs.

Elle a placé la somme de 10 k€. Ces fonds correspondent au solde d'un legs obtenu en 1969, non affecté, sur lequel sont cumulés les intérêts.

Il s'agissait d'un prix biennal de la fondation Pr GUILLAUME – LOUIS, pour la faculté de médecine et de pharmacie. Les intérêts devaient financer le prix à remettre aux étudiants. Les revenus sont jusqu'ici cumulés au capital sur le livret A.

Les sommes inscrites au compte 5081 en 2019 cumulent les deux années 2018 et 2019.

	Capital au 31/12/2018	Interêts 2018/2019	Interêts 2019/2020	Interêts 2020/2021	Interêts 2021/2022	Capital au 31/12/2022
<b>Livret A</b>	10 466,35 €	157,59 €	55,33 €	53,40 €	147,57 €	10 880,24 €

- Tableau des flux de trésorerie en euros

Le montant de la trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 69 003 784.31€, soit une augmentation par rapport au 31 décembre 2021 de 6 640 215.09€.

Par rapport à l'exercice comptable 2021 :

- Les encaissements liés à l'activité ont globalement augmenté de 8 356 814.94€, en raison de la hausse des produits directs et des subventions encaissées, notamment la subvention pour charge de service public (SCSP).
- Dans le même temps, les décaissements liés à l'activité ont augmenté comme en 2021 et 2020 en raison de la hausse des charges de personnel (+8 520 177.13€)
- Les flux de trésorerie liés à l'activité ont donc un solde positif de 8 003 543.59€, en baisse de 4 515 785.47€ par rapport à 2021 ;
- Le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement est positif de 623.694.84€.
- La trésorerie permettrait une autonomie de 108 jours de décaissements constatés au cours de l'exercice 2022.

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>EXERCICE 2022</b>	<b>EXERCICE 2021</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	197 119 412,54	190 916 118,94
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	19 901 928,11	17 748 406,77
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Charges de fonctionnement		
Charges de personnel	177 743 888,96	169 223 711,83
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	31 273 908,10	26 921 484,82
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>8 003 543,59</b>	<b>12 519 329,06</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles		
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations	14 624 332,29	8 603 255,26
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14 000 637,45	11 546 029,85
Acquisitions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>623 694,84</b>	<b>-2 942 774,59</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Dotations en capitaux propres		
Emissions d'emprunts		
Autres opérations		
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Remboursements d'emprunts	250 000,00	250 000,00
Autres opérations	12 540,00	4 400,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>-262 540,00</b>	<b>-254 400,00</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
	5 585 344,91	10 332 945,17
<b>DECAISSEMENTS</b>		
	7 311 028,25	7 660 282,62
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>-1 725 683,34</b>	<b>2 672 662,55</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)</b>	<b>6 640 215,09</b>	<b>11 994 817,02</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>62 363 569,22</b>	<b>50 368 752,20</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>69 003 784,31</b>	<b>62 363 569,22</b>

## II-7 - Modalités d'évaluation et de dépréciation des créances en euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients continuent à augmenter, puisqu'elles s'élèvent à 3 966 014.97 € contre 2 827 889.25€ au 31 décembre 2020 et 3 863 173.04€ au 31 décembre 2021.

Les échéances à plus d'1 an ont été évaluées :

- pour les créances sur les entités publiques : à partir des produits à recevoir (PAR) et des subventions d'investissement à recevoir (SIAR) constatés au 31.12.2022 pour les projets pluriannuels de la recherche se terminant après le 31 aout 2023.

- pour les créances clients et comptes rattachés : solde du compte 416 « clients douteux ou litigieux ».

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2022	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>18 912,20</b>	<b>0,00</b>	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres Créances immobilisées	18 912,20		
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>26 910 054,70</b>	<b>15 200 716,27</b>	<b>9 366 638,92</b>
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	20 601 340,22	12 367 814,72	8 233 525,50
Créances clients et comptes rattachés	3 966 014,97	2 832 901,55	1 133 113,42
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Créances sur les autres débiteurs	1 194 912,95		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	1 147 786,56		
<b>TOTAUX</b>	<b>26 928 966,90</b>	<b>15 200 716,27</b>	<b>9 366 638,92</b>

## II-8 - Tableau des dettes en euros

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2022	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>3 674 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 424 000,00</b>
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
Dettes financières et autres Emprunts	3 674 000,00	250 000,00	1 000 000,00	2 424 000,00
<b>Dettes non financières</b>	<b>54 438 982,71</b>	<b>35 410 580,16</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 060 988,03	4 060 988,03		
Dettes fiscales et sociales	5 686 723,19	5 686 723,19		
Avances et acomptes reçus	19 028 402,55			
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées				
Autres Dettes non financières	5 591 199,56	5 591 199,56		
Produits constatés d'avance	20 071 669,38	20 071 669,38		
<b>TOTAUX</b>	<b>58 112 982,71</b>	<b>35 660 580,16</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 424 000,00</b>

L'emprunt « croissance verte » à taux 0% de la caisse des dépôts et consignations de 5 000 000 d'euros est mobilisé en totalité depuis 2017, pour une durée de 20 ans.

- Les dettes non financières concernent en majorité des factures fournisseurs, payées en règle générale à 14 jours en moyenne (hors marché voyage et Caisse d'épargne) par le service facturier. Le délai global de paiement constaté est de 11 jours. Il était de 17 jours en 2019, 13 jours en 2020 et 12 jours en 2021. Le poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » est constitué des engagements recensés dont les factures, non encore parvenues, n'ont pu être payées au 31 décembre 2022.
- Les avances et acomptes reçus, comme les produits constatés d'avance, concernent en majorité des subventions pour la recherche et des subventions pour l'immobilier.
- Les « autres dettes » correspondent en majorité au compte de recettes à classer (4718) dont le montant continue à augmenter : 5 591 k€, contre 3978 k€ en 2021 et 2 580k€ fin 2020. Elles sont constituées par les encaissements intervenus à partir de mi-décembre.
- Le niveau très élevé des « avances et acomptes reçus » et des « produits constatés d'avance » représente autant de trésorerie non disponible.

- Détail des charges à payer 2022

TYPE DE CHARGES A PAYER	MONTANT EN €	MONTANT EN €
<b>Fournisseurs et comptes rattachés :</b>		
* Fournisseurs - factures non parvenues		3 180 898,61
<b>Autres dettes :</b>		
<b>Personnel et organismes sociaux</b>		5 656 582,63
* Paies 2022 sur 2023+ Indem différentielle	378 277,63	
* Congés à payer	858 035,00	
* Primes	546 827,00	
* MSU	143 039,00	
* CET	339 441,00	
* Heures complémentaires	3 308 347,00	
* Forfait social + teletravail+mobilité durabel	82 616,00	
<b>Etat charges à payer :</b>		
* Impôts et taxes		
<b>TOTAL</b>		<b>8 837 481,24</b>

Il s'agit du recensement :

- Des charges engagées pour lesquelles les factures ne sont pas parvenues au 31 décembre 2022
- Des charges de personnel évaluées mais non payées au 31 décembre (dont une estimation de dépense pour congés à payer ou comptes épargne temps à payer selon le stock de CET et congés non pris recensés par le service des ressources humaines).

- Produits à recevoir (fonctionnement) et subventions à recevoir (investissement)

TYPE DE PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT EN €
<b>Clients et comptes rattachés</b>	
* Clients - Factures à émettre	824 951,27
<b>Autres créances :</b>	
* Immobilier subventions d'investissement à recevoir et recherche	6 161 793,95
<b>Créances liées à la recherche</b>	
* divers contrats en cours	11 819 785,92
<b>TOTAL</b>	<b>18 806 531,14</b>

Ce sont les estimations de factures clients, subventions et recettes liées aux contrats de recherche, non émises au 31 décembre mais qui impactent l'exercice comptable 2022. Elles ont augmenté de 2 981 236.93 € entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, soit 15.85%.

- Charges constatées d'avance (compte 486)

Il s'agit de factures liées à des contrats pluriannuels, dont le terme est à échoir. On constate une augmentation de 1 022 575.48 € par rapport à l'exercice précédent (+89%)

TYPE DE CHARGES A PAYER	MONTANT EN €
Diverses factures	1 147 786,56
<b>TOTAL</b>	<b>1 147 786,56</b>

- Produits constatés d'avance (réf compte 487)

TYPE DE PRODUITS CONSTATES D AVANCE	MONTANT EN €
Subventions sur projets immobiliers en cours (inv)	12 092 967,24
Subventions liées aux contrats de recherche (inv)	1 356 556,83
Divers fonctionnement (détail ci-dessous)	6 622 145,31
<b>TOTAL</b>	<b>20 071 669,38</b>

DETAIL du "divers fonctionnement"	MONTANT EN €
Projets pluriannuels recherche + autres	6 166 728,71
Formation continue	437 206,60
Accueil étudiants étrangers	
Master FLE distance	18 210,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 622 145,31</b>

Ce sont des comptabilisations de recettes concernant, pour partie, des exercices ultérieurs à 2022, reclassées de manière à ne pas impacter le résultat 2022.

On peut noter la très forte augmentation des produits constatés d'avance en investissement :

- + 7 191 997.02 € de subventions sur projets immobiliers constatées en avance
- + 1 090 839.07 € de subventions liées aux contrats de recherche versées en avance
- + 1 153 180.76 € de versements sur projets pluriannuels de recherche

### III - Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables énoncés dans l'instruction M-9 – BOFIP-GCP-21-0042 du 22/12/2021

Les changements de méthode de comptabilisation suivants s'appliquent depuis les comptes de 2019 :

- La règle de comptabilisation de 4/10<sup>e</sup> pour les droits d'inscription et de la comptabilisation d'un produit constaté d'avance pour les 6/10<sup>e</sup> restants n'étant pas conforme au principe des droits constatés (réf instruction DGFIP 2019-04-8283 du 14 mai 2019), le produit intégral des droits de scolarité est constaté chaque année de réception.
- Les règles de comptabilisation de la CVEC sont également précisées dans la note interministérielle (Ce2B 2019-11-6930 et DAF B2 2020-0004) du 16 janvier 2020. Le compte de résultat doit être impacté à chaque versement du CROUS. Pour l'année 2022-2023, la date du premier versement de l'année a été modifiée. Il sera effectué en janvier 2023. Sa notification par le CROUS le 3 janvier 2023, n'a pas permis de la rattacher à l'exercice 2022.
- ✓ La rémunération des heures de cours complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours déjà versées soustrait de la prévision budgétaire, réduite à 4/10<sup>e</sup> conformément aux règles de rattachement des charges à l'exercice.
- ✓ Les règles généralement appliquées pour les recettes sont les suivantes :
  - Les prestations de formation continue sont constatées lors de la signature des contrats et conventions et calculées au prorata de l'année.
  - Comptabilisation à l'avancement pour la formation pour l'apprentissage
  - La taxe d'apprentissage est titrée à hauteur des encaissements de l'exercice.
  - La subvention pour charge de service public (SCSP) versée par l'Etat est attribuée pour l'année civile.
  - Les subventions d'exploitation sont titrées dès que les conditions requises par le financeur sont acquises. Les avances ou acomptes sont comptabilisés pour la recherche aux comptes 4419 ou 4191. Des PAR ou PCA sont constatés en fin d'exercice selon la méthode de l'avancement.

#### • Résultat d'exploitation

Le résultat de l'exercice 2022, affiche un déficit global de 2 766 869.97 €, soit une très forte baisse par rapport à celui de 2021 (baisse de 9 **036 107.55 €**).

Le ralentissement de l'activité de l'université, lié à la crise sanitaire traversée en 2020, avait fortement impacté les dépenses. En 2021, nous avons constaté une reprise partielle de l'activité qui s'est traduite par une hausse des charges de fonctionnement de 7 876 536.89 € (4 570 160.93 € hors charges de personnel). En 2022, le niveau de 2019 a été largement dépassé (+ 19 605 206.42€ hors dotations aux amortissements dont + 15 493 128.45 de charges de personnel au sens du compte de résultat).

S'agissant des produits, la forte augmentation de la subvention pour charge de service public (SCSP) de 3 266 303€ fait suite à celles de 2021 (+ 5 352 254 €) et 2020. Elle explique l'augmentation globale des produits de fonctionnement entre 2021 et 2022 qui ne s'élève qu'à 2 673 280.94€ en raison notamment du report de versement de la CVEC de décembre 2022 à janvier 2023.

*Dans un esprit de partenariat entre ordonnateur et comptable, l'exécution des dépenses et recettes, analysée en commun, est commentée de manière plus détaillée dans le rapport de gestion de l'ordonnateur joint aux pièces du compte financier. La présentation auprès du Conseil d'administration et de l'ordonnateur est conjointe entre le directeur financier et l'agent comptable.*

### III-1 - Produits

#### - Produits de fonctionnement 2022

L'étude des variations des recettes par nature est réalisée à partir de l'exécution des opérations de la classe 7 de la balance consolidée que l'on retrouve dans la partie « produits » du compte de résultat de l'exercice.

- Les produits de fonctionnement ont augmenté de 2 673 280.94€ entre les exercices 2021 et 2022 contre 7 841 016.73 € entre les exercices 2020 et 2021. On distingue les produits « sans contrepartie directe » de ceux « avec contrepartie directe »
- **Les produits « sans contrepartie directe »**
- Il s'agit des subventions et des produits assimilés.
- Les subventions de l'Etat et des autres entités publiques représentent 86.06% des produits de fonctionnement (86.12% pour 2021). On y retrouve la SCSP, les autres subventions de l'Etat, les subventions des communes, régions et départements, les subventions de l'union européenne et les versements de l'ANR
- La SCSP représente 78.12% des produits de fonctionnement contre 78.19% en 2021, 87.23% en 2020 et 77.91% en 2019. Les produits hors SCSP, dont les reprises sur amortissements et les reprises de financement rattachées à un actif, représentent donc près de 22% des produits de fonctionnement.
- La taxe d'apprentissage a augmenté de 21% entre 2021 et 2022 (+138 365.77€) après avoir diminué de 3% entre 2020 et 2021. La modification des règles de collecte va continuer en 2023 puisque la collecte va être effectuée par l'URSSAF .
- Après avoir baissé entre 2019 et 2020, et augmenté de 2020 à 2021 de 63% (+60 985 €), le produit des « dons et legs » est à nouveau en baisse de 91.14% (-143 487,56€)
- La CVEC, mise en place en 2018, est un produit de la fiscalité affectée, versée par le CROUS. L'université de Tours a reçu 1 344 234.36€ € en 2022. Ce produit stable depuis l'origine, est en baisse de 506 975.42€, en raison du report du versement de décembre 2022 à janvier 2023. La notification tardive n'a pas permis le rattachement du produit à l'exercice comptable 2022.

### ○ **Les produits « avec contrepartie directe »**

- Il s'agit des produits directs d'activité.
- Les ventes de biens et prestations de services sont très dynamiques. Elles ont augmenté de 16.49% entre 2021 et 2022. Elles sont constituées à 24.06% par les produits de droits d'inscription, à 30.18% par les produits des formations en apprentissage, à 15.57% par les recettes de formation continue et à 28.27% par les prestations de services.
- Les droits d'inscription restent stables (+0.13%) après une hausse de 4% entre 2020 et 2021.
- On constate une très forte augmentation des recettes des formations en apprentissage (+62.35% et 2 041 330.18€) Il faut noter que les versements du CFA des universités se font avec un décalage d'un an.
- Les recettes de formation continue sont les recettes les plus dynamiques avec les versements du CFA. Elles ont augmenté de 4.53%.
- Les ventes de publications ont diminué de 8.18% (-35 206€)
- Les prestations de recherche sont restées stables à 1 735 497.95€
- Les « autres produits de gestion courante » ont retrouvé un niveau habituel. Ils avaient augmenté de façon exceptionnelle en 2021, en raison de la prise en charge d'un titre de recettes à l'encontre de la société HYDROPTION pour 951 730 €. Une dépréciation de cette recette avait été constatée. En effet, la créance ne sera probablement pas recouvrée. Ce titre devrait faire l'objet d'un passage en non-valeur une fois la procédure judiciaire terminée.

## **III-2 – Charges**

### - **Charges de fonctionnement 2022**

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 11 708 715.31€ entre l'exercice comptable 2021 et l'exercice comptable 2022 , contre 7 876 536.89€ lors de l'exercice précédent.

- Les charges de personnel représentent 77.77% des charges de fonctionnement contre 77.55% en 2021 et 78.91% en 2020. Elles ont augmenté de 9 557 844.70€ entre 2021 et 2022.

- Le ratio charges de personnel sur produits encaissables, c'est-à-dire produits qui donnent lieu à flux financier, s'élève à 83.09%, contre 79.55% en 2021, 81,40% en 2020 et 80,10% en 2019.
- Il est intéressant de reprendre l'ensemble des dépenses de personnel, c'est-à-dire en incluant le versement mobilité et la contribution au Fond National d'Aide au Logement (F.N.A.L.) On constate une augmentation entre 2021 et 2022 du même ordre que celle des charges de personnel. (+5.75%). La comparaison avec l'évolution de la Subvention pour Charge de Service Public (S.C.S.P.) destinée à leur paiement (+2.17%) permet de mettre en évidence le **sous-financement des dépenses de personnel**. En 2022, l'établissement a utilisé plus de la moitié de ses produits de fonctionnement, hors SCSP et RAP, pour financer ses dépenses de personnel. Ce niveau est préoccupant car il traduit une nette augmentation des charges dites « rigides », c'est-à-dire celles qui sont peu susceptibles d'évolution à la baisse. D'autre part, l'augmentation des charges de personnel, traduit en partie, la mise en œuvre de mesures nationales dont l'impact ne sera pas complet avant juillet 2023.

	2019	2020	2021	2022	Δ 2021/2022
<b>SCSP MS</b>	<b>148 445 027,00 €</b>	<b>150 571 821,00 €</b>	<b>155 173 037,00 €</b>	<b>158 547 534,00 €</b>	<b>2,17%</b>
SCSP fonctionnement	16 430 758,00 €	16 541 348,00 €	17 292 386,00 €	17 184 192,00 €	-0,63%
<b>Dotation SCSP</b>	<b>164 875 785,00 €</b>	<b>167 113 169,00 €</b>	<b>172 465 423,00 €</b>	<b>175 731 726,00 €</b>	<b>1,89%</b>
Salaires, traitements	94 383 737,30 €	96 161 118,94 €	98 393 319,30 €	105 162 877,52 €	6,88%
Charges sociales	65 421 904,45 €	66 320 113,46 €	67 071 835,93 €	69 659 627,80 €	3,86%
autres charges	442 722,97 €	396 040,11 €	718 493,24 €	918 987,85 €	27,90%
Charges de personnel	160 248 364,72 €	162 877 272,51 €	166 183 648,47 €	175 741 493,17 €	5,75%
versement de transport	1 683 759,24 €	1 708 687,09 €	1 735 257,44 €	1 818 978,62 €	4,82%
FNAL	429 970,35 €	436 273,94 €	443 011,67 €	464 086,21 €	4,76%
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>162 362 094,31 €</b>	<b>165 022 233,54 €</b>	<b>168 361 917,58 €</b>	<b>178 024 558,00 €</b>	<b>5,74%</b>
Recettes hors SCSP	32 993 584,84 €	32 965 316,73 €	36 423 690,90 €	35 776 612,94 €	-1,78%
Part des recettes hors SCSP consommée par les dépenses de personnel en montant	13 917 067,31 €	14 450 412,54 €	13 188 880,58 €	19 477 024,00 €	47,68%
Part des recettes hors SCSP consommée par les dépenses de personnel en pourcentage	42,18%	43,84%	36,21%	54,44%	

- Charges de fonctionnement courant (comptes 60- 61- 62) :La hausse constatée entre 2020 et 2021, qui avait permis de rattraper la baisse de 2020, s'est accélérée (+ 4 017 795.80€) On constate une nette augmentation du poste électricité (+679 k€) en raison de la conjugaison de l'augmentation de 30% du coût unitaire et de 3.4% de la consommation (ajout du bâtiment de recherche) Le coût du chauffage augmente faiblement en raison du passage partiel sur le réseau de chaleur et d'un hiver plus clément.  
L'augmentation de 1300 K€ du coût des « fournitures d'enseignement » est dû aux dépenses liées au développement du vaccin nasal financé par l'Etat.  
On constate une augmentation des « locations immobilières » de 44k€, principalement en raison de rattrapages de facturation et par la prise à bail du local de Joué les Tours destiné à accueillir les ouvrages de la BU des Tanneurs.  
Le compte « frais d'acte et de contentieux » fait apparaître la dépense « exceptionnelle » de rédaction des actes notariés pour la dévolution du Patrimoine (+120k€)
- Les déplacements des personnels (+ 442k€) sont revenus au niveau de 2019. Les missions (+ 570 k€) et les frais de réception (+374 k€) se situent à moins de 50% des dépenses de 2019. Les voyages (+442 k€) et les frais d'inscription aux colloques (+123 k€) restent en dessous de la moitié de leurs niveaux de 2019.
- Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions restent stables entre 2021 et 2022.

#### - Charges d'intervention :

- A la connaissance de l'agent comptable, l'université de Tours n'a pas engagé sa responsabilité au regard de tiers.  
Les dépenses correspondant à des opérations pour comptes de tiers (comptes de bilan) sont strictement engagées à hauteur des recettes encaissées par les financeurs (Etat, Région pour les bourses de mobilité par exemple).

#### III-3 - Les charges et produits financiers :

Les dépenses sont d'un montant de 5268.72 € et les recettes sont d'un montant de 1748.51 €.

#### IV - Autres informations

Contrats à long terme

Méthode utilisée pour déterminer le pourcentage d'avancement des contrats en cours :

Les recettes sur conventions pluriannuelles sont reconnues à hauteur des charges engagées sur les projets en tenant compte du pourcentage de financement.

#### Résultat comptable par société :

Service	Résultat de l'exercice 2022
Budget Principal	- 3 039 834,40 €
Fondation	1 918,15 €
BAIM	271 046,28 €
Consolidé	- 2 766 869,97 €

## Effectifs de l'établissement

L'ensemble du personnel est pris en charge par l'Université depuis 2010 dans le cadre des responsabilités et compétences élargies (RCE). Les tableaux ci-dessous précisent les charges de personnel financées par dotation annuelle de l'Etat et sur fonds propres de l'Université. Le total général des emplois votés au CA de l'université est passé de 2397 en 2019, à 2407 en 2020, 2435 en 2021 et 2476 en 2022.

ETPT 2022		Plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	TOTAL	
BIATOSS	Permanents	Titulaires	591	0	591
		CDI	109	49	158
	Non permanents	CDD	82	216	298
<b>Total BIATOSS</b>			<b>782</b>	<b>265</b>	<b>1047</b>
Enseignants	Permanents	Titulaires	950	0	950
		CDI	7	6	13
	Non permanents	CDD	326	140	466
<b>Total Enseignants</b>			<b>1283</b>	<b>146</b>	<b>1429</b>
Dont Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			9		9
<b>Total Général</b>			<b>2065</b>	<b>411</b>	<b>2476</b>
Plafond global des emplois fixé par l'Etat			2119		

*Plafond des emplois votés par le CA*

Source OREMS / Tableau 1 emplois - GBCP

## Evènements postérieurs à la clôture NEANT

Engagement hors bilan NEANT

## Gestion budgétaire

La Gestion Budgétaire établie sur la base de la circulaire GBCP du 9 juillet 2018 et à l'arrêté du 23/11/2018 portant modification du recueil des Normes Comptables, ne fait pas l'objet d'un tableau de rapprochement avec les résultats comptables intégré à l'annexe des Comptes Annuels.

## Honoraires des commissaires aux comptes.

Choisi après appel d'offre selon les règles de droit public, Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit certifie les comptes de l'université de Tours depuis 2010. Le contrat a été renouvelé en date du 24 août 2022 pour 6 exercices comptables. Pour cette période, le commissaire aux comptes sera monsieur Alae Eddine Oucible.

Le montant des honoraires des CAC pour l'audit des comptes 2022 va s'élever à 30 800 euros HT.

L'agent Comptable,

Thierry Sénégas



**Université de Tours**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

Au conseil d'administration  
**Université de Tours**  
60 RUE DU PLAT D ETAIN  
Plat d'Etain bâtiment E étage 1  
37020 Tours Cedex 1

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Tours relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 22, rue de l'Alma, Immeuble Urban Quartz, 35000 Rennes*  
T: +33 (0) 2 99 23 17 17, F: +33 (0) 2 99 23 17 19, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance des données budgétaires avec les comptes annuels.

### **Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels**

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place les dispositifs de contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 3 mars 2023

PricewaterhouseCoopers Audit  
Le commissaire aux comptes



Alae Eddine Oucible



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2022

Présentés au conseil d'Administration

Du 6 Mars 2023

# UNIVERSITE DE TOURS

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

<b>BILAN - Partie ACTIF</b> .....	3
<b>BILAN - Partie PASSIF</b> .....	4
<b>Compte de résultat - Partie CHARGES</b> .....	5
<b>Compte de résultat - Partie PRODUITS</b> .....	6
<b>Préambule</b> .....	7
<b>Contexte général</b> .....	8
<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	9
<b>I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation</b> .....	9
<b>I-1 -Faits caractéristiques de l'exercice</b> .....	9
<b>I-2 - Comparabilité des comptes : Changement de méthode, changement d'estimation</b> .....	14
<b>I-3 - Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	15
<b>II - Notes relatives aux postes de bilan</b> .....	16
<b>II-1 - Immobilisations incorporelles</b> .....	16
<b>II-2 - Immobilisations corporelles</b> .....	16
<b>II-3 - Durées et modes d'amortissements</b> .....	17
<b>II-4 - Notes relatives aux tableaux de variation des immobilisations et amortissements</b> .....	18
<b>II-5 - Stocks</b> .....	24
<b>II-6 - Disponibilités</b> .....	25
<b>II-7 - Modalités d'évaluation et de dépréciation des créances en euros</b> .....	27
<b>II-8 - Tableau des dettes en euros</b> .....	28
<b>III - Notes relatives aux postes du compte de résultat</b> .....	32
<b>III-1 - Produits</b> .....	33
<b>III-2 – Charges</b> .....	34
<b>III-3 - Les charges et produits financiers</b> .....	36
<b>IV - Autres informations</b> .....	36

## Bilan 2022 : université + fondation Rabelais + Budget Annexe Immobilier (BAIM)

### BILAN - Partie ACTIF

ACTIF	MONTANT BRUT 2022	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET 2022	EXERCICE 2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 302 901,30</b>	<b>3 769 738,29</b>	<b>533 163,01</b>	<b>750 080,33</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>351 785 499,55</b>	<b>117 049 656,39</b>	<b>234 735 843,16</b>	<b>236 704 798,56</b>
Terrains	44 632 301,90	24 710,32	44 607 591,58	44 622 377,53
Constructions	179 951 491,12	30 780 731,59	149 170 759,53	155 472 047,01
Installations techniques, matériels, et outillages	90 889 705,89	64 430 440,82	26 459 265,07	25 626 450,08
Collections	2 366 605,12	1 368 280,42	998 324,70	1 131 991,66
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	27 457 059,88	20 445 493,24	7 011 566,64	7 019 873,46
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	5 770 660,54		5 770 660,54	2 281 660,36
Avances et acomptes sur commandes	717 675,10		717 675,10	550 398,46
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>18 912,20</b>		<b>18 912,20</b>	<b>7 572,20</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>356 107 313,05</b>	<b>120 819 394,68</b>	<b>235 287 918,37</b>	<b>237 462 451,09</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	<b>482 792,49</b>		<b>482 792,49</b>	<b>467 581,44</b>
<b>Créances</b>	<b>25 762 268,14</b>	<b>1 094 037,55</b>	<b>24 668 230,59</b>	<b>22 794 028,21</b>
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	20 601 340,22		20 601 340,22	18 213 497,30
Créances clients et comptes rattachés	3 966 014,97	1 094 037,55	2 871 977,42	2 668 050,75
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				303 248,10
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	1 194 912,95		1 194 912,95	1 609 232,06
<b>Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)</b>	<b>1 147 786,56</b>		<b>1 147 786,56</b>	<b>125 211,08</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>27 392 847,19</b>	<b>1 094 037,55</b>	<b>26 298 809,64</b>	<b>23 386 820,73</b>
<b>TRESORERIE</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>10 880,24</b>		<b>10 880,24</b>	<b>10 732,67</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>68 992 904,07</b>		<b>68 992 904,07</b>	<b>62 352 836,55</b>
<b>Autres</b>				
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>69 003 784,31</b>		<b>69 003 784,31</b>	<b>62 363 569,22</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
<b>Ecarts de conversion Actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>452 503 944,55</b>	<b>121 913 432,23</b>	<b>330 590 512,32</b>	<b>323 212 841,04</b>

## BILAN - Partie PASSIF

PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Financements reçus</b>	195 669 114,92	199 123 995,31
Financement de l'actif par l'Etat	157 072 206,98	161 629 564,46
Financement de l'actif par des tiers	38 518 787,94	37 416 310,85
<b>Fonds propres des fondations</b>	78 120,00	78 120,00
<b>Ecarts de réévaluation</b>	0,00	0,00
Réserves	45 499 577,68	45 499 577,68
Report à nouveau	33 198 242,78	26 768 287,30
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-2 766 869,97</b>	<b>6 269 237,58</b>
Provisions réglementées	0,00	0,00
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>271 600 065,41</b>	<b>277 661 097,87</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	139 308,00	183 480,00
Provisions pour charges	738 156,20	608 722,20
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>877 464,20</b>	<b>792 202,20</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
<b>Emprunts obligataires</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts souscrits auprès des établissements financiers</b>	0,00	0,00
<b>Dettes financières et autres emprunts</b>	3 674 000,00	3 924 000,00
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>3 674 000,00</b>	<b>3 924 000,00</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	4 060 988,03	3 228 209,64
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	5 686 723,19	4 354 365,77
<b>Avances et acomptes reçus</b>	19 028 402,55	13 589 121,50
<b>Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)</b>		
<b>Autres dettes non financières</b>	5 591 199,56	9 060 386,01
<b>Produits constatés d'avance</b>	20 071 669,38	10 603 458,05
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>54 438 982,71</b>	<b>40 835 540,97</b>
<b>TRESORERIE</b>		
<b>Autres éléments de trésorerie passive</b>		
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	0,00	0,00
Comptes de régularisation	0,00	0,00
Ecarts de conversion Passif	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>330 590 512,32</b>	<b>323 212 841,04</b>

## Compte de résultat - Partie CHARGES

CHARGES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	125 674,11	104 427,74
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	25 449 720,26	21 453 170,83
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	105 162 877,52	98 393 319,30
Charges sociales	69 659 627,80	67 071 835,93
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	918 987,85	718 493,24
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	7 672 541,68	8 590 783,81
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	17 001 021,98	17 949 705,04
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>225 990 451,20</b>	<b>214 281 735,89</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	0,00	0,00
Transfert aux entreprises	0,00	0,00
Transfert aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transfert aux autres collectivités	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>225 990 451,20</b>	<b>214 281 735,89</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Charges d'intérêt	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	5 268,72	3 256,15
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>5 268,72</b>	<b>3 256,15</b>
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>0,00</b>	<b>6 269 237,58</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>225 995 719,92</b>	<b>220 554 229,62</b>

## Compte de résultat - Partie PRODUITS

PRODUITS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>193 489 070,13</b>	<b>191 952 108,06</b>
Subventions pour charges de service public	175 731 726,00	172 465 423,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	16 399 161,15	17 478 039,10
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	13 948,62	157 436,18
Produits de la fiscalité affectée	1 344 234,36	1 851 209,78
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>	<b>18 017 466,90</b>	<b>16 936 543,32</b>
Ventes de biens ou prestations de services	17 610 973,65	15 117 449,44
Produits de cessions d'éléments d'actif		3 950,00
Autres produits de gestion	391 282,20	1 661 609,81
Production stockée et immobilisée	15 211,05	153 534,07
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
<b>Autres produits</b>	<b>11 720 511,01</b>	<b>11 665 115,72</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	214 319,74	2 000,00
Reprises du financement rattaché à un actif	11 506 191,27	11 663 115,72
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>223 227 048,04</b>	<b>220 553 767,10</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des participations et des prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	53,40	55,33
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	1 748,51	407,19
Autres produits financier	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 801,91</b>	<b>462,52</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>	<b>2 766 869,97</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>225 995 719,92</b>	<b>220 554 229,62</b>

# Préambule

La présente annexe a pour finalité d'améliorer la qualité comptable et la transparence de l'information financière. Avec le bilan et le compte de résultat, l'annexe forme un tout indissociable. Les « comptes annuels » sont extraits du compte financier dont le contenu est défini dans le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Le décret GBCP, texte fondamental, édicte notamment le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables. Il présente également la responsabilité des comptables publics (Article 60 de la loi de finances du 23 février 1963). Les universités font partie d'une catégorie d'établissements publics instituée par la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 : les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (lois LRU) a modifié le Code de l'éducation et a prévu des responsabilités nouvelles pour les établissements d'enseignement supérieur, en matière budgétaire, de gestion des ressources humaines et de suivi de la masse salariale. Le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 a défini les règles budgétaires et financières applicables aux EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE).

## Contexte général

L'annexe porte sur les comptes agrégés de l'Université de Tours : ils intègrent les comptes de la fondation universitaire François Rabelais et du Budget Annexe Immobilier (BAIM). L'exercice comptable correspond à l'année civile (art 27 du décret n°2008-618 du 27 juin 2008).

La Présidence de l'Université de Tours est confiée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à Monsieur Arnaud GIACOMETTI.

L'université de Tours ne fait plus partie d'une communauté d'université et d'établissement depuis la dissolution de la ComUE Centre Val de Loire (décret 2019-1598 du 31 décembre 2019).

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

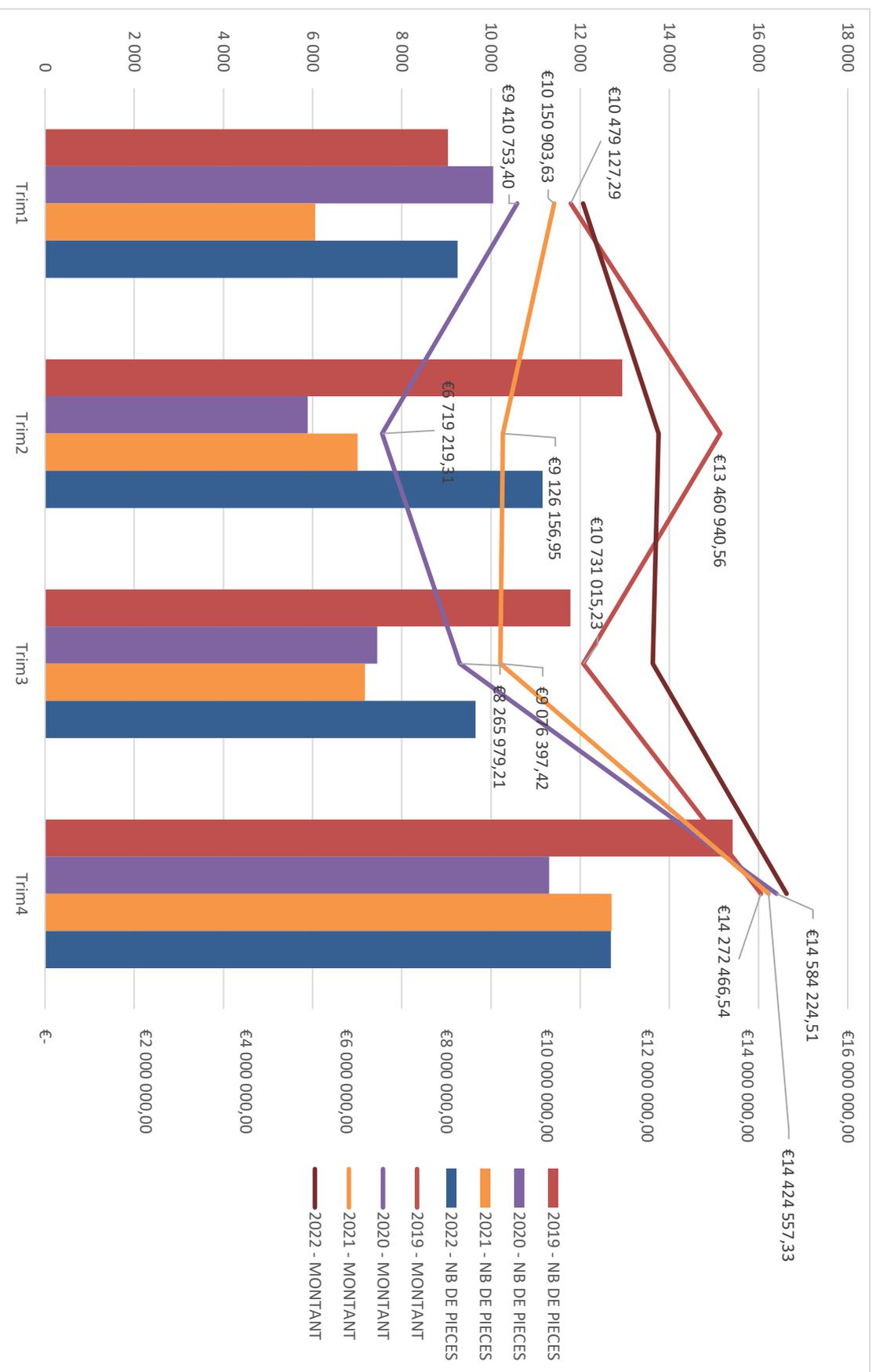
#### I-1 -Faits caractéristiques de l'exercice

L'Université de Tours, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) visé à l'article 1<sup>er</sup>, alinéas 4 à 6 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Elle a appliqué en 2022 les prescriptions générales fixées dans le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) et l'instruction comptable commune (BOFIP-GCP-21-0042 du 22/12/2021).

L'établissement utilise le progiciel SIFAC depuis 2009, actualisé en mode GBCP à partir de l'exercice 2017.

- Les confinements successifs de l'année 2020 avaient fortement réduit l'activité de l'ensemble des services de l'université. Nous avons constaté une reprise en 2021. L'exercice 2022 a confirmé cette tendance, puisque les relevés d'activité du service facturier, rattaché à l'agence comptable, font apparaître un montant des factures traitées en 2022 représentant 101,86% de celles de 2019.

	2019		2020		2021		2022	
	Factures traitées	MONTANT						
1er trimestre	9 036	10 479 127,29 €	10 052	9 410 753,40 €	6 061	10 150 903,63 €	9 250	10 726 074,57 €
2e trimestre	12 943	13 460 940,56 €	5 891	6 719 219,31 €	7 012	9 126 156,95 €	11 160	12 230 135,61 €
3e trimestre	11 781	10 731 015,23 €	7 449	8 265 979,21 €	7 173	9 076 397,42 €	9 653	12 115 096,37 €
4e trimestre	15 421	14 272 466,54 €	11 305	14 584 224,51 €	12 708	14 424 557,33 €	12 691	14 782 586,92 €
<b>Total général</b>	<b>49 181</b>	<b>48 943 549,62 €</b>	<b>34 697</b>	<b>38 980 176,43 €</b>	<b>32 954</b>	<b>42 778 015,33 €</b>	<b>42 754</b>	<b>49 853 893,47 €</b>



- En 2022, l'intégralité des immeubles mis à disposition de l'université est intégrée dans le bilan de l'établissement.
  - La dévolution du patrimoine de l'Etat à l'université de Tours est prévue par la Convention du 21 octobre 2021. Au 31 décembre 2022, elle est encore partielle, puisque le pôle immobilier de Grandmont n'a pas pu être transféré. En effet, la signature de l'acte notarié ne sera effectuée qu'en 2023. Tous les autres actes notariés de transfert de propriété ont été signés :
    - Le 6 octobre 2022 pour le **pôle immobilier PORTALIS** (Portalis / Dassault 1 / Lesseps / Watt), le **pôle immobilier PLAT D'ETAIN** (Biocube / Plat d'Etain) et le **pôle immobilier TONNELLE** (Gouazé / Tonnelle)
    - Le 29 novembre 2022 pour le **pôle immobilier de Blois** (Abbé Grégoire / Chocolaterie / Clouseau / Jean Jaurès)
    - Le 16 décembre 2022 pour le **pôle immobilier Tanneurs** (Clouet / Fromont / Tanneurs) et le **pôle immobilier Luthier**
- Pour recueillir toutes les opérations comptables relatives aux bâtiments et leurs terrains, un Budget Annexe Immobilier (BAIM), a été créé en 2021. (C.F. Annexe 1 de la convention portant liste des ensembles immobiliers domaniaux transférés à l'université).
- Au cours de l'exercice comptable 2021, tous les biens immobiliers avaient été transférés du budget principal au BAIM. A l'issue des écritures de transfert, il a été procédé à la correction de la valeur des immeubles et terrains concernés par la dévolution. En effet, ces biens avaient été inscrits dans le Patrimoine de l'université pour la valeur estimée par l'évaluation domaniale de 2014. Cette estimation a été fortement contredite par une nouvelle évaluation datée du 15 décembre 2021. L'impact de la correction de valeur effectuée a été abordé dans le paragraphe relatif à la comparabilité des comptes de l'annexe des comptes annuels 2021.
- Le seuil au-delà duquel un bien doit obligatoirement être inscrit à l'inventaire est fixé à 500 € (au lieu de 1 500 € précédemment) par décision du conseil d'administration 2018-85 du 17 décembre 2018. Il s'agit d'une adaptation de l'établissement à l'interdiction de la comptabilisation d'achats de biens meubles par lots (C.F. BOFIP-GCP-16-0006 DU 25/04/2016).
  - La méthode mise en place pour inventorier les matériels d'une valeur d'achat supérieure à 100€ (envoi aux composantes de la liste des investissements inscrits au compte 215 du compte financier) a été poursuivie et élargie en 2022 à tous les biens quels que soient leurs montants. La liste des 19 573 fiches d'immobilisations inscrites dans SIFAC a été retravaillée, partagée et envoyée aux services et composantes concernés. 16 UB sur 23 ont répondu. Cela a permis de sortir 3400 fiches de l'inventaire. Elles satisfaisaient aux deux critères retenus pour cette première étape : la sortie était demandée par l'UB et la VNC était à zéro.

o Masse salariale :

Le processus de paie est organisé par une convention de « paie à façon » signée le 18 novembre 2009 avec la Direction Départementale des Finances Publiques d'Indre et Loire (DDFIP), à la suite du transfert de la masse salariale du budget général de l'Etat aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (Loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, passage aux RCE - dit autonomie des universités). La convention a été renouvelée le 18 décembre 2017. Cette convention fixe le cadre d'intervention de la DDFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois en équivalents temps plein.

**L'exercice 2022 a été marqué par une très forte augmentation de la masse salariale**, comme l'illustre le tableau ci-dessous correspondant aux sommes effectivement versées (*source fichiers KX SLR DGFIP*) : + 8 420 639,67€ et 9 662 640,42 € en comptabilité générale, une fois les corrections liées aux passifs sociaux enregistrées.

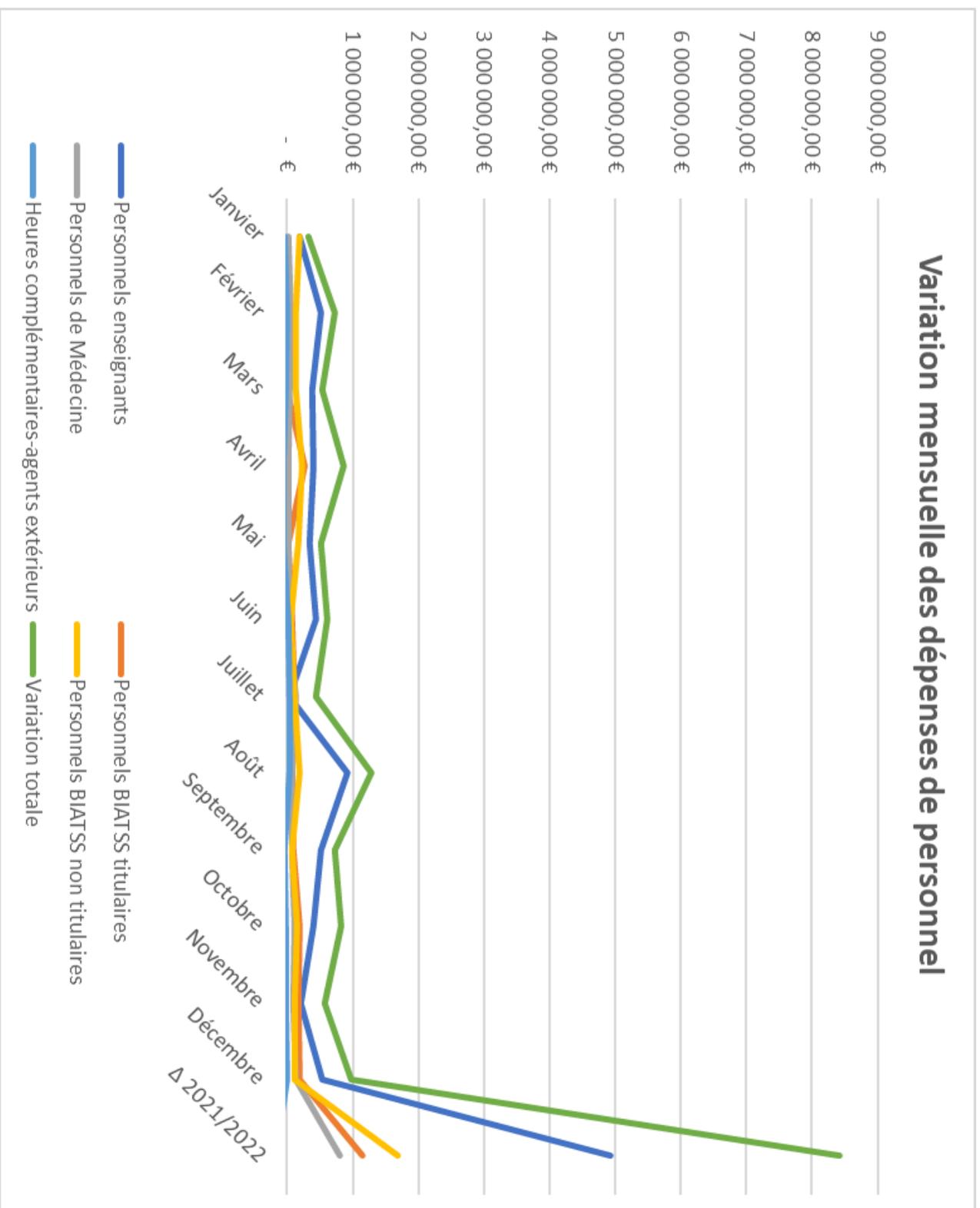
On observe une augmentation de 6.37% des sommes versées, au titre des payes de l'université, entre avril 2021 et avril 2022. Elle s'explique, en partie, par la régularisation à cette date de l'IFSE des BLATS depuis janvier 2021.

L'augmentation de 3.5% du point d'indice de la fonction publique, décidée au 1<sup>er</sup> juillet 2022, a été prise en compte et rattrapée à partir des payes d'août. Cela s'est traduit par une hausse de 8.7% entre août 2021 et août 2022.

**En 2022, l'université a poursuivi le recouvrement des sommes liées à une erreur de paramétrage de l'application paye à la DDFIP de 2019.** Pour rappel, cette erreur avait eu pour conséquence de défiscaliser et de ne pas décompter de charges sociales salariales pour 638 payes d'enseignants vacataires extérieurs de l'université. En effet, ils n'entraient pas dans le périmètre des bénéficiaires de la loi sur la défiscalisation et « désocialisation » des heures complémentaires.

Une correction informatique a été appliquée en Novembre 2019 sur les payes des 638 personnels concernés. Elle a provoqué une seconde erreur pour 36 d'entre eux qui ont été payés à nouveau. Le préjudice généré s'est élevé à 80K€ pour l'université. Les reversements sont toujours en cours. Les sommes dues au 31 décembre 2022 ne s'élevaient plus qu'à 413.60€ (3646,70 € au 31 décembre 2021).

## Variation mensuelle des dépenses de personnel



## **I-2 - Comparabilité des comptes : Changement de méthode, changement d'estimation.**

L'Université de Tours applique en 2022 les prescriptions générales fixées dans le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) notamment la nomenclature comptable unique au champ de l'enseignement supérieur et des CROUS M-9 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- La convention relative à la dévolution des biens immobiliers de l'Etat à l'université de Tours a été signée en date du 21 octobre 2021 par la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le Président de l'université, en présence de la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours. L'Etat transfère, aux termes de cette convention, « à titre gratuit, la pleine propriété des biens immobiliers lui appartenant affectés à l'université ou mis à disposition » (article 1)  
Ces biens, présents dans le patrimoine de l'université, ont été intégrés en 2021 au BALIM nouvellement créé. Ils étaient inscrits au budget principal de l'université depuis l'exercice 2015 suivant le montant d'une évaluation domaniale de 2014. Les immeubles BIOCUBE et ANDRE GOUAZE, plus récents, ont été comptabilisés à leur valeur de construction.  
« L'ensemble des bâtiments à usage universitaire devant être dévolus à l'université de Tours » a fait l'objet d'un « avis du domaine sur la valeur vénale » en date du 15 décembre 2021. Le Patrimoine Immobilier de l'université de Tours était évalué à 202 917 204 € en 2014 (travaux effectués par l'université intégrés). La valeur était estimée en 2020 à 144 234 405 €.  
En application de la norme 14 relative aux « changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et correction d'erreur » permet de considérer les évaluations précédentes comme des « corrections d'erreurs ». Il a été choisi de substituer à la valeur nette comptable intégrée au BALIM le montant de l'évaluation 2021. Les fiches d'inventaires existantes ont été « sorties » et remplacées par de nouvelles fiches comportant les valeurs corrigées. Ce sont ces valeurs que l'on retrouve à l'ouverture de l'exercice comptable 2022.
- Le décret n°2022-1509 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a modifié les dispositions relatives au versement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C.) prévues à l'alinéa III de l'article D.841-6 du code de l'éducation. Le versement de la C.V.E.C. de 100% des droits prévus à l'article D841-5 du code de l'éducation interviendra désormais au plus tard le 20 janvier de l'année étudiante. Avant la modification, ce premier versement n'était que de 50% et intervenait le 15 décembre.  
L'université de Tours a été notifiée le 3 janvier 2023 du versement de 1 184 220€ par le CROUS. Il n'a pas été possible de rattacher une partie de cette somme à l'exercice 2022 puisqu'il s'agit de fiscalité affectée et qu'elle n'a été notifiée qu'en 2023.

### I-3 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux réglementations françaises applicables aux EPSCP : recueil des normes comptables pour les établissements publics du 19 juillet 2022 et l'instruction comptable commune M-9 BOFIP-GCP-19-00055 du 16/01/2020.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les déclarations de TVA sont établies en appliquant une TVA mixte sur les opérations relevant partiellement de la recherche.
- Stocks : ils concernent les ouvrages édités par l'université : Les éditions du PUFR (Presses universitaires François Rabelais) sont classées dans la 2e catégorie fiscale (ouvrages d'enseignement, de sciences et techniques).

La méthode de comptabilisation est celle de l'inventaire intermittent.

La méthode d'évaluation retenue est celle décrite dans l'instruction BO-impôts 4A-3-01 n°49 du 9 mars 2001, spécifique aux entreprises de l'édition. Les livres parus en 2021 et 2022 sont valorisés à hauteur de 100% du prix de revient, à l'exception de trois titres parus en 2021 dont la mévente constatée autorise une réduction d'assiette à 2% du prix de revient. Les titres parus avant 2016 sont valorisés forfaitairement à 2% ou 0% du prix de revient en raison de la mévente constatée.

Le stock a subi un dégat des eaux qui a détruit 296 exemplaires. Cette mise au pilon a fait suite à celle de 950 ouvrages, intervenue en mars 2022, pour éliminer les exemplaires défraichis ou en surstock.

## II - Notes relatives aux postes de bilan

### II-1 - Immobilisations incorporelles

#### Coût d'entrée :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant :

- Le prix d'achat après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Les immobilisations incorporelles, d'une valeur unitaire inférieure à 500 €HT depuis 2019, sont comptabilisées en charge.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

### II-2 - Immobilisations corporelles

Le parc immobilier (biens propres, bien remis en dotation par l'Etat et biens contrôlés par l'université) avait été intégré en 2015 suivant l'évaluation de France-Domains (DIE aujourd'hui) de 2014. **L'immeuble dit « Gouazé »**, sis à La Riche, propriété de l'Etat et contrôlé par l'université de Tours depuis sa mise en service, est intégré dans le bilan de l'université pour le montant certifié des factures payées par le Rectorat de la région Centre, parvenu en 2019. La mise en service ayant eu lieu en janvier 2015, les amortissements neutralisés par la réduction du passif (mise à disposition) ont été régularisés à cette date. L'immeuble BIOCUBE, situé sur le site du Plat d'Etain, a été intégré au coût de construction. Il a été subventionné à hauteur de 94%.

Les biens immobiliers ont été transférés au BAIM créé en 2021. Ils ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation signée le 15 décembre 2021 qui a été traitée en correction d'erreurs (C.F. 1.2)

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires). Les acquisitions, dont la valeur unitaire est inférieure à 500€ HT, sont comptabilisées en charge. L'approche par composants, est appliquée sur les constructions depuis 2010 selon la décomposition suivante :

Structure :	75%	Plomberie	9%
Couverture	4%	Câblage réseau	5%
Electricité	7%		

### II-3 - Durées et modes d'amortissements :

Les amortissements économiquement justifiés, correspondant à la dépréciation des dits biens, sont calculés selon le mode linéaire prorata temporis.

Ces investissements peuvent faire l'objet de l'attribution de subventions d'investissement inscrites au passif du bilan et reprises au rythme des amortissements des biens financés (en fonction de la réglementation en vigueur). Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes (durée d'utilité), et peuvent être modifiées dans le cadre d'un projet de recherche selon la décision de l'ordonnateur afin de correspondre à la durée du projet de recherche concerné. (CA du 29/09/2014).

COMPTE	NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE
2053	Logiciels	3 ans
2058	Autres concessions et droits	3 ans
2058	Brevets	10 ans
208	Autres immobilisations incorp	5 ans
21316	Bâtiments reçus en dotation par composant	
	Structure	40 ans
	Couverture	25 ans
	Electricité	25 ans
	Plomberie	25 ans
	Cablage Réseau	15 ans
21317	Bâtiments acquis par composant	
	Structure	40 ans
	Couverture	25 ans
	Electricité	25 ans
	Plomberie	25 ans
	Cablage Réseau	15 ans
2135	Instal. Génér., agencmts, aménagts des constructions	20 ans
2151	Installations techniques complexes	10 ans
2153	Matériel scientifique	10 ans
2155	Outilslages	10 ans
2156	Matériels d'enseignement	10 ans
2157	Agencmts, aménagts du matériels et outillage	10 ans
2161	Collections de documentation	10 ans
2181	Instal. Gén., agencmts, aménagts divers	10 ans
2182	Matériels de transport	5 ans
2183	Matériels de bureau	10 ans
2184	Mobiliers	10 ans
2187	Matériels informatiques	4 ans
2188	Matériels divers	10 ans

#### II-4 - Notes relatives aux tableaux de variation des immobilisations et amortissements :

- **Tableau de variation des immobilisations :**

La valeur brute des immobilisations a augmenté de 1 372 157,58€ entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Sans que cela ait d'incidence sur la présentation générale du tableau ci-dessous, il faut noter les transferts de propriété effectués par l'Etat à l'université : 21 340 652€ de terrains, 80 281 786€ de bâtiments, dont 7 780 541,45€ déjà amortis.

Dans la colonne « cession/Mises au rebut », on retrouve 13 243 529,82€ de sorties d'inventaire consécutives au travail de fiabilisation poursuivie avec les services et les composantes en 2022 (C.F. I.1).

Les principales dépenses d'investissement sont la mise en sécurité des châssis coulissants du bâtiment L de Grandmont pour 274 650,42€ et l'aménagement d'un FACLAB sur le site de Grandmont pour 121 094,84€.

On relève également des immobilisations en cours de réalisation comme les opérations de rénovation sur Grandmont (Bâtiment L pour 451 000€, Bâtiment Y pour 882 000€ et SUAPS pour 410 000€), ainsi que l'acquisition de matériels scientifiques (Ecriture sur plaquettes pour 548 000€, DRX pour 460 135€, Pick&Place, Flip-chip et CMS pour 388 943€, Waferbonder pour 368 825€, simulateur de soins dentaires pour 323 050€, chromatographe et spectromètre pour 292 000€, etc..

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice 2022	Augmentations			Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice 2022
		Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 443 762,40</b>	<b>0,00</b>	<b>121 895,27</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 262 756,37</b>	<b>4 302 901,30</b>	
Frais recherche et développement	10 925,00		9 075,00			20 000,00	
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 833 373,16		133 055,08		-1 163 576,16	3 802 852,08	
Autres immobilisations incorporelles	545 464,24		-43 594,81		-88 775,02	456 689,22	
Avances sur immobilisations incorporelles	54 000,00		23 360,00		-10 405,19	0,00	
Immobilisations incorporelles en cours						23 360,00	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>347 002 160,51</b>	<b>1 353 120,25</b>	<b>10 488 121,49</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 828 563,24</b>	<b>346 014 839,01</b>	
Terrains	44 484 422,00					44 484 422,00	
Agencements et aménagements terrains	147 879,90					147 879,90	
Constructions	177 752 510,45	507 719,82	1 691 260,85		-3 775 849,02	179 951 491,12	
Installations techniques, matériels, et outillage	88 290 237,53	845 400,43	5 529 916,95		-7 681,35	90 889 705,89	
Collections	2 374 286,47		2 275 317,78		-8 220 683,60	2 366 605,12	
Autres immobilisations corporelles	33 402 425,70		991 625,91		-824 349,27	27 457 059,88	
Avances sur immobilisations corporelles	550 398,46					717 675,10	
<b>Immobilisations mises en concession</b>						<b>0,00</b>	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>2 281 660,36</b>		<b>4 842 120,43</b>	<b>-1 353 120,25</b>		<b>5 770 660,54</b>	
<b>Immobilisations grevées de droits</b>						<b>0,00</b>	
<b>Immobilisations corporelles(Biens vivants)</b>						<b>0,00</b>	
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>						<b>0,00</b>	
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>7 572,20</b>		<b>12 540,00</b>		<b>-1 200,00</b>	<b>18 912,20</b>	
Dépôts et cautionnements versés	7 572,20		12 540,00		-1 200,00	18 912,20	
<b>TOTAUX</b>	<b>354 735 155,47</b>	<b>1 353 120,25</b>	<b>15 464 677,19</b>	<b>-1 353 120,25</b>	<b>-14 092 519,61</b>	<b>356 107 313,05</b>	

• **Tableau de variation des amortissements :**

Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 16 803 255,45€. Les diminutions sont dues aux reprises d'amortissement liées à la sortie des 3400 biens totalement amortis sortis dans le cadre de la fiabilisation de de l'inventaire pour 13 243 529,82€ et 13 035,33€ sortis pour le CESR.

<b>Rubriques et postes</b>	<b>Cumulés au début de l'exercice 2022</b>	<b>Augmentations (dotations de l'exercice)</b>	<b>Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif)</b>	<b>Cumulés à la fin de l'exercice 2022</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 693 682,07</b>	<b>328 407,40</b>	<b>-1 252 351,18</b>	<b>3 769 738,29</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	4 316,02	2 626,59		6 942,61
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 244 201,86	277 752,64	-1 163 576,16	3 358 378,34
Droit au bail				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	445 164,19	48 028,17	-88 775,02	404 417,34
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>112 579 022,31</b>	<b>16 474 848,05</b>	<b>-12 004 213,97</b>	<b>117 049 656,39</b>
Terrains				
Agencements et aménagements terrains	9 924,37	14 785,95		24 710,32
Constructions	22 280 463,44	8 500 268,15		30 780 731,59
Installations techniques, matériels, et outillage	62 663 787,45	5 542 502,39	-3 775 849,02	64 430 440,82
Collections	1 242 294,81	133 666,96	-7 681,35	1 368 280,42
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	26 382 552,24	2 283 624,60	-8 220 683,60	20 445 493,24
<b>Immobilisations mises en concession</b>				
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>				
<b>Immobilisations grevées de droits</b>				
<b>Immobilisations corporelles (Biens vivants)</b>				
<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>				
<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>TOTAUX</b>	<b>117 272 704,38</b>	<b>16 803 255,45</b>	<b>-13 256 565,15</b>	<b>120 819 394,68</b>

- **Tableau des financements de l'actif :**

La colonne « **augmentations** » présente les subventions reçues des divers acteurs nationaux et internationaux, ainsi que les variations des produits constatés d'avance en investissement (PCAI) et les produits à recevoir en investissement (PARI). Les opérations d'inventaire (PARI et PCAI) sont passées sur les lignes de « financements non rattachés à un actif ». Leur comptabilisation impacte en majeure partie les opérations liées au service de la recherche.

La partie « **diminutions** » présente l'amortissement des subventions. Il se fait au même rythme que l'amortissements des actifs auxquels ils sont rattachés.

Les comptes 103 de la fondation Rabelais ne sont pas intégrés dans ce tableau (78 120 €)

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice 2022	Augmentations		Diminutions		Cumul à la fin de l'exercice 2022
		Financements reçus (1)	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT</b>	<b>161 629 564,46</b>	<b>103 794 192,02</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 305 065,82</b>	<b>0,00</b>	<b>157 072 206,98</b>
Financements non rattachés à un actif	1 182 407,97	1 831 506,96		-6 305 065,82	0,00	3 013 914,93
Financements rattachés à un actif	160 447 156,49	101 962 685,06		-6 305 065,82	-102 046 483,68	154 058 292,05
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	149 397 456,38			2 723 537,96	-101 669 901,85	50 451 092,49
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété		101 622 438,00		-8 383 029,38		93 239 408,62
Financement des autres actifs :						
État	8 411 647,77	290 344,05		-271 783,20		8 074 309,51
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	45 929,56	7 961,73		-7 875,35		46 015,94
Autres	2 592 122,78	41 941,28		-365 915,85	-20 682,72	2 247 465,49
<b>FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT</b>	<b>37 416 310,85</b>	<b>6 041 005,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 673 913,84</b>	<b>0,00</b>	<b>38 518 787,94</b>
Financements non rattachés à un actif	4 731 949,80	2 692 483,36		0,00	0,00	7 424 433,16
Régions	3 967 037,21	1 601 251,54				5 568 288,75
Départements	35 161,13	341 997,41				377 158,54
Communes et groupements de Communes	278 707,05	759 457,12				1 038 164,17
Autres collectivités et établissements publics	100 963,58	-9 058,22				91 905,36
Union Européenne	155 556,55	-148 798,70				6 757,85
Autres organismes	72 016,38	4 000,00				76 016,38
Autres	122 507,90	143 634,21				266 142,11
Financements rattachés à un actif	32 684 361,05	3 348 521,87	0,00	-1 673 913,84	0,00	31 094 354,78
Régions	15 264 454,67	1 071 042,69		-399 735,36		14 042 528,73
Départements	4 052 579,28	78 532,02		75 342,27		3 757 117,83
Communes et groupements de Communes	9 223 314,21	1 001 615,83		-807 298,69		9 319 313,24
Autres collectivités et établissements publics	623 423,92	57 405,38		-14 544,54		513 465,53
Union Européenne	3 228 656,13	991 389,41		-634 829,82		3 109 993,44
Autres organismes	181 023,68	132 883,58		83 642,31		244 239,20
Autres	110 909,16	15 652,96		23 509,99		107 696,81
<b>TOTAUX</b>	<b>199 045 875,31</b>	<b>109 835 197,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 978 979,66</b>	<b>0,00</b>	<b>195 590 994,92</b>

- **Tableau des provisions :**

Les provisions pour risques concernent les litiges en cours au 31.12.2022.

Le risque est évalué par le service juridique de l'université parmi les procédures en cours. Il s'agit de déterminer une « sortie de ressource probable ». On constate une baisse des contentieux en 2022 après une forte augmentation entre 2020 et 2021. Nous sommes passés de quinze à onze dossiers pour un risque total évalué à 139 308€ (183 480 € en 2021).

Huit dossiers ont été clos en 2022. Cela a provoqué une reprise de provision pour un total de 113 235 €.

Les litiges concernent des recours d'étudiants, des actions de personnel de l'université et des dossiers de protection fonctionnelle.

Deux dossiers représentent 67% du risque provisionné.

Les provisions pour charges représentent l'évaluation du coût potentiel pour l'établissement, des jours de congés déposés par les personnels sur leurs CET. Ils sont évalués en fonction du coût horaire jusqu'à concurrence de 15 jours par CET et pour le montant de l'indemnisation prévue au décret pour le surplus.

Le niveau des comptes épargne temps, évalué au 31.12.2022, étant supérieur à la provision comptabilisée en 2021, une provision complémentaire de 129 434 € a été effectuée.

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice 2022
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
<b>Provisions réglées</b>					
<b>Provisions pour risques</b>	<b>183 480,00</b>	<b>69 063,00</b>	<b>112 485,00</b>	<b>750,00</b>	<b>139 308,00</b>
Provisions pour litiges	183 480,00	69 063,00	112 485,00	750,00	139 308,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>608 722,20</b>	<b>129 434,00</b>			<b>738 156,20</b>
Provisions pour CET	332 088,05	61 700,00			393 788,05
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	276 634,15	67 734,00			344 368,15
<b>Total des provisions</b>	<b>792 202,20</b>	<b>198 497,00</b>	<b>112 485,00</b>	<b>750,00</b>	<b>877 464,20</b>

- **Tableau des dépréciations :**

Ce tableau retrace l'évaluation des risques d'impayés sur factures émises. Il s'agit, par exemple, des suites de redressement judiciaire, de créances pour lesquelles un contentieux est en cours, ou de mesure d'allègement de dette prise par la commission de surendettement des particuliers (droits de scolarité).

La plus grande partie de la dépréciation des comptes de tiers constatée, provient de la neutralisation du titre 210045117 du 16 décembre 2021 d'un montant de 951 730€ émis à l'encontre de la société HYDROPTION. Il a fait suite à la résiliation aux torts et au frais et risques de ladite société des lots de l'accord cadre la concernant par la direction des achats de l'Etat (DAE). Ce titre couvre les préjudices pour la période 2021 à 2023. La société a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Toulon le 2 décembre 2021. La dette ne sera très probablement jamais recouvrée.

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice 2022
Dépréciations des immobilisations				
Dépréciations des stocks et en-cours	1 195 122,29		101 084,74	1 094 037,55
Dépréciations des comptes de tiers				
Dépréciations des comptes financiers				
<b>Total des dépréciations</b>	<b>1 195 122,29</b>	<b>0,00</b>	<b>101 084,74</b>	<b>1 094 037,55</b>

## II-5 - Stocks

### Prix de revient :

La méthode retenue est celle décrite dans l'instruction BO-impôts 4A-3-01 n°49 du 9 mars 2001, spécifique aux entreprises de l'édition. Les éditions du PUFR sont classées dans la 2<sup>e</sup> catégorie fiscale (ouvrages d'enseignement, de sciences et techniques).

Les livres parus en 2021 et 2022 sont valorisés à hauteur de 100% du prix de revient, à l'exception de 3 titres parus en 2021 dont la mévente constatée entraîne l'application de l'assiette de valorisation de 2% du prix de revient.

Tous les titres parus avant le 31 décembre 2016 sont valorisés à 2% ou 0 en raison de la mévente constatée.

Une première opération de mise au pilon a eu lieu en 2022. L'objectif est, après avoir constaté la mévente d'ouvrages, de réduire les frais de surstockage. La destruction a concerné des ouvrages n'ayant plus de valeur comptable. Ce travail de gestion des stocks, diligenté par les services des PUFR, s'est appuyé sur les préconisations et les outils de gestion et de pilotage des diffuseurs Géodif et SODIS.

Une seconde opération de mise au pilon a eu pour but de constater la destruction de 296 ouvrages à la suite d'un dégât des eaux.

Comptabilisation : la méthode est celle de l'inventaire intermittent.

Le stock a une valeur de 482 792,49€, en augmentation du fait de l'édition de titres à fort tirage, dont la vente est assurée dans les années à venir.

Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice 2022
30	Animaux et végétaux				
31	Matières premières et fournitures				
32	Autres approvisionnements				
33	En-cours de production de biens				
34	En-cours de production de services				
35	Stocks de produits (ouvrages PUFR)	467 581,44	482 792,49	467 581,44	482 792,49
37	Stocks de marchandises				
38	Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation				
	<b>Total des stocks</b>	<b>467 581,44</b>	<b>482 792,49</b>	<b>467 581,44</b>	<b>482 792,49</b>

## II-6 - Disponibilités

L'université n'est pas autorisée à effectuer des placements ou à détenir un compte rémunéré, sauf pour les legs.

Elle a placé la somme de 10 k€. Ces fonds correspondent au solde d'un legs obtenu en 1969, non affecté, sur lequel sont cumulés les intérêts.

Il s'agissait d'un prix biennal de la fondation Pr GUILLAUME – LOUIS, pour la faculté de médecine et de pharmacie. Les intérêts devaient financer le prix à remettre aux étudiants. Les revenus sont jusqu'ici cumulés au capital sur le livret A.

Les sommes inscrites au compte 5081 en 2019 cumulent les deux années 2018 et 2019.

	Capital au 31/12/2018	Interêts 2018/2019	Interêts 2019/2020	Interêts 2020/2021	Interêts 2021/2022	Capital au 31/12/2022
<b>Livret A</b>	10 466,35 €	157,59 €	55,33 €	53,40 €	147,57 €	10 880,24 €

• **Tableau des flux de trésorerie en euros**

Le montant de la trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 69 003 784.31€, soit une augmentation par rapport au 31 décembre 2021 de 6 640 215.09€.

Par rapport à l'exercice comptable 2021 :

- Les encaissements liés à l'activité ont globalement augmenté de 8 356 814.94€, en raison de la hausse des produits directs et des subventions encaissées, notamment la subvention pour charge de service public (SCSP).
- Dans le même temps, les décaissements liés à l'activité ont augmenté comme en 2021 et 2020 en raison de la hausse des charges de personnel (+8 520 177.13€)
- Les flux de trésorerie liés à l'activité ont donc un solde positif de 8 003 543.59€, en baisse de 4 515 785.47€ par rapport à 2021 ;
- Le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement est positif de 623.694.84€.
- La trésorerie permettrait une autonomie de 108 jours de décaissements constatés au cours de l'exercice 2022.

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>EXERCICE 2022</b>	<b>EXERCICE 2021</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	197 119 412,54	190 916 118,94
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	19 901 928,11	17 748 406,77
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Charges de fonctionnement		
Charges de personnel	177 743 888,96	169 223 711,83
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	31 273 908,10	26 921 484,82
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>8 003 543,59</b>	<b>12 519 329,06</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles		
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations	14 624 332,29	8 603 255,26
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14 000 637,45	11 546 029,85
Acquisitions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>623 694,84</b>	<b>-2 942 774,59</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Dotations en capitaux propres		
Emissions d'emprunts		
Autres opérations		
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Remboursements d'emprunts	250 000,00	250 000,00
Autres opérations	12 540,00	4 400,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>-262 540,00</b>	<b>-254 400,00</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
	5 585 344,91	10 332 945,17
<b>DECAISSEMENTS</b>		
	7 311 028,25	7 660 282,62
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>-1 725 683,34</b>	<b>2 672 662,55</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)</b>	<b>6 640 215,09</b>	<b>11 994 817,02</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>62 363 569,22</b>	<b>50 368 752,20</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>69 003 784,31</b>	<b>62 363 569,22</b>

## II-7 - Modalités d'évaluation et de dépréciation des créances en euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients continuent à augmenter, puisqu'elles s'élevaient à 3 966 014,97 € contre 2 827 889,25€ au 31 décembre 2020 et 3 863 173,04€ au 31 décembre 2021.

Les échéances à plus d'1 an ont été évaluées :

- pour les créances sur les entités publiques : à partir des produits à recevoir (PAR) et des subventions d'investissement à recevoir (SIAR) constatés au 31.12.2022 pour les projets pluriannuels de la recherche se terminant après le 31 aout 2023.

- pour les créances clients et comptes rattachés : solde du compte 416 « clients douteux ou litigieux ».

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2022	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>18 912,20</b>	<b>0,00</b>	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres Créances Immobilisées	18 912,20		
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>26 910 054,70</b>	<b>15 200 716,27</b>	<b>9 366 638,92</b>
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes Internationaux et la Commission européenne	20 601 340,22	12 367 814,72	8 233 525,50
Créances clients et comptes rattachés	3 966 014,97	2 832 901,55	1 133 113,42
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
Créances sur les autres débiteurs	1 194 912,95		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	1 147 786,56		
<b>TOTAUX</b>	<b>26 928 966,90</b>	<b>15 200 716,27</b>	<b>9 366 638,92</b>

## II-8 - Tableau des dettes en euros

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2022	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>3 674 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 424 000,00</b>
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
Dettes financières et autres Emprunts	3 674 000,00	250 000,00	1 000 000,00	2 424 000,00
<b>Dettes non financières</b>	<b>54 438 982,71</b>	<b>35 410 580,16</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 060 988,03	4 060 988,03		
Dettes fiscales et sociales	5 686 723,19	5 686 723,19		
Avances et acomptes reçus	19 028 402,55			
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées				
Autres Dettes non financières	5 591 199,56	5 591 199,56		
Produits constatés d'avance	20 071 669,38	20 071 669,38		
<b>TOTAUX</b>	<b>58 112 982,71</b>	<b>35 660 580,16</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 424 000,00</b>

L'emprunt « croissance verte » à taux 0% de la caisse des dépôts et consignations de 5 000 000 d'euros est mobilisé en totalité depuis 2017, pour une durée de 20 ans.

- Les dettes non financières concernent en majorité des factures fournisseurs, payées en règle générale à 14 jours en moyenne (hors marché voyage et Caisse d'épargne) par le service facturier. Le délai global de paiement constaté est de 11 jours. Il était de 17 jours en 2019, 13 jours en 2020 et 12 jours en 2021. Le poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » est constitué des engagements recensés dont les factures, non encore parvenues, n'ont pu être payées au 31 décembre 2022.

- Les « autres dettes » correspondent en majorité au compte de recettes à classer (4718) dont le montant continue à augmenter : 5 591 K€, contre 3978 K€ en 2021 et 2 580K€ fin 2020. Elles sont constituées par les encaissements intervenus à partir de mi-décembre.
- Le niveau très élevé des « avances et acomptes reçus » et des « produits constatés d'avance » représente autant de trésorerie non disponible.

- Détail des charges à payer 2022

TYPE DE CHARGES A PAYER	MONTANT EN €	MONTANT EN €
<b>Fournisseurs et comptes rattachés :</b>		
* Fournisseurs - factures non parvenues		3 180 898,61
<b>Autres dettes :</b>		
<b>Personnel et organismes sociaux</b>		5 656 582,63
* Pales 2022 sur 2023+ Indem différentielle	378 277,63	
* Congés à payer	858 035,00	
* Primes	546 827,00	
* MSU	143 039,00	
* CET	339 441,00	
* Heures complémentaires	3 308 347,00	
* Forfait social + teletravail+mobilité durablel	82 616,00	
<b>Etat charges à payer :</b>		
* Impôts et taxes		
<b>TOTAL</b>		<b>8 837 481,24</b>

Il s'agit du recensement :

- Des charges engagées pour lesquelles les factures ne sont pas parvenues au 31 décembre 2022

- Produits à recevoir (fonctionnement) et subventions à recevoir (investissement)

TYPE DE PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT EN €
<b>Clients et comptes rattachés</b>	
* Clients - Factures à émettre	824 951,27
<b>Autres créances :</b>	
* Immobilier subventions d'investissement à recevoir <b>et recherche</b>	6 161 793,95
<b>Créances liées à la recherche</b>	
* divers contrats en cours	11 819 785,92
<b>TOTAL</b>	<b>18 806 531,14</b>

Ce sont les estimations de factures clients, subventions et recettes liées aux contrats de recherche, non émises au 31 décembre mais qui impactent l'exercice comptable 2022. Elles ont augmenté de 2 981 236,93 € entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, soit 15,85%.

- Charges constatées d'avance (compte 486)

TYPE DE CHARGES A PAYER	MONTANT EN €
Diverses factures	1 147 786,56
<b>TOTAL</b>	<b>1 147 786,56</b>

- Produits constatés d'avance (réf compte 487)

TYPE DE PRODUITS CONSTATES D AVANCE	MONTANT EN €
Subventions sur projets immobiliers en cours (inv)	12 092 967,24
Subventions liées aux contrats de recherche (inv)	1 356 556,83
Divers fonctionnement (détail ci-dessous)	6 622 145,31
<b>TOTAL</b>	<b>20 071 669,38</b>

DETAIL du "divers fonctionnement"	MONTANT EN €
Projets pluriannuels recherche + autres	6 166 728,71
Formation continue	437 206,60
Accueil étudiants étrangers	
Master FLE distance	18 210,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 622 145,31</b>

Ce sont des comptabilisations de recettes concernant, pour partie, des exercices ultérieurs à 2022, reclassées de manière à ne pas impacter le résultat 2022.

+ 7 191 997.02 € de subventions sur projets immobiliers constatées en avance

+ 1 090 839.07 € de subventions liées aux contrats de recherche versées en avance

+ 1 153 180,76 € de versements sur projets pluriannuels de recherche

### III - Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables énoncés dans l'instruction M-9 – BOFIP-GCP-21-0042 du 22/12/2021

Les changements de méthode de comptabilisation suivants s'appliquent depuis les comptes de 2019 :

- La règle de comptabilisation de 4/10<sup>e</sup> pour les droits d'inscription et de la comptabilisation d'un produit constaté d'avance pour les 6/10<sup>e</sup> restants n'étant pas conforme au principe des droits constatés (réf instruction DGFI-P 2019-04-8283 du 14 mai 2019), le produit intégral des droits de scolarité est constaté chaque année de réception.
- Les règles de comptabilisation de la CVEC sont également précisées dans la note interministérielle (Ce2B 2019-11-6930 et DAF B2 2020-0004) du 16 janvier 2020. Le compte de résultat doit être impacté à chaque versement du CROUS. Pour l'année 2022-2023, la date du premier versement de l'année a été modifiée. Il sera effectué en janvier 2023. Sa notification par le CROUS le 3 janvier 2023, n'a pas permis de la rattacher à l'exercice 2022.
- ✓ La rémunération des heures de cours complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours déjà versées soustrait de la prévision budgétaire, réduite à 4/10<sup>e</sup> conformément aux règles de rattachement des charges à l'exercice.
- ✓ Les règles généralement appliquées pour les recettes sont les suivantes :
  - Les prestations de formation continue sont constatées lors de la signature des contrats et conventions et calculées au prorata de l'année.
  - Comptabilisation à l'avancement pour la formation pour l'apprentissage
  - La taxe d'apprentissage est titrée à hauteur des encaissements de l'exercice.
  - La subvention pour charge de service public (SCSP) versée par l'Etat est attribuée pour l'année civile.
  - Les subventions d'exploitation sont titrées dès que les conditions requises par le financeur sont acquises. Les avances ou acomptes sont comptabilisés pour la recherche aux comptes 4419 ou 4191. Des PAR ou PCA sont constatés en fin d'exercice selon la méthode de l'avancement.

- Résultat d'exploitation

Le résultat de l'exercice 2022, affiche un déficit global de 2 766 869,97 €, soit une très forte baisse par rapport à celui de 2021 (baisse de 9 036 107,55 €).

Le ralentissement de l'activité de l'université, lié à la crise sanitaire traversée en 2020, avait fortement impacté les dépenses. En 2021, nous avions constaté une reprise partielle de l'activité qui s'est traduite par une hausse des charges de fonctionnement de 7 876 536,89 € (4 570 160,93 € hors charges de personnel). En 2022, le niveau de 2019 a été largement dépassé (+ 19 605 206,42€ hors dotations aux amortissements dont + 15 493 128,45 de charges de personnel au sens du compte de résultat).

S'agissant des produits, la forte augmentation de la subvention pour charge de service public (SCSP) de 3 266 303€ fait suites à celles de 2021 (+ 5 352 254 €) et 2020. Elle explique l'augmentation globale des produits de fonctionnement entre 2021 et 2022 qui ne s'élève qu'à 2 673 280,94€ en raison notamment du report de versement de la CVEC de décembre 2022 à janvier 2023.

*Dans un esprit de partenariat entre ordonnateur et comptable, l'exécution des dépenses et recettes, analysée en commun, est commentée de manière plus détaillée dans le rapport de gestion de l'ordonnateur joint aux pièces du compte financier. La présentation auprès du Conseil d'administration et de l'ordonnateur est conjointe entre le directeur financier et l'agent comptable.*

### III-1 - Produits

#### - **Produits de fonctionnement 2022**

L'étude des variations des recettes par nature est réalisée à partir de l'exécution des opérations de la classe 7 de la balance consolidée que l'on retrouve dans la partie « produits » du compte de résultat de l'exercice.

- Les produits de fonctionnement ont augmenté de 2 673 280,94€ entre les exercices 2021 et 2022 contre 7 841 016,73 € entre les exercices 2020 et 2021. On distingue les produits « sans contrepartie directe » de ceux « avec contrepartie directe »
- **Les produits « sans contrepartie directe »**
  - Il s'agit des subventions et des produits assimilés.
  - Les subventions de l'Etat et des autres entités publiques représentent 86,06% des produits de fonctionnement (86,12% pour 2021). On y retrouve la SCSP, les autres subventions de l'Etat, les subventions des communes, régions et départements, les subventions de l'union européenne et les versements de l'ANR
  - La SCSP représente 78,12% des produits de fonctionnement contre 78,19% en 2021, 87,23% en 2020 et 77,91% en 2019. Les produits hors SCSP, dont les reprises sur amortissements et les reprises de financement rattachées à un actif, représentent donc près de 22% des produits de fonctionnement.
  - La taxe d'apprentissage a augmenté de 21% entre 2021 et 2022 (+138 365,77€) après avoir diminué de 3% entre 2020 et 2021. La modification des règles de collecte va continuer en 2023 puisque la collecte va être effectuée par l'URSSAF.
  - Après avoir baissé entre 2019 et 2020, et augmenté de 2020 à 2021 de 63% (+60 985 €), le produit des « dons et legs » est à nouveau en baisse de 91,14% (-143 487,56€)
  - La CVEC, mise en place en 2018, est un produit de la fiscalité affectée, versée par le CROUS. L'université de Tours a reçu 1 344 234,36€ en 2022. Ce produit stable depuis l'origine, est en baisse de 506 975,42€, en raison du report du versement de décembre 2022 à janvier 2023. La notification tardive n'a pas permis le rattachement du produit à l'exercice comptable 2022.

○ **Les produits « avec contrepartie directe »**

- Il s'agit des produits directs d'activité.
- Les ventes de biens et prestations de services sont très dynamiques. Elles ont augmenté de 16.49% entre 2021 et 2022. Elles sont constituées à 24.06% par les produits de droits d'inscription, à 30.18% par les produits des formations en apprentissage, à 15.57% par les recettes de formation continue et à 28.27% par les prestations de services.
- Les droits d'inscription restent stables (+0.13%) après une hausse de 4% entre 2020 et 2021.
- On constate une très forte augmentation des recettes des formations en apprentissage (+62.35% et 2 041 330.18€) Il faut noter que les versements du CFA des universités se font avec un décalage d'un an.
- Les recettes de formation continue sont les recettes les plus dynamiques avec les versements du CFA. Elles ont augmenté de 4.53%.
- Les ventes de publications ont diminué de 8.18% (-35 206€)
- Les prestations de recherche sont restées stables à 1 735 497.95€
- Les « autres produits de gestion courante » ont retrouvé un niveau habituel. Ils avaient augmenté de façon exceptionnelle en 2021, en raison de la prise en charge d'un titre de recettes à l'encontre de la société HYDROPTION pour 951 730 €. Une dépréciation de cette recette avait été constatée. En effet, la créance ne sera probablement pas recouvrée. Ce titre devrait faire l'objet d'un passage en non-valeur une fois la procédure judiciaire terminée.

**III-2 – Charges**

- **Charges de fonctionnement 2022**

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 11 708 715.31€ entre l'exercice comptable 2021 et l'exercice comptable 2022 , contre 7 876 536.89€ lors de l'exercice précédent.

- Les charges de personnel représentent 77.77% des charges de fonctionnement contre 77.55% en 2021 et 78.91% en 2020. Elles ont augmenté de 9 557 844.70€ entre 2021 et 2022.

- Le ratio charges de personnel sur produits encaissables, c'est-à-dire produits qui donnent lieu à flux financier, s'élève à 83,09%, contre 79,55% en 2021, 81,40% en 2020 et 80,10% en 2019.

• Il est intéressant de reprendre l'ensemble des dépenses de personnel, c'est-à-dire en incluant le versement mobilité et la contribution au Fond National d'Aide au Logement (F.N.A.L.) On constate une augmentation entre 2021 et 2022 du même ordre que celle des charges de personnel. (+5,75%). La comparaison avec l'évolution de la Subvention pour Charge de Service Public (S.C.S.P.) destinée à leur paiement (+2,17%) permet de mettre en évidence le **sous-financement des dépenses de personnel**. En 2022, l'établissement a utilisé plus de la moitié de ses produits de fonctionnement, hors SCSP et RAP, pour financer ses dépenses de personnel. Ce niveau est préoccupant car il traduit une nette augmentation des charges dites « rigides », c'est-à-dire celles qui sont peu susceptibles d'évolution à la baisse. D'autre part, l'augmentation des charges de personnel, traduit en partie, la mise en œuvre de mesures nationales dont l'impact ne sera pas complet avant juillet 2023.

	2019	2020	2021	2022	Δ 2021/2022
<b>SCSP MS</b>	<b>148 445 027,00 €</b>	<b>150 571 821,00 €</b>	<b>155 173 037,00 €</b>	<b>158 547 534,00 €</b>	<b>2,17%</b>
SCSP fonctionnement	16 430 758,00 €	16 541 348,00 €	17 292 386,00 €	17 184 192,00 €	-0,63%
<b>Dotation SCSP</b>	<b>164 875 785,00 €</b>	<b>167 113 169,00 €</b>	<b>172 465 423,00 €</b>	<b>175 731 726,00 €</b>	<b>1,89%</b>
Salaires, traitements	94 383 737,30 €	96 161 118,94 €	98 393 319,30 €	105 162 877,52 €	6,88%
Charges sociales	65 421 904,45 €	66 320 113,46 €	67 071 835,93 €	69 659 627,80 €	3,86%
autres charges	442 722,97 €	396 040,11 €	718 493,24 €	918 987,85 €	27,90%
Charges de personnel	160 248 364,72 €	162 877 272,51 €	166 183 648,47 €	175 741 493,17 €	5,75%
versement de transport	1 683 759,24 €	1 708 687,09 €	1 735 257,44 €	1 818 978,62 €	4,82%
FNAL	429 970,35 €	436 273,94 €	443 011,67 €	464 086,21 €	4,76%
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>162 362 094,31 €</b>	<b>165 022 233,54 €</b>	<b>168 361 917,58 €</b>	<b>178 024 558,00 €</b>	<b>5,74%</b>
Recettes hors SCSP	32 993 584,84 €	32 965 316,73 €	36 423 690,90 €	35 776 612,94 €	-1,78%
Part des recettes hors SCSP consommée par les dépenses de personnel en montant	13 917 067,31 €	14 450 412,54 €	13 188 880,58 €	19 477 024,00 €	47,68%
Part des recettes hors SCSP consommée par les dépenses de personnel en pourcentage	42,18%	43,84%	36,21%	54,44%	

- Charges de fonctionnement courant (comptes 60- 61- 62) : La hausse constatée entre 2020 et 2021, qui avait permis de rattraper la baisse de 2020, s'est accélérée (+ 4 017 795,80€) On constate une nette augmentation du poste électricité (+679 k€) en raison de la conjugaison de l'augmentation de 30% du coût unitaire et de 3,4% de la consommation (ajout du bâtiment de recherche) Le coût du chauffage augmente faiblement en raison du passage partiel sur le réseau de chaleur et d'un hiver plus clément.  
L'augmentation de 1300 K€ du coût des « fournitures d'enseignement » est dû aux dépenses liées au développement du vaccin nasal financé par l'Etat.  
On constate une augmentation des « locations immobilières » de 44k€, principalement en raison de rattrapages de facturation et par la prise à bail du local de Joué les Tours destiné à accueillir les ouvrages de la BU des Tanneurs.  
Le compte « frais d'acte et de contentieux » fait apparaître la dépense « exceptionnelle » de rédaction des actes notariés pour la dévolution du Patrimoine (+120k€)
- Les déplacements des personnels (+ 442k€) sont revenus au niveau de 2019. Les missions (+ 570 k€) et les frais de réception (+374 k€) se situent à moins de 50% des dépenses de 2019. Les voyages (+442 k€) et les frais d'inscription aux colloques (+123 k€) restent en dessous de la moitié de leurs niveaux de 2019.
- Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions restent stables entre 2021 et 2022.

**Charges d'intervention :**

- A la connaissance de l'agent comptable, l'université de Tours n'a pas engagé sa responsabilité au regard de tiers.  
Les dépenses correspondant à des opérations pour comptes de tiers (comptes de bilan) sont strictement engagées à hauteur des recettes encaissées par les financeurs (Etat, Région pour les bourses de mobilité par exemple).

**III-3 - Les charges et produits financiers :**

Les dépenses sont d'un montant de 5268.72 € et les recettes sont d'un montant de 1748.51 €.

**IV - Autres informations**

**Contrats à long terme**

Méthode utilisée pour déterminer le pourcentage d'avancement des contrats en cours :  
Les recettes sur conventions pluriannuelles sont reconnues à hauteur des charges engagées sur les projets en tenant compte du pourcentage de financement.

**Résultat comptable par société :**

Service	Résultat de l'exercice 2022
Budget Principal	3 039 834,40 €
Fondation	1 918,15 €
BAIM	271 046,28 €
<b>Consolidé</b>	<b>2 766 869,97 €</b>

## Effectifs de l'établissement

L'ensemble du personnel est pris en charge par l'Université depuis 2010 dans le cadre des responsabilités et compétences élargies (RCE). Les tableaux ci-dessous précisent les charges de personnel financées par dotation annuelle de l'Etat et sur fonds propres de l'Université. Le total général des emplois votés au CA de l'université est passé de 2397 en 2019, à 2407 en 2020, 2435 en 2021 et 2476 en 2022.

ETPT 2022		Plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	TOTAL
Permanents	Titulaires	591	0	591
	CDI	109	49	158
BIATOSS	Non permanents	82	216	298
	CDD			
<b>Total BIATOSS</b>		<b>782</b>	<b>265</b>	<b>1047</b>
Enseignants	Titulaires	950	0	950
	CDI	7	6	13
Non permanents	CDD	326	140	466
<b>Total Enseignants</b>		<b>1283</b>	<b>146</b>	<b>1429</b>
Dont Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS		9		9
<b>Total Général</b>		<b>2065</b>	<b>411</b>	<b>2476</b>
Plafond global des emplois fixé par l'Etat		2119	Plafond des emplois votés par le CA	

Source OREMS / Tableau 1 emplois - GBCP

**Evènements postérieurs à la clôture** NEANT

**Engagement hors bilan** NEANT

**Gestion budgétaire**

La Gestion Budgétaire établie sur la base de la circulaire GBCP du 9 juillet 2018 et à l'arrêté du 23/11/2018 portant modification du recueil des Normes Comptables, ne fait pas l'objet d'un tableau de rapprochement avec les résultats comptables intégré à l'annexe des Comptes Annuels.

**Honoraires des commissaires aux comptes.**

Choisi après appel d'offre selon les règles de droit public, Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit certifie les comptes de l'université de Tours depuis 2010. Le contrat a été renouvelé en date du 24 août 2022 pour 6 exercices comptables. Pour cette période, le commissaire aux comptes sera PricewaterhouseCoopers Audit représenté par monsieur Alae Eddine Oucible.

Le montant des honoraires des CAC pour l'audit des comptes 2022 s'élève à 30 800 euros HT.

L'agent Comptable,

Thierry Sénégal

**Fondation François Rabelais**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

Au conseil d'administration  
**Fondation François Rabelais**  
60 RUE DU PLAT D ETAIN  
Plat d'Etain bâtiment E étage 1  
37020 Tours Cedex 1

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation François Rabelais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 22, rue de l'Alma, Immeuble Urban Quartz, 35000 Rennes*  
T: +33 (0) 2 99 23 17 17, F: +33 (0) 2 99 23 17 19, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelle, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance des données budgétaires avec les comptes annuels.

### **Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels**

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place les dispositifs de contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 3 mars 2023

PricewaterhouseCoopers Audit  
Le commissaire aux comptes



Alae Eddine Oucible

## FONDATION FRANCOIS RABELAIS

### EXERCICE 2022

1- Bilan au 31/12/2022	page 2
2- Compte de résultat au 31/12/2022	page 3
3- ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	
1- Présentation générale	page 4
2- Faits majeurs de l'exercice	page 5
3- Principe, règles et méthodes comptables	page 5
4- Notes explicatives sur le bilan	page 6-7
5- Notes explicatives sur le compte de résultat	page 8

**FONDATION RABELAIS**

**BILAN COMPTABLE**

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021		PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
<i>Immobilisations incorporelles:</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>CAPITAUX PROPRES:</b>	<b>78 120,00</b>	<b>78 120,00</b>
201 Frais d'établissement					Dotations comptables	71 000,00	71 000,00
Frais de rech. et de Dév.					Autres complètement dotation		
205 Concessions, brevets, licences,					Legs en nature ou en capital:	7 120,00	7 120,00
208 Autres					Réserves:		
Avances et acomptes					Réserves Facultatives	<b>217 880,43</b>	<b>206 837,23</b>
<i>Immobilisations corporelles:</i>	<b>7 762,00</b>	<b>195,06</b>	<b>7 566,94</b>	<b>7 631,14</b>	Autres (Report à nouveau créditeur)	217 880,43	206 837,23
211 Terrains					Autres (Report à nouveau débiteur)	0,00	
212 Aménagement terrains					Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	<b>1 918,15</b>	<b>11 043,20</b>
213 Constructions					Subventions d'investissement		
214 Constructions sur sol d'autrui					Provisions réglementées		
215 Installations techniques, matériels, et outillage					<b>Total I</b>	<b>297 918,58</b>	<b>296 000,43</b>
216 Collections acquises	7 120,00	195,06	7 120,00	7 120,00	Provisions pour risques		
218 Autres	642,00		446,94	511,14	Provisions pour charges		
231 Immobilisations corporelles en cours					<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
238 Avances et acomptes					Provisions pour risques		
<i>Immobilisations financières</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Provisions pour charges		
275 Autres					<b>Total II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 762,00</b>	<b>195,06</b>	<b>7 566,94</b>	<b>7 631,14</b>	<b>DETTES</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					Cautionsnements		
Stocks et en-cours	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 627,15	10 200,00
Produits intermédiaires et finis	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Dettes fiscales et sociales		
Avances et acomptes versés sur commandes					Dettes sur immobilisations		
Créances	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>9 000,00</b>	Autres dettes		
Créances d'exploitation - s/vention à titre	5 000,00		5 000,00	9 000,00	Chèque à payer		
Autres créances d'exploitation			0,00		Différences compensées par couverture de change		
Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00	Opérations de trésorerie inter-services (SACD)		
Disponibilités	303 978,79		303 978,79	289 569,29	Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			0,00	0,00	<b>Total III</b>	<b>18 627,15</b>	<b>10 200,00</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>308 978,79</b>	<b>0,00</b>	<b>308 978,79</b>	<b>298 569,29</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>316 740,79</b>	<b>195,06</b>	<b>316 545,73</b>	<b>306 200,43</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III)</b>	<b>316 545,73</b>	<b>306 200,43</b>

## FONDATION RABELAIS - Compte de résultat 2022

	<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
	2022	2021	2022	2021
	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (1) :</b>	<b>33 241,85</b>	<b>21 456,80</b>	<b>35 160,00</b>	<b>32 500,00</b>
Achats de marchandises				
Variation des stocks marchandises (a)			0,00	0,00
Achat d'approvisionnements (a)			0,00	0,00
Achats non stockés				
services extérieurs	24 427,65	11 892,60	0,00	0,00
Autres charges externes	8 750,00	9 500,00		
Impôts, taxes et versements assimilés				
Rémunération du personnel				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations	64,20	64,20	0,00	0,00
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Frais inscription colloques			35 160,00	32 500,00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS (2)</b>				
<b>TOTAL I</b>	<b>33 241,85</b>	<b>21 456,80</b>	<b>35 160,00</b>	<b>32 500,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (2) (II)</b>	
<b>Impôts sur les bénéfices (III)</b>				
<b>Total des charges (I+II+III)</b>	<b>33 241,85</b>	<b>21 456,80</b>	<b>Total des produits (I+II)</b>	<b>35 160,00</b>
<b>Solde créditeur : Bénéfice</b>	<b>1 918,15</b>	<b>11 043,20</b>	<b>Solde débiteur : déficit</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>35 160,00</b>	<b>32 500,00</b>	<b>Total</b>	<b>35 160,00</b>
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
			(2) Dont reprises sur amortissements et provisions	

## ANNEXE FINANCIERE

### 1 - Présentation générale

La fondation Rabelais est une fondation universitaire au sens de l'article 28 de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite loi LRU.

Elle a été créée le 08/12/2008 selon les dispositions du décret n°2008-326 du 7 avril 2008 et principalement de l'article L719-12 du code de l'éducation.

Le Président de la Fondation a été élu en 2022. Il s'agit de Monsieur Stéphane Martinez (STMicroelectronics).

La Fondation, lors de son conseil de gestion du 6 décembre 2018, a adopté de nouveaux statuts, précisant son action au sein de l'université de Tours.

« La fondation Rabelais vise à être une passerelle privilégiée entre l'université de Tours et son environnement socio-économique.

Elle se donne pour missions :

- de rapprocher le monde de l'entreprise et le monde de l'Université
- de soutenir le développement de la recherche et de l'innovation (valorisation, culture scientifique, transferts de technologies...),
- de permettre de nouvelles méthodes de formation (apprentissage, professionnalisation, formation tout au long de la vie, formation à distance, nouvelles pédagogies...),
- d'œuvrer à l'attractivité du territoire auprès des étudiants et des entreprises,
- de renforcer le rayonnement culturel de l'université et sa responsabilité dans les domaines environnemental et social,
- d'organiser des événements ponctuels assurant un maillage territorial,
- de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en cours de formation ou diplômés, notamment en soutenant leur mobilité et en créant un réseau d'alumni,
- de s'associer à la politique de santé de l'université, notamment en matière de handicap,
- d'aider les doctorants internationaux en difficulté.

## 2- Faits majeurs de l'exercice

Pour se relancer l'activité, en baisse depuis plusieurs années, la fondation a créé un poste de chargé de missions en 2022. Monsieur Christophe Clouzit a été embauché en septembre et est resté un mois. Madame Marion Chemineau a pris sa suite. Les chargés de mission ont été payés sur le budget principal de l'université. Ce paiement a fait l'objet de refacturations.

## 3- Principe, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément à l'avis n°2009-01 du 5 février 2009 du conseil national de la comptabilité modifiant le règlement CRC 99-01, relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement CRC 2008-12.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### **Changement de méthode.**

Pas de changements de méthodes en 2022.

## **4- Notes explicatives sur le bilan**

### **4.1 : Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont constituées de collections de livres ayant fait l'objet de dons et de l'achat d'un iPhone en décembre 2019. Chaque don a été évalué par un commissaire-priseur de la place.

### **4.2 : Créances d'exploitation :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les 5000 euros correspondent à une promesse de versement non encore encaissée fin décembre 2022.

### **4.3 : Disponibilités :**

Les disponibilités ne concernent que la trésorerie courante. La trésorerie s'élève à 303 978.79 euros au 31 décembre 2022.

#### 4.4 : Capitaux propres

Les **fonds propres** sont constitués de la dotation des membres fondateurs. Il s'agit d'une dotation consommable, c'est-à-dire mobilisable par cinquième pour un montant de 18 000 euros par an. D'un montant à l'origine de 90 000 euros, la fondation a utilisé une première partie de la dotation au cours des exercices précédents.

Il reste aujourd'hui 71 000 euros, correspondant à environ 4 années de mobilisation des fonds.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2022 - 1020						
	VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE 2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AFFECTATION DU RESULTAT	MOUVEMENTS DE COMPTE A COMPTE	VALEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
<b>Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables</b>						
Dotation statutaire						
Dotation complémentaire						
<b>Apports sans droit de reprises</b>						
Dotations initiales						
Dotations complémentaires						
<b>Autres fonds propres-dotations consommables</b>						
Dotations consommables initiales	71 000,00					71 000,00
Dotations consommables complémentaires						
Dotations consommables inscrites au compte de résultat						
<b>Ecart de réévaluation</b>						
Dons et legs	7 120,00					7 120,00
Réserves facultatives						
Report à nouveau	206 837,23			11 043,20		217 880,43
<b>Résultat</b>	11 043,20	1 918,15		-11 043,20		1 918,15
<b>TOTAL</b>	<b>296 000,43</b>	<b>1 918,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297 918,58</b>

#### **4-5 : dettes d'exploitation**

Il s'agit de dettes fournisseurs, enregistrées pour des prestations récentes, validées à leur valeur nominale : **18 627.15€** :

- 10 200€ de participation à la soirée top des entreprises organisée par la Nouvelle République et la CCI
- 8 427.50€ de reversement pour le salaire de Madame Chemineau

#### **5- Notes explicatives sur le compte de résultat**

##### **5-1 : Produits de la Fondation**

###### **Dons**

Le montant total des dons pour l'exercice 2022 s'élève à 35 160€.

##### **5-2 : Charges de la Fondation**

Les charges de fonctionnement sont de 33 241.85€. Elles sont en hausse par rapport à 2021.

###### **5-2-1 : Achats, fournitures et services extérieurs**

Ils s'élèvent pour 2022 à 24 427.65€. On retrouve les reversements pour les personnels payés par le budget principal et l'opérations de communication Top Entreprises pour 10 200 €.

**5-2-2 : Les autres charges de gestion courante** se sont élevées à 8 750€ et concernent des versements de subventions et d'aides

**5-2-3 : Un amortissement** de 64,20€ est appliqué sur l'IPhone acheté en décembre 2018.

Transmis aux membres du Conseil de gestion pour vote des comptes 2022 de la fondation, le 3 février 2023.